

CILCA

*Comité pour un
Courant Intersyndical
Lutte de Classe
Antibureaucratique*

**TEXTES, TRACTS,
INTERVENTIONS**

(Février 2006-Avril 2007)

Prix : 2 €

Sommaire

I. Principes et méthodes du CILCA

Appel pour un Courant Intersyndical Lutte de classe et Antibureaucratique (4 février 2006)	p. 3
Tribune libre de Christian Faucomprez publiée dans <i>Convergences révolutionnaires</i> , revue de la Fraction de Lutte ouvrière	p. 5
Premier bilan d'activité du CILCA (juin 2006)	p. 6

II. Interventions pour des congrès syndicaux

Lecture des documents préparatoires du 48e congrès de la CGT, par Jean Viard	p. 10
Contre-rapport d'activité en vue du 48e Congrès de la CGT	p. 13
Adresse aux délégués du 48 ^e congrès de la CGT (CILCA, CUFSC, CL-CGT, CGT-E)	p. 16
Adresse aux adhérents de la FSU pour la préparation du Ve Congrès	p. 18
Bilan du congrès académique du SNES-Créteil, par Stéphane	p. 22
Bilan du congrès académique du SNES-Versailles, par Ludovic	p. 27

III. Tracts et déclarations du CILCA

Tracts pour l'intervention dans mouvement contre le CPE et la LEC (Février-avril 2006)	p. 34
Avec les peuples libanais et palestiniens, seul le mouvement ouvrier international peut stopper l'agression israélienne ! (Août 2006)	p. 34
Contre la politique anti-immigré du gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy ! (Août 2006)	p. 37
Non à la fusion-privatisation Suez-GDF ! (Septembre et octobre 2006)	p. 39
La régression sociale ne se négocie pas ! (Octobre 2006)	p. 41
Motion Mumia Abu-Jamal (Novembre 2006)	p. 44
Retrait du projet de décrets de Robien, défense des décrets de 1950 ! (Nov. 2006-mars 2007)	p. 44
Orientation et le fonctionnement de l'AG des enseignants d'Île-de-France (4 mars 2007)	p. 51
Non à la prétendue « Sécurité Sociale Professionnelle » ! (Mars 2007)	p. 54
Non à la CSI (Confédération Syndicale Internationale), par Ch. Faucomprez (Mars 2007)	p. 59
Technocentre Renault : Non à la surexploitation ! (Mars 2007)	p. 60
Retrait de Power 8 ! Grève générale à Airbus et EADS ! (Mars 2007)	p. 61
Union Européenne : La classe ouvrière n'a pas les mêmes valeurs, par J. Viard (Avril 2007)	p. 63

I. Principes et méthodes du CILCA

APPEL POUR UN COURANT INTERSYNDICAL LUTTE DE CLASSE ET ANTIBUREAUCRATIQUE

Aux militants syndicaux, syndicats et tendances syndicales qui se prononcent

- Pour la lutte de classe, contre la collaboration de classe sous toutes ses formes

- Pour la coordination des luttes, pour la grève générale

**- Pour vaincre le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy sans attendre 2007
et contre tout autre gouvernement au service du capital**

Quel que soit le syndicat de travailleurs dans lequel nous militons et quels que soient par ailleurs nos engagements ou sensibilités politiques, nous avons en commun de nous reconnaître dans les trois points énoncés ci-dessus.

Nous constatons que les luttes des travailleurs vont de défaite en défaite, sans pouvoir empêcher la destruction des acquis sociaux, les privatisations, les plans de licenciements, les rafles de « sans-papiers », la répression des syndicalistes, des lycéens et des jeunes, etc.

Ces défaites, qui conduisent au découragement, ne sont pas dues au manque de volonté des travailleurs et des opprimés, ni à la seule force d'un gouvernement minoritaire et désavoué, mais avant tout aux trahisons et à la collaboration de classe des principales directions du mouvement ouvrier :

- Les travailleurs ont participé massivement aux journées de grève et de manifestations des 20 janvier, 5 février, 10 mars et 4 octobre, pourtant sans revendications réelles, sans perspective et sans lendemain ; la grande majorité de la population les a soutenus ; mais les dirigeants du mouvement ouvrier ont à chaque fois refusé de combattre pour la grève générale, préférant aller « négocier » avec le gouvernement !
- Les lycéens se sont mobilisés en masse au printemps contre la loi Fillon ; mais les directions des principaux syndicats lycéens et enseignants ont voulu « négocier » avec Fillon sous prétexte de « diagnostics partagés », et ils ont, dès lors, refusé d'appeler à la grève générale de l'Éducation !
- Avant, pendant et après la grève du 4 octobre, les travailleurs de la SNCM ont mené une grève puissante et déterminée pendant 26 jours, avec le soutien des travailleurs portuaires de Marseille et de Corse et la sympathie d'une grande partie de la population ; mais les directions ont refusé d'en faire le point de départ d'une grève générale, elles ont accepté la privatisation de la compagnie nationale en prétendant qu'il n'y avait pas d'autre solution, et Thibault est même allé « négocier » personnellement avec Villepin alors que celui-ci venait d'envoyer l'armée et la police contre les grévistes !
- Les traminots de Nancy ont fait grève pendant 17 jours, ceux de Marseille pendant 40 jours, les travailleurs de la raffinerie Total de Gonfreville-l'Orcher pendant un mois, etc.,... mais tous sont restés isolés et ont finalement perdu sur l'essentiel, car les directions ont là encore refusé d'appeler à la généralisation de la lutte...

Contre cette collaboration de classe des principales directions du mouvement ouvrier, nous disons :

- **Assez de prétendues « négociations » avec ce gouvernement !**
- **Assez de « consultations » préparatoires aux contre-réformes, assez de « diagnostics partagés », assez du prétendu « dialogue social » ! Non à la cogestion !**
- **Assez de « journées d'action » sans lendemain et sans perspective !**
- **L'objectif de faire reculer le patronat et de vaincre le gouvernement passe par la grève générale interprofessionnelle : il faut la préparer !**

Nous constatons qu'il n'y a, à ce jour, aucune coordination et même aucune discussion entre les militants syndicaux lutte de classe et que cela limite considérablement l'efficacité de nos efforts respectifs pour

combattre le patronat, le gouvernement et la collaboration de classe. Il ne s'agit pas de nier nos divergences, mais nous sommes convaincus que, dans l'intérêt supérieur des travailleurs, ces différences ne sauraient justifier plus longtemps que l'on s'abstienne d'agir ensemble dans ce sens. C'est pourquoi nous considérons qu'il est de notre devoir de nous réunir *immédiatement*, sans autres préalables que les trois points énoncés ci-dessus, dans le but d'agir ensemble à l'intérieur de nos syndicats et organes unitaires de lutte à tous les niveaux, ainsi que dans nos lieux de travail.

Pour notre part, nous proposons la constitution d'un courant intersyndical et interprofessionnel lutte de classe et antibureaucratique, qui ne soit en aucun cas l'émanation d'une organisation syndicale ou politique particulière, mais qui fonctionne comme un cadre commun de débat et de combat, comme un instrument de coordination et d'action capable de rassembler tous les militants et responsables syndicaux décidés à contribuer à la lutte de classe la plus résolue.

Le programme de ce courant intersyndical doit être de combattre le patronat et tous les gouvernements au service du capital, en aidant à l'unification des luttes, avec comme principales orientations :

- ***Non aux privatisations ! Renationalisation sans indemnités ni rachat des entreprises privatisées sous le contrôle des travailleurs et des usagers !***
- ***Défense des acquis sociaux, des services publics, de la Sécurité sociale, de l'école publique, des diplômes nationaux !***
- ***Faire échec aux plans de licenciements par les méthodes de la lutte de classe : grèves, manifestations, solidarité matérielle avec les grévistes, occupation des entreprises, contrôle des comptes de l'entreprise par les salariés !***
- ***Augmentation de tous les bas et moyens salaires : 300 euros pour tous ! Le SMIC à 1500 euros nets ! Indexation des salaires sur le coût de la vie ! Contre l'annualisation, retour au décompte hebdomadaire des heures de travail ! Augmentation des minima sociaux !***
- ***Diminution générale du temps de travail sans baisse des salaires et sans flexibilité, pour permettre l'embauche des chômeurs, la disparition de la précarité et du temps partiel imposé !***
- ***Soutien et participation aux luttes des précaires, des non titulaires, des chômeurs, avec l'objectif d'unifier toute la classe ouvrière par la lutte de classe !***
- ***Défense des libertés démocratiques ! Halte à la répression des immigrés, des jeunes et des syndicalistes ! Halte au développement de l'arsenal sécuritaire et policier !***
- ***Des papiers pour tous les travailleurs immigrés et leurs familles ! Liberté de circulation et d'établissement pour tous les travailleurs ! Mêmes droits pour tous les travailleurs salariés !***
- ***Solidarité avec les travailleurs et les organisations ouvrières des pays exploités et opprimés par l'impérialisme et le colonialisme sous toutes ses formes, tout particulièrement par l'impérialisme et le colonialisme français !***
- ***Rupture avec l'Union européenne capitaliste et l'OTAN impérialiste !***
- ***Pour l'abolition du capitalisme par la collectivisation démocratique des moyens de production !***

Ce courant intersyndical fait le choix des méthodes efficaces de la démocratie ouvrière :

- ***Pour l'auto-organisation des travailleurs en lutte, syndiqués et non syndiqués : souveraineté des Assemblées générales, coordination locale, régionale et nationale des A.G. par l'élection de délégués élus, mandatés et révocables ;***
- ***Pour la réappropriation des syndicats par les travailleurs : campagnes de syndicalisation massive, réunion régulière des adhérents, élection des responsables syndicaux à tous les niveaux, rotation des mandats autant que possible, révocation des responsables qui trahissent les mandats, contrôle des comptes des syndicats et des décharges horaires par les syndiqués ;***
- ***Pour la rupture avec la « Confédération européenne des syndicats » (C.E.S.)***
- ***Pour l'indépendance organisationnelle des syndicats et des partis politiques ;***
- ***Pour l'unification des syndicats de travailleurs en une confédération unique et démocratique.***

Adopté le 4 février 2006.

Tribune libre de Christian Faucomprez parue dans *Convergences révolutionnaires*, revue de la Fraction de Lutte ouvrière : Pour un courant intersyndical lutte de classe et antibureaucratique

Mars 2006

[Présentation de l'article par la revue:] *Convergences révolutionnaires, dont l'une des ambitions est de contribuer aux débats de l'extrême gauche, ouvre évidemment ses colonnes à tous les groupes et militants communistes ou révolutionnaires. Pour des raisons de place bien compréhensibles nous demandons cependant à tous ceux qui veulent adresser une tribune libre à notre revue de ne pas excéder une page maximum.*

Au mois de décembre, se sont réunis à Paris des militants syndicalistes de diverses tendances (LCR - Fraction de LO - oppositionnels du PCF - CRI - MDC, non organisés politiquement) et appartenant à divers syndicats : CGT, FSU, CGT-FO, UNEF, FSE... pour confronter leurs expériences et leurs analyses et discuter de l'opportunité de construire un courant (ou une tendance) intersyndical lutte de classe antibureaucratique. Un projet de plateforme circulait déjà depuis quelque temps, amendé par les différents courants. Certains camarades (Fraction de LO) déclaraient cependant vouloir suivre cette initiative en étant présents aux réunions, s'associer à d'éventuelles actions communes, sans pour autant être signataires du texte à cette étape.

Le 4 février, ce sont 22 camarades qui se réunissaient de nouveau et entamaient une discussion très intéressante sur les CPE/CNE et le moyen de s'y opposer de façon coordonnée en combattant pour un mouvement d'ensemble, contre les journées d'action. La rédaction d'un projet de tract était décidée majoritairement pour être diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires dans la manif du 7 février, ce qui a été fait, ainsi que dans celle du 14 février.

Ce tract s'intitulait : « *Pour imposer le retrait du CPE et du CNE - une seule solution : la grève tous ensemble des travailleurs, étudiants et lycéens ! Imposons-la aux directions syndicales !* »

La majorité des participants décidait de s'organiser en « Comité pour un courant intersyndical lutte de classe antibureaucratique ».

Parallèlement, les étudiants du Comité combattaient pour que, le 7 février au soir, se tienne une assemblée générale parisienne des étudiants et jeunes travailleurs à la Bourse du travail. Celle-ci, appelée par la FSE, rassembla 230 personnes et vota la mise en place d'une coordination nationale de délégués élus et mandatés et le début de la grève dans l'unité pour faire céder le gouvernement. C'est cette position qui a été reprise, notamment, par les étudiants de Rennes et de Toulouse-Rangueil qui ont publié un communiqué particulièrement clair à ce sujet.

Parallèlement à notre démarche, des camarades oppositionnels du PCF (PRCF) avaient initié une démarche du même type. Malgré les divergences sur l'histoire de la CGT, nous avons constaté un accord important sur l'analyse actuelle de la politique du gouvernement et des appareils syndicaux, sur l'analyse de la politique confédérale à la veille du congrès de la CGT. Nous avons participé à une de leurs réunions particulièrement consacrée à ce sujet et nous envisageons la rédaction d'un tract commun sur les CPE/CNE et, si possible, une action dans le congrès. Ces camarades se sont organisés en « Collectif unitaire pour un front syndical de lutte de classe » et ont édité un « *Manifeste pour un syndicalisme de lutte de classe et de masse* »

Nous avons aussi accueilli à l'une de nos réunions des camarades de la revue *Sorior*, journal des syndicalistes révolutionnaires à la RATP (principalement à la CGT-FO), ainsi qu'un camarade de « Où va la CGT ? » (Partisan) et des camarades du CGT-E, marxistes-léninistes.

Ce qui est remarquable dans notre démarche, c'est qu'elle rassemble des militants syndicalistes de tendances tellement diverses qu'il aurait été impensable, il y a encore quelques mois, de s'asseoir ensemble autour d'une table. C'est un signe des temps dans lesquels nous sommes entrés : les attaques

du patronat et du gouvernement sont tellement insupportables que les militants de toutes tendances sont poussés à surmonter leurs divergences pour rechercher ce qui nous unit. Il est clair que, sur les revendications essentielles, nous sommes largement d'accord et aussi pour dire qu'il faut en finir avec les diagnostics partagés, les journées d'action sans lendemain et que seule la grève générale pourra permettre de battre le gouvernement et le Medef.

Pour contacter les militants du comité et consulter notre plateforme, envoyer un mail à l'adresse suivante : courantintersyndical@free.fr

Christian (Militant LCR - Saint-Quentin-en-Yvelines)

PREMIER BILAN D'ACTIVITÉ DU CILCA (JUN 2006)

La pause que la lutte de classe a connu entre fin novembre 2005 et mi-février 2006 a été mise à profit par un certain nombre de militants syndicaux combattifs de différentes sensibilités pour constituer le Comité pour un courant intersyndical lutte de classe antibureaucratique. Sur la base d'un pré-projet d'Appel constitutif, une première réunion s'est tenue le 10 décembre 2005 à Paris, suivie d'une large discussion écrite entre différents militants syndicaux et politiques, qui a permis d'aboutir à un Appel sensiblement enrichi. Une seconde réunion a eu lieu le 4 février, rassemblant 22 militants des différents syndicats (CGT, FO, FSU, SUD, FSE et UNEF) et, pour certains, de diverses sensibilités politiques (CRI, LCR, NGC-Prométhée, FTQI, marxistes-léninistes, ainsi que deux militants de la Fraction de Lutte ouvrière présents à titre d'observateurs). Cette réunion a débouché sur la constitution formelle du Comité, après quelques ultimes modifications de l'Appel à la demande des participants et par consensus. Depuis lors, une quarantaine de militants syndicaux ont signé l'Appel, le Comité se construit et intervient concrètement dans la lutte de classe comme dans les débats qui agitent le syndicalisme. Son activité s'est concentrée sur quatre axes principaux :

1) Ouverture d'un site Internet (<http://courantintersyndical.free.fr>)

Régulièrement actualisé, il publie les tracts, analyses et propositions élaborés par le Comité, mais aussi des documents reçus de syndicats, de militants syndicaux et d'Assemblées générales d'étudiants ou de travailleurs en lutte. Il s'agit d'en faire un instrument d'information, d'analyse et d'élaboration pour les militants syndicaux.

2) Intervention dans le mouvement de février-avril

Le Comité est intervenu tout au long du mouvement au moyen de tracts réguliers (7 février, 23 février, 7 mars, 16 mars, 4 avril et 11 avril), diffusés massivement dans les manifestations de Paris, Auxerre, Nancy, Tours et Valence, dans les syndicats respectifs des militants du Comité et par courrier électronique auprès de 2000 syndicats et militants syndicaux. Ces tracts, lisibles sur le site Internet du Comité, ont proposé une orientation claire et concrète : pour la grève tous ensemble jusqu'au retrait des CPE-CNE, pour que les directions syndicales y appellent, pour la construction effective de la grève et l'auto-organisation des travailleurs, étudiants et lycéens, pour une manifestation nationale à l'Assemblée nationale, à Matignon ou à l'Élysée.

Cette orientation défendue par les militants étudiants et enseignants du Comité dans les AG a été adoptée par plusieurs d'entre elles (Universités de Tolbiac, Sorbonne, Rouen, ENS) et même par les Coordinations nationales étudiantes de Dijon le 19 mars et de Lyon le 9 avril. L'AG de la faculté de Tolbiac a même adopté la proposition, défendue par les membres du Comité, d'une délégation massive au siège de la CGT pour que la confédération appelle à la grève générale et s'engage enfin réellement dans sa construction ; une

délégation de vingt étudiants mandatés par l'AG a été reçue immédiatement le 3 avril à Montreuil par Maïté Lassalle, membre du Bureau confédéral, qui a tenté de justifier l'orientation de son organisation en prétendant qu'elle correspondait à l'état d'esprit des travailleurs, mais qui s'est montrée manifestement préoccupée par l'exigence des étudiants radicalisés qui l'interpellaient. Il est indéniable que, si cette orientation du Comité était adoptée par des dizaines d'AG et de syndicats partout dans le pays, la pression sur les directions syndicales, aurait pu devenir décisive.

Né à la veille de la puissante mobilisation de février-avril, notre Comité a donc su prouver, dès ce baptême du feu imprévisible, et malgré sa faiblesse numérique, sa capacité à intervenir concrètement dans la lutte de classe, dans les AG et les syndicats, selon une orientation claire et plus d'une fois efficace.

3) Intervention dans la discussion préparatoire au 48e congrès de la CGT

Lors de ses réunions des 11 février et 4 mars, le Comité a décidé, pour combattre l'orientation de la direction confédérale collaboratrice et le syndicalisme d'accompagnement, d'élaborer un contre-rapport d'activité, une contre-proposition d'orientation et une contre-proposition relative à la réforme des structures, du fonctionnement et du financement de la CGT. Le premier de ces documents a été rédigé et se trouve sur le site ; les deux suivants ne l'ont pas été, car les militants ont été accaparés par le mouvement ; ce travail reste donc à faire.

Les militants CGT du Comité sont intervenus dans leur syndicat pour combattre l'orientation de la direction. Par exemple, notre camarade de Valence est intervenu dans trois réunions préparatoires au 48e congrès sur l'orientation oppositionnelle dont témoigne son texte publié sur le site du Comité. De même, lors de la « réunion des comités de chômeurs CGT de la région parisienne pour le 48e congrès » réunissant des militants de tous les départements d'Ile de France, et à laquelle participait [...] un militant de notre Comité, une motion a été votée à l'unanimité des participants, motion dans laquelle il est expliqué notamment : « Les comités de la région parisienne ont fait part de leur avis sur le projet de document d'orientation. Il ressort à l'unanimité que les organisations de chômeurs ne trouvent pas leur place dans ce document (...). Les comités estiment que l'orientation générale va plus dans le sens de l'accompagnement de la crise que d'un syndicat de lutte de classe. (...) Les chômeurs doivent aussi pouvoir être représentés dans l'organisation et dans toutes les institutions qui décident de leur sort. » C'est un premier résultat dans un secteur où nous étions absents et où se trouvent des militants combattifs que la direction confédérale veut écarter de toute responsabilité.

Enfin, le Comité a combattu pour parvenir à un accord avec d'autres regroupements de militants syndicaux lutte de classe en vue d'une intervention commune pour le congrès de la CGT. Infructueuse lors des premières rencontres avec le Collectif unitaire pour un front syndical de lutte de classe, cette démarche a finalement abouti le 15 avril à la décision de distribuer devant la salle même du 48e congrès un tract commun de notre Comité, du « Collectif unitaire », de « Continuer la CGT » et du CGT-E de Dalkia. Le tract a été rédigé sous la forme d'une « adresse aux délégués » à partir de la discussion collective par un camarade de notre Comité, très légèrement amendé par les autres regroupements et effectivement distribué le 25 avril à Lille aux congressistes (ainsi que le 26 aux participants du meeting d'oppositionnels convoqué notamment par le collectif des métallurgistes du Nord). Quatre militants de notre Comité ont participé toute la journée du 25 à la distribution du tract et ont pu discuter avec un certain nombre de délégués. Trois membres du Collectif unitaire ont contribué brièvement à la distribution. En revanche, les militants de Continuer la CGT n'ont pas participé à la diffusion du tract pourtant cosigné par leur association, préférant distribuer exclusivement leur propre matériel aux délégués. Quant aux militants du CGT-E de Dalkia, ils ont malheureusement subi un panne automobile qui les a empêchés d'arriver à Lille.

L'intervention concrète de notre Comité dans la CGT n'en est qu'à ses débuts. Elle doit maintenant se développer, avec notamment un travail de terrain qui demande notamment une élaboration particulière pour les différents secteurs où nous avons des militants et des sympathisants (chômeurs, RATP, Services publics, PTT, éducation...). Il serait utile que, pour chacun de ces secteurs, soit rédigée régulièrement une note qui à la fois rende compte de la résistance des travailleurs classe et critique, à l'usage des militants syndicaux, l'orientation de la fédération CGT concernée. Bien évidemment, cette démarche serait tout aussi utile dans les autres syndicats où nous avons des militants (FSU, FO, FSE).

4) Proposition de discussions et d'actions communes avec d'autres regroupements de militants syndicaux lutte de classe

Plus généralement, notre Comité s'est défini d'emblée comme une structure large qui n'entendait faire concurrence à aucun des courants syndicaux déjà existants, tout en proposant le rassemblement des militants lutte de classe au-delà de leurs différentes sensibilités politiques et idéologiques ; il s'est donc efforcé de nouer un certain nombre de contacts avec ces courants :

a) Dès la réunion du 10 décembre, la présence d'un représentant d'Émancipation, tendance intersyndicale regroupant environ 150 travailleurs de l'enseignement syndiqués principalement à la FSU (mais aussi à SUD, à la CGT et à la CNT), avait permis d'entamer une discussion en vue d'une participation de ces militants au Comité. Malheureusement, la direction d'Émancipation a finalement refusé de s'y associer en mettant comme préalable la reconnaissance des principes anarcho-syndicalistes de la Charte d'Amiens dont cette tendance se réclame pour sa part. Or le Comité pour un courant intersyndical lutte de classe antibureaucratique est conçu précisément pour regrouper aussi bien des militants anarcho-syndicalistes que des militants marxistes-léninistes ou trotskystes, par exemple, qui se réclament quant à eux des vingt-et-une conditions d'adhésion à l'Internationale Communiste, contradictoires avec la Charte d'Amiens. Dès lors, le Comité ne peut reposer ni sur des principes anarcho-syndicalistes, ni sur des principes bolcheviks, ni sur les principes spécifiques de tel ou tel courant politique partisan de la lutte de classe, mais il doit au contraire reposer sur un Appel large qui permette le regroupement effectif des militants de différentes tendances : il s'agit d'unir ces militants non pour l'éternité, mais pour le combat pratique immédiat contre les bureaucraties syndicales collaboratrices, dans la conjoncture historique présente. Cependant, lors de sa réunion du 4 février, le Comité a amendé son Appel fondateur pour insister clairement, en réponse à l'inquiétude exprimée par Émancipation, sur son attachement à « l'indépendance organisationnelle des partis et des syndicats ». Ce principe signifie en effet l'attachement à la démocratie imprescriptible à l'intérieur des syndicats : si certains militants du Comité estiment avoir le droit d'exprimer et de défendre leurs opinions politiques à l'intérieur des syndicats (considérant qu'il n'y a pas de frontière étanche entre le « politique » et le « syndical »), tous s'accordent évidemment pour dire que seuls les syndiqués réunis en assemblée (ou leurs délégués dûment mandatés dans chaque instance) peuvent prendre des décisions engageant leur syndicat (ou leur instance). Pourtant, malgré cet amendement parfaitement clair, les camarades d'Émancipation n'ont malheureusement pas répondu à la lettre du Comité leur proposant de revoir leur position et de rejoindre le Comité pour travailler en commun à la construction d'un front organisé des militants lutte de classe antibureaucratique. L'espoir de convaincre ces camarades n'en demeure pas moins, car il se fonde sur le constat de leur combativité dans la lutte de classe, d'une part, et sur le vif sentiment de l'urgence à combattre ensemble les bureaucrates collaborateurs, d'autre part.

b) Un contact furtif a été pris avec les militants de l'organisation Voix prolétarienne-Partisan, qui animent le blog « Où va la CGT ? ». Ces militants offrent des analyses et des propositions souvent très pertinentes pour combattre l'orientation de la direction et accomplissent un réel travail de regroupement d'opposés au sein de la CGT, notamment avec des métallurgistes du Nord. Cependant, ils refusent malheureusement, à ce stade, de mener ce combat en s'organisant avec d'autres militants dans un cadre qui dépasse leur organisation politique et ses sympathisants.

c) Surtout, des relations, difficiles mais réelles, ont été nouées avec le Collectif Unitaire pour un Front Syndical de Lutte de Classe (initié par le Pôle pour la renaissance communiste en France). Dès le 7 janvier, un représentant du Comité a participé à une réunion de ce Collectif ; les responsables de celui-ci ont cependant refusé la proposition d'une structure commune, dans la mesure où ils se donnent comme « modèle » la « CGT de Frachon et de Ségué » ; or, pour un certain nombre de militants du Comité, ces dirigeants historiques de la CGT ont avant tout trahi les grèves générales de 1936 et 1968 respectivement, en allant négocier des miettes avec le gouvernement bourgeois au lieu de combattre pour le renversement de l'État et du capitalisme. Autant les militants lutte de classe de toute tendance doivent avoir leur place dans un regroupement commun large contre les Thibault, Mailly, Aschieri et Cie, autant il ne saurait être question d'imposer comme préalable à ce regroupement la soumission à un quelconque « modèle » historique du syndicalisme. Mais les responsables du Collectif Unitaire pour un Front Syndical de Lutte de

Classe ont préféré constituer une structure clairement identifiée comme partisane de « Frachon et Ségué » plutôt qu'un regroupement commun avec les militants qui ont donc finalement dû fonder, le 4 février, le Comité pour un courant intersyndical lutte de classe antibureaucratique.

Cependant, notre Comité a décidé de poursuivre ces efforts en vue d'agir en commun avec le « Collectif Unitaire ». Il a notamment participé à la réunion convoquée par celui-ci le 11 février. Après une discussion très intéressante, cette réunion a débouché sur un accord prometteur, à l'initiative de notre Comité : il a été convenu de rédiger et diffuser ensemble un tract commun contre le CPE-CNE et d'organiser une réunion en vue d'envisager une intervention commune dans le cadre de la préparation du prochain congrès de la CGT. Les grandes lignes du projet de tract ayant été définies en commun, un projet a été rédigé par un militant le Comité. Malheureusement, le « Collectif Unitaire » a finalement reculé à la dernière minute, sans pourtant exprimé le moindre désaccord de fond avec l'orientation du tract ! Mais, une fois encore, les responsables du « Collectif Unitaire » ont voulu mettre comme préalable la reconnaissance par le tract de l'œuvre du « Front populaire » et du « Conseil National de la Résistance », alors qu'ils savaient pertinemment que ce n'était pas acceptable par une partie des membres du Comité. Cette volonté [...] d'imposer coûte que coûte la marque d'une identité historique particulière était d'autant plus absurde qu'elle n'avait évidemment aucun intérêt pour le combat immédiat contre le gouvernement et par conséquent contre les bureaucrates syndicaux qui le protègent en refusant de combattre pour la grève générale. Le fait qu'il s'agissait bien, de la part des responsables du « Collectif Unitaire », d'un prétexte pour saboter le projet d'un tract commun a été ensuite confirmé par leur refus d'organiser ne serait-ce que la réunion commune concernant le congrès de la CGT qui avait été pourtant été décidée d'un commun accord le 11 février. Le lecteur pourra se faire sa propre opinion en consultant le projet de tract commun et l'échange épistolaire entre le Comité et le « Collectif Unitaire » sur le site du Comité.

Enfin, après la participation d'un militant du Comité à la réunion convoquée le 8 avril par le Collectif unitaire, une réunion commune a eu lieu la semaine suivante, avec la participation également de Continuer la CGT et du CGT-E, qui a enfin abouti à un tract commun : celui distribué aux délégués du 48e congrès de la CGT, dont il a déjà été question. Lors de la réunion commune du 15, il avait également été décidé de distribuer un autre tract commun dans les manifestations du 1er mai et de se rencontrer le 27 avril, à la fois pour rédiger ce tract et pour tirer ensemble un premier bilan du congrès. Malheureusement, le jour dit, les militants du Comité se sont retrouvés tout seuls devant la salle de réunion ! Si le représentant de Continuer la CGT a téléphoné pour s'excuser de son absence due à des raisons professionnelles imprévues, et si la représentante du CGT-E a fait savoir plus tard qu'elle n'avait pas réussi à trouver le lieu et était arrivée avec une heure de retard (après le départ des camarades de notre Comité), en revanche les militants du Collectif Unitaire n'ont donné aucune explication de leur absence, ne s'excusant même pas pour le « lapin », bien qu'un militant de notre Comité ait demandé des explications à un militant du Collectif rencontré par hasard dans une manifestation. Au moment où ces lignes sont rédigées, sept semaines plus tard, le Collectif Unitaire ne s'est toujours pas manifesté, montrant une nouvelle fois son refus de travailler sérieusement en commun avec notre Comité. Il nous reste à espérer que les exigences de la lutte de classe conduiront ces camarades à adopter à l'avenir une démarche plus constructive et à répondre à nos sollicitations, qui doivent se poursuivre avec autant de détermination que de lucidité.

Le Comité a l'objectif d'ouvrir la discussion avec les autres regroupements qu'il n'a pas encore eu l'occasion de rencontrer, tels que le courant Continuer la CGT, le Comité syndicaliste-révolutionnaire, la tendance Front unique dans la FSU, le regroupement « Pour un syndicalisme lutte de classe » dans le SNASUB-FSU, etc. Cette démarche réellement unitaire est rendue indispensable par l'ampleur du combat à mener contre les bureaucrates ; elle doit se réaliser à travers des discussions les plus larges et des accords pour l'action commune chaque fois que c'est possible.

Le travail de construction du Comité n'en est donc qu'à ses débuts, mais il a d'ores et déjà réussi à se faire reconnaître et souvent apprécier par plusieurs dizaines de militants syndicaux, voire par d'autres regroupements de militants lutte de classe. Ses principales faiblesses sont dues à un manque évident de militants, alors que l'objectif affiché rend nécessaire de travailler au plus près du terrain syndical. Or il ne suffit pas de proposer des analyses et une orientation justes, il faut aussi le faire d'une manière qui rende notre démarche crédible. Le principal objectif que nous devons nous fixer maintenant est que les militants, voire les syndicats avec qui nous sommes en contact, puissent se saisir du Comité comme d'un instrument qui leur soit immédiatement et directement utile pour leur activité syndicale quotidienne et leur combat antibureaucratique. Il faut convaincre les militants syndicaux, syndicats et regroupements syndicaux lutte de

classe qu'ils ont intérêt à prendre contact avec le Comité, à s'appropriier son Appel et à participer activement à sa construction !

II. Interventions pour des congrès syndicaux

Lecture des documents préparatoires du 48e congrès par un militant de la CGT

Mars 2006

Ci-dessous ma lecture des documents préparatoires ayant servi lors des trois réunions auxquelles j'ai participé.

Notre syndicat tiendra donc son 48ème congrès fin Avril, temps fort dans la vie d'une organisation syndicale, surtout qu'il pourrait être déterminant pour son avenir, tant en fonction des refontes annoncées, que de la volonté de poursuivre, à mon avis, une stratégie qui a failli.

A cette occasion, la NVO nous interpelle par une question pertinente : « Et vous, la CGT vous la voulez comment ». Je profiterai donc de l'opportunité en répondant par une métaphore « Je la veux rouge et saignante » mais la lecture des documents ne me laissent pas cette impression.

En avant-propos je voudrais faire une remarque, qui à mes yeux est déterminante quant à l'appropriation que vont faire les adhérents de cette préparation et ensuite du contenu de ce congrès. Un seul et unique document reçu où sont formulées 25 décisions et non pas des propositions soumises au débat, est-ce bien suffisant et démocratique ? Pour ma part, je répondrai NON bien que tout soit fait pour le ficeler au plus près des besoins de la direction confédérale.

Je vais donc par cette intervention expliciter cette affirmation.

Il me semble paradoxal que tous les adhérents n'aient pas tous les éléments d'appréciation (rapports d'activité et d'orientation.) Privés de ces éléments d'analyse et de réflexions, le débat est tronqué, amputé, restrictif et tous les adhérents ne sont pas sur le même pied. Cette déficience laissera donc le 48ème congrès «aux mains des spécialistes », à «l'élite des directions. » Partant de ce constat on peut penser qu'il y aura des délégués au congrès qui n'auront pas lu ces rapports d'activité et d'orientation.

Je vous ferai donc part de mes doutes, interrogations, inquiétudes, mais aussi de mes certitudes et mes discussions témoignent que bien des camarades les partagent à la veille du congrès.

Un constat, la lutte des classes fait rage, le syndicalisme de classe est en crise. Les documents produits par la direction sortante m'inquiètent car ils ne sont pas de nature à s'affranchir du syndicalisme d'accompagnement qui a pourtant failli et se ressourcer à nos textes fondateurs en cette année anniversaire de la charte d'Amiens serait des plus efficaces.

Rien qu'en terme littéral, je constate une lente agonie de nos concepts, de notre vocabulaire qui ont complètement disparus des rapports. : Ouvriers, travailleurs, luttes des classes, profits, exploitation, nationalisations, changement de société...etc... par contre individu, citoyen fleurissent à toutes les pages. Bien sûr, ce constat n'est pas d'aujourd'hui mais la lecture des publications préparatoires ne fait que renforcer mes convictions.

Toutes ces disparitions, en privilégiant l'individu au détriment du collectif nous éloignent de la nature même de notre syndicat à savoir de classe et surtout elles font la preuve que l'on ne sait plus se dresser, dire NON. Nous accentuons notre glissement vers ce syndicalisme d'accompagnement si cher à Le Duigou, Decaillon et consorts qui sont les représentants les plus voyants de ce courant réformiste. Le Duigou ne va-t-il pas jusqu'à être co-fondateur de Confrontation, ce ramassis de pseudo-syndicalistes du style Notat et de grands patrons du style F.Mer. Sur quoi planchent-ils ces partenaires sociaux ? Au comment faire accepter par la majorité, un consumérisme le plus plat, un remake d'un vieux rêve à savoir : l'association capital/travail. Sans en faire une question de personne, mais simplement au regard de ses positions politiques ce "syndicaliste" a-t-il encore sa place dans la future direction confédérale ?

Depuis 2003, une véritable guerre sociale est menée contre le monde du travail. Elle connaît une nouvelle accélération de la casse de tous les acquis sociaux avec le quatuor Medef/Chirac/Villepin/Sarkozy. Face à la crise sociale, démocratique, les syndicats engagés dans une voie réformiste d'accompagnement et de syndicalisme rassemblé ne répondent pas de la bonne façon aux exigences d'une lutte cohérente et organisée du véritable tous ensemble et en même temps qui montaient des manifestations du 10 mars et du 4 octobre (pour ne citer que celles là) Il est triste et dommageable que la CGT à travers ses textes de congrès pérennisent cette désastreuse tactique du chacun son tour envoyant au casse pipe les travailleurs en lutte chacun les uns après les autres. Pour expliquer cette attitude, la direction confie va chercher des arguments tous plus saugrenus les uns que les autres. Les travailleurs manqueraient de combativité (alors que des millions de travailleurs ont participé aux diverses actions), que la mobilisation de la CGT est trop insuffisante (la faute à qui), que la rupture de l'unité est dommageable, alors que tout prouve le contraire en témoigne les journées d'action suivantes initiées par la CGT, ou bien que sans la CFDT point de salut, que les intérêts des uns et des autres n'ouvriraient pas les conditions d'un appel à la grève générale, que cette grève générale ne se décrète pas, certes mais pour qu'elle se construise ou que ces arguments soient obsolètes encore faut-il en avoir la volonté.

Face au patronat et au gouv prêts à tout pour défendre les intérêts de leur caste, la CGT craignant de contester ces prérogatives s'est mis en situation de dominés et sur le terrain du gouv. Les luttes de la SNCM et des traminois en sont l'exemple. Alors que pendant plusieurs jours les possibilités d'extension du conflit, de sa transformation en combat d'ensemble contre les privatisations et les licenciements se dessinaient tous les syndicats mais aussi la CGT ont marchandé les pourcentages de privatisation. De reculades en reculades, refusant de lier ces luttes à celles contre les privatisations en général et plus particulièrement de l'EDF, la CGT a laissé sans perspective d'extension leur lutte et a obligé les travailleurs à se battre sur le terrain du gouv et donc désarmés. Les textes du congrès sont à mes yeux de vieux discours prônant l'abandon de l'analyse de classe pour la conciliation et la collaboration entre partenaires sociaux. On parle de «question sociale et non de lutte de classe », on cherche les voies du «dialogue entre acteurs responsables pour réformer » en masquant que les intérêts des uns et des autres sont contradictoires donc antagonistes.

Alors que les droits des travailleurs et des chômeurs sont attaqués frontalement, que la jeunesse est dans la désespérance, alors que la colère monte, que le mouvement de contestation sociale resurgit avec le CNE/CPE. Là encore, la CGT est en deçà des enjeux. Après le 4 octobre (1.5millions dans les rues) le 7 février (vacances scolaires) voyait près de 400000 lycéens, étudiants, travailleurs dans la rue ce qui pouvait présager un tous ensemble et en même temps donc une reconduction. Il n'en a rien été et nous voici au 7 mars toujours sans un véritable appel à la grève générale même d'une journée. (Tout au plus une déclaration : Il faut des manifestations puissantes le 7 Mars, ou laissant aux organisations de base le soin de faire au mieux). Cette conception de pseudo mobilisation est hallucinante. Laissera-t-on la jeunesse, les travailleurs seule face à leurs bourreaux n'ayant d'autre choix qu'entre esclavage et chômage? Mais à qui fera-t-on croire que cette riposte est à la hauteur des enjeux que c'est avec une journée de manif que l'on fera plier le gouv. Ne répondre que partiellement à l'aspiration des salariés, de la jeunesse c'est laisser le champ libre à ce gouvernement antisocial, antidémocratique, anti-jeune et illégitime. Mobiliser pour le 7 et poursuivons jusqu'à la victoire. Il faut se battre pour arriver à une grande mobilisation, du type 94, qui a vu Balladur battu sur le CIP. Je ne perçois pas dans les textes comme dans les faits une volonté manifeste de la CGT.

A mes yeux, les enseignements n'ont donc pas été tirés et les textes sur le sujet sont d'un silence assourdissant.

Deux autres exemples encore pour illustrer mes doutes et inquiétudes sur le devenir de la CGT. (Référendum et la CES) car ils illustrent l'un, le fond : la politique maastrichtienne que l'on tente de nous imposer et l'autre : le moyen, une institution l'accompagnant.

Lors du référendum du 29 mai sur la constitution européenne, il s'en fallut de peu que Thibault appelle à voter oui, se retranchant finalement dans une attitude de neutralité allant même jusqu'à se lamenter dans les médias du « manque de démocratie interne » que la plupart des adhérents trouvèrent suspecte.

Sur le référendum, les documents sont d'un mutisme révélateur : pas un mot sur le désaveu du CCN de février, langue de bois sur le TCE c'est-à-dire son contenu...etc....

En adhérant à la CES, dominée par la sociale démocratie et prête à tous les compromis avec le patronat.

(N'a-t-elle pas elle aussi appelé à voter OUI au TCE ? N'a-t-elle pas impulsé un syndicalisme d'accompagnement des contre-réformes dont l'objectif est de contenir la contestation des salariés ?) Ce faisant, toutes les centrales adhérentes de la CES, dont la CGT, ont donc fait ce choix de la cogestion, empêchant de fait tout développement de la lutte collective. Les luttes paralysées, l'échec est inévitable.

Cette évolution est donc préoccupante notamment pour la CGT. Ses congrès consécutifs la transforment peu à peu en un syndicat d'accompagnement. S'éloignant des principes de classe, la Dr.Conf a dérivé vers une conception de moins en moins combative invoquant la « modernité » « la culture de la négociation » « du syndicalisme rassemblé » « du diagnostic partagé » Cette conception aspire au mieux à « maîtriser le K » débouchant sur des accords entre partenaires à minima

Il était impensable, il y a quelques années de voir un secrétaire confédéral aller discuter seul avec le premier ministre pendant un conflit dur, sans être accompagné d'une délégation des intéressés (SNCM). De se voir décerner des brevets de responsabilité ou qu'un des premiers responsables cégétistes soit lié avec le grand K (Le Duigou) ou que le journal Financial appelle des ses vœux la réélection de B.T en avril 2006 ou de voir la CGT s'approprier à adhérer à l'union syndicale mondiale qui résulte de la dissolution de la Conf. Intern. Synds. Libres, pilotée par Gabaglio, ancien secrétaire de la CES autant de louanges ou de perspectives qui doivent nous interpeller.

Pour conclure, je constate que tout se passe comme si on laissait chaque branche, chaque entreprise, le SP s'isoler et finalement perdre alors que chacun de ces conflits s'attaque à l'essence même du capitalisme d'aujourd'hui. Cette stratégie de logiques sectorielles et corporatistes, de ces journées d'action sans lendemain et sans perspective, nous ont fait abandonner la dimension interprofessionnelle, la solidarité de classe et a conduit à la défaite. Séparément, nous sommes marginalisés et livrés à la répression patronale et gouvernementale. Ensemble, nous pouvons résister, passer à l'offensive pour briser la déferlante maastrichtienne. Nous sommes donc condamnés à gagner tous ensemble ou à perdre tous séparément.

- Casse des services publics. - Délocalisations- Répression des travailleurs pour mieux exploiter - Casse du système des retraites et de la protection sociale, des statuts des services publics, casse du code du travail, mise en place du CNE/CPE. C'est tout le contenu du projet de constitution européenne que le peuple français a rejeté qu'ils sont en train de faire rentrer par la fenêtre. La CGT ne peut rester sourde et aveugle après le message du 29 mai. Pourtant depuis ce début d'année, nous assistons à une resucée des années 2003/2005. Des journées d'action toutes aussi inefficaces les unes que les autres puisque sans lendemain. D'autres domaines auraient pu être évoqués qui recouperaient l'analyse que je fais de ces textes de congrès. (Responsabilité sociale des entreprises, mutation du travail salarié)

QUE FAIRE ?

De plus en plus d'adhérents se posent des questions et manifestent leur opposition à cette dérive confédérale. Le mécontentement monte. Il faut changer le cours des choses, mobiliser sur des revendications claires au niveau national et international et lutter ensemble et en même temps. Les conséquences sont avérées, les responsables connus alors déterminons la stratégie de classe qui permette de contrecarrer les ambitions du grand capital et d'œuvrer à notre niveau syndical à ouvrir les perspectives du changement.

Faisons le bilan inter congrès, tirons en les enseignements et rappelons-nous ce qui a fait la force de notre syndicat. (Classe, Masse et Anticapitaliste)

PS : les trois réunions (2 interpro et une SP) ont rassemblé une soixantaine de syndiqués et le sentiment général que j'en retire c'est que les travailleurs aussi bien du privé que du public :

- Perçoivent de mieux en mieux la dérive droitière de leur organisation syndicale et que leurs défaites sont dues pour l'essentiel à la trahison de leur confédération et dès lors ne sont pas prêts en accepter la poursuite. Certains allant même à dire « ces textes sont inamendables donc à rejeter ». D'autres demandant les « démissions de la direction confédérale ou le retrait de la CES ».
- Exigent une nouvelle orientation en adéquation avec leurs revendications et en rupture avec la ligne d'accompagnement chère à la CFDT et à la CES.
- Se prononcent pour la construction d'un tous ensemble et dans la durée.
- Demandent que les délégués soient porteurs de leur analyse.

Bien sûr, je ne suis pas naïf au point de croire qu'une hirondelle fait le printemps mais c'est le signe que le

congrès sera sans « plus perturbé » que ne l'aurait souhaité Thibaut et consorts. Les responsables en charge de ces réunions ont été relativement discrets compte tenu que majoritairement elles ne leur étaient pas acquises.

**Jean Viard retraité PTT Drôme
adhérent de la CGT depuis 1954**

CONTRE-RAPPORT D'ACTIVITÉ EN VUE DU 48^e CONGRÈS DE LA CGT

Mars 2006

Le rapport d'activité préparé par la direction de la CGT en vue du 48^e congrès se propose de faire le bilan de l'action menée par la CGT depuis son dernier congrès en mars 2003. Comme on le sait, cette période a été marquée par des offensives extrêmement violentes de la part du patronat et des gouvernements, et par le fait que les travailleurs n'ont pas réussi à contrer ces offensives et à imposer leurs revendications. C'est ainsi que plusieurs attaques graves contre les travailleurs sont passées sans qu'il y ait eu de réelle contestation (réforme de l'assurance maladie en 2004, adoption du Contrat Nouvelle Embauche en juin 2005), et que les mobilisations, quand elles ont eu lieu, se sont toutes soldées par des défaites (mai-juin 2003, printemps 2005, octobre 2005, etc.).

La direction de la CGT ne reconnaît absolument pas ces défaites et la gravité de leurs conséquences en termes de reculs sociaux : pour elle, « 2003 a connu une mobilisation exceptionnelle autour des questions des retraites [...], en 2004, les salariés se sont retrouvés davantage en retrait [...], et 2005 [est] riche en actions puissantes et unitaires » ! Et lorsqu'elle regrette que les luttes n'ont pas abouti, elle l'explique par le manque d'unité des organisations syndicales ou par le manque de mobilisation des travailleurs ... Or nous allons voir que ces explications ne sont guère valides et ne servent en réalité qu'à dissimuler la politique de collaboration des dirigeants de la CGT.

En effet, les défaites que les travailleurs ont subies depuis 2003 sont dues avant tout à la politique de collaboration de classes des directions syndicales, y compris de celle de la CGT. En pratique, cela se manifeste par la participation aux « négociations » éhontées avec les gouvernements, par la stratégie des journées d'actions dispersées, sans lendemain et sans perspective, dont le but est de contenir la montée vers la grève générale, seule capable de mener à la victoire. Cette politique a été appliquée de manière systématique dans toutes les mobilisations depuis 2003, mobilisations qu'il convient d'étudier en détail pour dégager les responsabilités de la direction de la CGT et pour en tirer un vrai bilan.

Le conflit des retraites en 2003

Rappelons d'abord qu'en décembre 2003, la direction de la CGT avait signé avec d'autres confédérations et avec le MEDEF un accord absolument scandaleux réduisant massivement les droits à l'indemnisation chômage, pour tous les chômeurs, surtout ceux de longues durées et les plus de cinquante ans.

Au premier semestre 2003, la France a connu une période de mobilisation d'une ampleur sans précédent depuis 1995. Et pour cause, les attaques contenues dans le projet de réforme des retraites Fillon-Raffarin étaient particulièrement graves, rappelons notamment le passage de 37,5 à 40 annuités de cotisation pour les fonctionnaires entre 2004 et 2008, et l'allongement progressif, à partir de 2008, de la durée de cotisation de 40 à 42 annuités pour tout le monde, public-privé.

Cependant, comme le regrette la direction de la CGT, « la forte mobilisation — environ 4,5 millions de personnes ont participé à une forme ou une autre d'action — n'a pas permis d'empêcher le vote du projet de réforme ». Pour préciser l'ampleur et l'intensité de cette mobilisation, on peut ajouter qu'à côté des manifestations qui ont rassemblé des millions de travailleurs lors des journées d'action, l'auto-organisation dans les assemblées générales, dans les syndicats de base a également été intense. Et un peu partout, l'exigence que les confédérations et fédérations appellent à la grève générale jusqu'à la victoire n'a pas été, cette fois, un phénomène relativement marginal comme en 1995, mais s'est fait entendre de plus en plus massivement au fur et à mesure que les jours passaient et que les occasions manquées (13 mai, 25 mai, 3 juin, 10 juin, ...) se succédaient ; et elle a culminé dans la manifestation et le gros meeting intersyndical le 12 juin, où Thibault a été copieusement sifflé par les grévistes et les syndiqués eux-mêmes.

Dès lors, des « trois obstacles principaux » énumérés dans le rapport, aucun ne peut sérieusement expliquer la défaite d'un mouvement d'une telle puissance. « La difficulté de mettre toutes nos organisations

dans le coup »? On a vu qu'il y a quand même eu des millions de travailleurs manifestant dans chacune des journées d'actions appelées par la CGT et que l'auto-organisation dans les syndicats de base était intense. « La rupture brutale de l'unité de 15 mai à l'initiative de la CFDT »? Les journées d'action postérieures à cette défection ont continué à rassembler des millions de manifestants. « Des réalités et des vécus différents entre salariés du public et du privé »? D'une part, les travailleurs du privé, notamment ceux de la métallurgie et du commerce, ont été représentés en nombre très significatif dans les manifestations, beaucoup plus qu'en 1995. D'autre part et plus fondamentalement, nombre d'entre eux ont hésité à faire grève — comme des millions de leurs collègues du public — car ils ont bien compris que, sans la grève générale interprofessionnelle, donc sans l'appel des organisations syndicales à la grève générale jusqu'à la victoire, ils perdraient de l'argent et prendraient des risques sans avoir la moindre chance de gagner. Ils ont bien senti que, tout particulièrement après le 13 mai, la « stratégie » des journées d'action n'était pas une solution, mais une impasse.

Car bien évidemment, les vraies raisons de la défaite sont à chercher dans la motivation de la direction de la CGT et dans la politique qu'elle a menée en conséquence. Le rapport prétend que « la détermination de la CGT à mener la bataille [des retraites] a été totale », mais en réalité, jamais la direction confédérale ne s'est prononcé pour le retrait inconditionnel du plan Fillon. Au contraire, elle n'a eu de cesse de faire croire aux travailleurs qu'une réforme des retraites était nécessaire pour mieux « justifier » son refus d'en découdre avec le gouvernement. Par exemple, Thibault a déclaré : « si la démarche politique se modifie, si on accepte de réelles négociations, on peut aboutir à une réforme en trois ou quatre mois, y compris, je le dis clairement, avec une signature de la CGT, si cette réforme correspond à nos besoins, à nos attentes » (1). Le Duigou a également affirmé : « Nous sommes dans une logique de revendication. Nous n'avons pas un objectif politique, celui de battre le gouvernement » (2).

Dès lors, un dernier argument de la direction de la CGT apparaît clairement comme une tromperie pour justifier la « stratégie » suicidaire des journées d'action : « [...] pour la CGT, la grève générale ne se décrète pas. Elle est le résultat de la généralisation de la grève et des mobilisations tant dans le public que dans le privé. » Mais [...] qu'a-t-elle fait d'autre que de « décréter » d'en haut de vaines journées d'action à répétition alors que, en bas, des centaines et des centaines d'assemblées générales de travailleurs et de comités de grève, des centaines et des centaines de syndicats de base, exigeaient qu'elle appelle à la grève générale jusqu'à la victoire? La direction de la CGT se plaint qu'« objectivement les conditions n'ont pu être remplies et le mouvement des retraites n'a pu aboutir à la construction de ce rapport de force optimum ». Mais ce n'est surtout pas en baladant les travailleurs de journée d'action en journée d'action — il y en a eu plus d'une demi-douzaine entre le 13 mai et le 19 juin —, en leur faisant reprendre le travail après chaque journée d'action, en leur faisant croire qu'ils n'étaient pas prêts à aller jusqu'au bout pour faire capituler le gouvernement, qu'on construit un tel rapport de force, mais au contraire en contruisant et en impulsant la grève générale interprofessionnelle.

Réforme de l'assurance maladie, privatisation d'EDF et de GDF en 2004

En 2004, le gouvernement a porté un autre coup particulièrement grave contre les travailleurs : il s'agissait de la réforme Douste-Blazy qui consistait en le déremboursement massif des soins et en l'augmentation généralisée de la CSG pour combler le prétendu « trou » de la Sécurité sociale. Tout d'abord, le rapport d'activité prétend que « la CGT a porté des revendications alternatives au projet gouvernemental ». Elle l'a fait certes, mais en restant dans le cadre inacceptable défini par le gouvernement, en participant au « Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie ». Ensuite, lorsque le contenu de la réforme a été révélé, la direction syndicale a appelé symboliquement à manifester dans les grandes villes un samedi après-midi, le 5 juin, mais refusant d'engager véritablement le combat. En effet, le mot d'ordre officiel principal de ces manifestations était la réclamation de « vraies négociations » avec le gouvernement, et non le retrait pur et simple du projet Douste-Blazy — sans parler des revendications fondamentales comme l'exigence de l'arrêt et de la restitution par les patrons des exonérations de cotisations, de l'abrogation de la CSG, etc.

En ce qui concerne la privatisation d'EDF et de GDF, le rapport d'activité se plaint que « malgré une mobilisation importante des salariés, le vote d'une loi permettant l'ouverture partielle du capital de GDF et d'EDF n'a pas pu être empêchée ». Il y a donc eu une mobilisation importante : une première journée d'action le 8 avril, une deuxième le 27 mai et une troisième le 15 juin avec une forte participation (80 000 manifestants à Paris et 75 % de grévistes le 27 mai, multiplication des coupures de courant ciblées...) mais rien n'était organisé entre chaque date, et aucune perspective sérieuse n'a été proposée. Plus grave encore, les dirigeants de la CGT sont carrément montés au créneau pour combattre, avec une rhétorique

empruntée aux media bourgeois, la perspective de la « la grève qui peut mettre en difficulté les usagers, des salariés susceptibles de perdre leur boulot à cause de deux jours de grève » (3). Concernant les opérations de coupure d'électricité ciblée décidées par les agents les plus déterminés, ces dirigeants syndicaux sont même allés jusqu'à menacer de ne pas défendre les agents sanctionnés : « Il faut aussi entre nous, bien évaluer toutes les conséquences de nos choix. Jusqu'à présent, je pense qu'on peut tenir sur les sanctions..., mais je vous le dis, je ne souhaite pas que demain on consacre notre temps et nos moyens ainsi que nos forces pour aller sauver des camarades... Je vais vous dire, la qualité d'un militant CGT, même si ça a pu être le cas à une époque, ça ne se mesure pas à la liste des sanctions qu'il a obtenues dans sa carrière! » (4)

De manière générale, il est vrai que ces nouvelles trahisons ont aisément abouti car la défaite de 2003 pesait encore lourdement sur conscience des travailleurs, comme le reconnaît par ailleurs le rapport d'activité : « Indéniablement le conflit de 2003 sur les retraites a laissé des traces, obérant la capacité de rassemblement des salariés et de leurs organisations syndicales ». La léthargie de la lutte de classe en 2004, et conséquemment, le fait que le gouvernement — bien que battu aux élections régionales et européennes —, a largement eu les mains libres pour poursuivre sa politique de destruction des acquis sociaux, démontrent encore une fois la gravité de la défaite de 2003.

Mobilisations pour les salaires, l'emploi, les droits des salariés en 2005

La fin de l'année 2004 et le début de l'année 2005 étaient encore une fois lourdes en attaques gouvernementales : remise en cause du droit de grève à la SNCF, privatisation de la Poste, loi de « cohésion sociale », stagnation du salaire des fonctionnaires, etc. Face à cela, la direction de la CGT s'est d'une part engagé dans les « négociations » et a cautionné certaines de ces « réformes » : elle a notamment signé en octobre 2004 l'accord ignominieux « pour la prévention des conflits », qui empêche les cheminots de riposter immédiatement à une attaque patronale et les enchaîne dans la « culture » collaboratrice de la concertation. D'autre part, et de manière indissociable, elle a appelé à des journées d'action soigneusement atomisées du 17 au 21 janvier, puis du 5 février et ... du 10 mars ! Malgré l'absence de réelles revendications et de perspective, les travailleurs se sont quand même mobilisés en grand nombre, démontrant ainsi qu'ils étaient de nouveau prêts au combat. Mais encore une fois, aucune suite n'était donnée à ces journées, et elles ont finalement débouché sur rien. Et à la direction de la CGT de regretter que « les réponses du MEDEF et du Gouvernement ne correspondent ni aux exigences ni aux besoins des salariés » et de rejeter la faute sur les autres confédérations.

Remarquons que le rapport passe complètement sous silence le puissant mouvement des lycéens contre la réforme Fillon au printemps 2005. Et pour cause, la direction de la CGT ne s'est à aucun moment engagé dans un soutien effectif de ce mouvement, qui, isolé, a finalement subi une défaite.

La tendance à la reprise des luttes se confirmait à la rentrée 2005, avec une mobilisation très importante pour la journée d'action du 4 octobre : 1,2 million de manifestants, avec des taux de grévistes comparables à ceux du 10 mars et le soutien de 74 % de la population selon les sondages. Parallèlement et corrélativement, une multitude de grèves se sont poursuivies courageusement après le 4 octobre, dont la plus remarquable était celle de la SNCM, sur laquelle il faut revenir plus en détail, étant donné son retentissement national et la responsabilité majeure de la direction de la CGT dans sa défaite.

En effet, la direction de la CGT-SNCM et de la confédération nationale ont refusé d'exiger ne serait-ce que la préservation de la SNCM comme entreprise nationale de service public. Au lieu de cela, Jean-Paul Israël, dirigeant de la CGT-SNCM (syndicat majoritaire), a accepté de « négocier » une privatisation partielle. Thibault, de son côté, s'est précipité pour aller « négocier » avec Villepin qui venait pourtant d'envoyer l'armée et la police contre les grévistes. De plus, les dirigeants confédéraux ont toujours pris le soin d'isoler cette lutte exemplaire, en empêchant son extension aux travailleurs du port de Marseille, à ceux de la RTM, à ceux d'autres ports du pays. Ainsi, au lendemain de la visite de Jean-Paul Israël à Montreuil pour demander « une extension du conflit et en particulier dans les services publics », la réponse de Thibault a consisté à d'écrire une lettre à de Villepin pour affirmer que « les syndicats de l'entreprise dont les organisations de la CGT n'ont pas bloqué la négociation. Ils ont accepté la perspective d'une présence de capitaux privés et l'hypothèse d'un plan social sous couvert d'en négocier précisément les dispositions. ». Enfin, les dirigeants de la CGT-SNCM ont repris à leur compte le chantage juridique du gouvernement, poussant l'ignominie jusqu'à faire voter les salariés, à bulletin secret, même pas simplement pour ou contre la poursuite de la grève, mais « Non à la reprise de l'activité = dépôt de bilan » ou « Oui à la reprise de

l'activité pour éviter le dépôt de bilan »!

Au niveau national, la grève des travailleurs de la SNCM a fortement contribué à faire de la « journée d'action » syndicale du 4 octobre un succès. Réciproquement, le succès du 4 octobre a accru leur détermination, car ils espéraient bien qu'elle soit le premier pas d'une généralisation de leur propre lutte. Et ainsi, inséparablement de leur trahison de la grève de la SNCM, les dirigeants de la CGT n'ont pas donné la moindre « suite » à la journée du 4 octobre, contrairement à ce qu'ils avaient timidement promis avant cette journée sous la pression des militants les plus conscients.

Pour un vrai bilan de la direction de la CGT entre 2003 et 2006 : trois années de collaboration

Après ce bref passage en revue de l'action menée par la CGT depuis son dernier congrès, le bilan à tirer est très clair. Depuis trois ans, les luttes des travailleurs vont de défaite en défaite, sans pouvoir empêcher la destruction des acquis sociaux, les privatisations, ... Les directions syndicales, et particulièrement — comme nous l'avons constaté —, celle de la CGT, ont une responsabilité écrasante dans ces défaites par leur politique de collaboration.

Ainsi, au lieu de préparer et d'impulser la grève générale interprofessionnelle, seul moyen pour faire reculer le patronat et vaincre les gouvernements, les dirigeants de la CGT ont systématiquement appelé à des journées d'actions dispersées, sans lendemain et sans perspective. Cette stratégie des journées d'action représente un double intérêt pour les directions syndicales, comme le résume le journaliste du Figaro Michel Noblecourt à propos d'une énième journée d'action : « Cette "journée-soupape" rendra visible et canaliser le mécontentement. » (5). En effet, d'une part, cette stratégie sert d'exutoire à la colère des travailleurs, et dans un contexte de montée vers la grève générale, elle démoralise et démobilise les travailleurs en les sortant un jour et en leur faisant reprendre le travail le lendemain. D'autre part, vis-à-vis des travailleurs, les journées d'action leur rappellent — à bon compte — que la confédération sert encore à quelque chose, et vis-à-vis des gouvernements, elles ont pour but de faire admettre les dirigeants syndicaux à la table des négociations.

Notes

1. *France Soir*, 20 mai 2003

2. *Le Monde*, 5 juin 2003.

3. Intervention de Bernard Thibault à la réunion de secrétaires de syndicats du 25 Juin 2004, citée sur la page <http://assoc.wanadoo.fr/continuer.la.cgt/edfgdfjuin04.htm>

4. *Idem*.

5. *Le Monde*, 1er octobre 2005.

ADRESSE AUX DELEGUES DU 48^E CONGRES DE LA CGT (TRACT COMMUN CILCA, CUFSC, CL-CGT, CGT-E)

Distribué au congrès à Lille le 25 avril 2006

Année après année, l'offensive du patronat, relayée par l'Union Européenne et les gouvernements successifs, est de plus en plus brutale : destruction des acquis sociaux, privatisations, licenciements collectifs, précarisation du travail et des conditions de vie, démantèlement de pans entiers de l'industrie et des services publics...

Dans cette situation, les travailleurs et la jeunesse ont besoin d'une stratégie de classe et de masse pour résister pied à pied et pour préparer une contre-offensive générale. Des avancées pour les travailleurs ne peuvent être que le produit de luttes parvenant à mettre le grand capital sur la défensive.

Or la direction de la CGT, à l'image des autres organisations syndicales, suit une orientation diamétralement opposée. C'est pourquoi nous, regroupements de militants syndicaux de diverses sensibilités, tous partisans d'un syndicalisme de classe et de masse, avons décidé de nous unir pour nous adresser à vous, camarades délégués du 48^e congrès.

Responsabilité de la direction confédérale dans les défaites successives

• **2003** : défaite du grand mouvement contre la réforme des retraites ; or la direction avait accepté de

discuter avec le gouvernement le principe de cette « réforme » antisociale ; elle a ensuite justifié sa stratégie molle de « journées d'action » diluées dans le temps par la prétendue « efficacité » d'une alliance avec la CFDT ; elle a enfin pris prétexte de la trahison de Chérèque pour refuser d'appeler à l'extension de la grève et à la grève générale, comme le demandaient des millions de manifestants dans la rue.

- **2004** : réforme Douste-Blazy de la protection sociale, après un « diagnostic partagé » émanant du « Haut Conseil pour la réforme de l'assurance maladie » auquel la direction avait accepté de participer ; changement de statut d'EDF et de GDF, après que les directions (confédérale et de la FNME CGT) eurent accepté le principe de l'actionnariat salarié et cautionné, sans l'aval des syndicats et des militants et grévistes de terrain, la promesse de Sarkozy prétendant que l'État garderait 70 % du capital. On voit ce qu'il en est aujourd'hui...

- **2005** : refus de la direction confédérale d'appeler à voter NON au référendum sur la « Constitution européenne », même après le désaveu que lui a infligé le CCN du 3 février, puis de tirer les conclusions du rejet massif de cette « Constitution » par les travailleurs ; refus de donner une suite aux puissantes « journées d'action » du 10 mars et du 4 octobre ; refus de lutter pour le maintien d'une SNCM nationalisée à 100 % — Bernard Thibault allant jusqu'à négocier avec Villepin juste après que celui-ci eut envoyé la police et l'armée contre les marins et les travailleurs portuaires en grève.

- **2006** : puissant soulèvement des étudiants et lycéens contre le gouvernement ; mais, sous prétexte d'alliance avec la CFDT, la CGC, la CFTC, etc., la direction de la CGT a cantonné les revendications au « retrait du CPE », refusant de s'appuyer sur le mouvement et sur la crise politique pour exiger le retrait de toute la loi dite « sur l'égalité des chances », du CNE, de la privatisation de GDF et des autres contre-réformes. Corrélativement, la direction de la CGT et les autres organisations se sont contentées d'appeler à des « journées d'action » et non à la grève tous ensemble et en même temps. Enfin, elles se sont adressées « solennellement » à Chirac et ont accepté d'aller rencontrer les députés de l'UMP et d'arrêter la mobilisation en attendant les résultats de ces « discussions ».

La direction veut en finir totalement avec le syndicalisme de lutte de classe !

À l'occasion de ce 48^e congrès, loin de mettre en cause son orientation qui a fortement contribué aux défaites, la direction CGT entend franchir un seuil décisif dans l'abandon du syndicalisme de classe. Pouvons-nous accepter de désarmer ainsi la classe ouvrière ?

- **Refusons la pratique des « diagnostics partagés » et le recours systématique aux « négociations » à froid entre prétendus « partenaires sociaux »** : cette stratégie revient à associer les syndicats à la préparation des contre-réformes, voire à leur co-élaboration, au lieu de préparer la résistance par la lutte de classe.

- **Refusons la ligne du « syndicalisme rassemblé »** qui, sous le prétexte d'une « unité » factice et d'une « efficacité » douteuse, revient à soumettre le syndicalisme authentique à la collaboration de classe.

- **Refusons l'intégration de la CGT à la CES et demain à son clone international** souhaité par la direction confédérale sur la base d'une fusion entre le réformisme et le social-christianisme. Contre ce prétendu « syndicalisme » qui n'est que le cache-sexe et le faire-valoir de l'Union européenne et du capital mondialisé, nous en appelons à un *syndicalisme de classe réellement internationaliste*.

- **Dénonçons l'effacement des revendications collectives et des mots d'ordre clairs** qui ont fait la force du mouvement ouvrier depuis le XIX^e siècle, au profit de la « revendication » de « droits liés à la personne », tel le « nouveau statut du travail salarié » proposé par la direction de la CGT et repris maintenant par les Sarkozy et autres partisans de la « flexi-sécurité ». À cette individualisation des droits, facteur d'atomisation de la classe ouvrière, nous opposons des revendications collectives : défense des acquis sociaux, interdiction de la précarité, baisse générale du temps de travail pour embaucher les chômeurs, sans baisse de salaire et sans flexibilité, renationalisation sous contrôle ouvrier des entreprises privatisées, etc.

Au final, la satisfaction des travailleurs exigera que le grand capital soit vaincu et que ces derniers prennent en main leur avenir par l'appropriation collective des moyens de production.

C'est pourquoi nous appelons les camarades délégués qui refusent d'abandonner la lutte de classe à s'opposer à l'orientation de la direction confédérale !

**Collectif Unitaire pour un Front Syndical de Lutte de classe,
Comité pour un Courant Intersyndical Lutte de classe Anti-bureaucratique,
Continuer la CGT,
Collectif Général des Travailleurs CGT-E Dalkia**

ADRESSE AUX ADHERENTS DE LA FSU POUR LA PREPARATION DU VE CONGRES (MARSEILLE, 29 JANV.-2 FEV. 2007)

Novembre 2006

Pour un syndicalisme de lutte de classe! Pour une lutte unitaire centralisée de tous les travailleurs du public et du privé pour vaincre le gouvernement et le patronat! Pour la solidarité internationale des travailleurs contre l'impérialisme! Camarades de la FSU, le Comité pour un Courant Intersyndical Lutte de Classe Antibureaucratique (CILCA), qui regroupe des militants de différents secteurs professionnels, de différentes organisations syndicales (CGT, FSU, SUD, FSE, UNEF?) et de différentes sensibilités, tient à s'adresser à vous à l'occasion de la préparation de votre Ve Congrès. **Votre fédération joue un rôle important dans le déroulement de la bataille de classe dans notre pays** car les secteurs de la fonction publique et de l'enseignement constituent un enjeu et un terrain d'affrontements essentiel entre les grands intérêts financiers qui dirigent l'économie pour leur propre profit maximum et la très grande majorité des travailleurs manuels et intellectuels, de la jeunesse et de la plus grande partie de la population. **Dans la dernière période, vous avez participé avec combativité à un certain nombre de luttes qui ont compté dans la vie politique et syndicale** : contre le projet de loi Fillon et pour la défense du système des retraites par répartition en 2003, contre le projet de TCE en 2005, contre le CPE et le CNE en 2006? Or, malgré le caractère massif et parfois impressionnant de ces mouvements auxquels vous avez participé en consentant des sacrifices personnels et financiers conséquents, et en dépit de succès limités qui ont pu être obtenus (comme la victoire du Non au référendum du 29 mai 2005 et le retrait du CPE au printemps dernier), **ce sont les reculs qui l'emportent et les mauvais coups continuent à pleuvoir contre l'ensemble des travailleurs** :

- Les licenciements, les privatisations, les délocalisations continuent à se dérouler dans le secteur privé, engendrant un chômage et une précarisation galopants ;
- Le pouvoir d'achat continue à stagner pour la plupart et à baisser pour beaucoup ;
- Le recul de la protection sociale se poursuit à grands pas : réforme Fillon des retraites de la Fonction publique (parallèle à la réforme Balladur de 1993 pour le privé), contre-réforme Douste-Blazy de l'assurance-maladie, déremboursements de médicaments, etc.
- Le démantèlement du service public, des statuts et notamment de l'Éducation nationale : imposition d'une logique de plus en plus comptable de gestion (LOLF), décentralisation des personnels TOS, précarisation croissante, mise en cause du statut des enseignants (création d'un corps d'EVS sous-payés dans le primaire, mise en place d'un corps d'« enseignants-référents » hors statut dans les collèges, attaque contre les décrets de 1950 pour les professeurs certifiés et agrégés), fonds publics de plus en plus importants pour les écoles privées, etc. ;
- La dégradation des diplômes et des concours et la mise en cause de leur caractère national, donc de leur valeur sur le marché du travail : loi Fillon sur l'école, loi de prétendue « harmonisation » européenne dite LMD (Licence-Master-Doctorat) dans les Universités ?

Non aux « concertations » et au « dialogue social » avec le gouvernement !

Dans une telle situation, camarades de la FSU, il nous semble qu'il est plus que temps de **tirer le bilan de la stratégie d'émiettement des luttes, de division et de participation à toutes les instances de pseudo-concertation** que les gouvernements successifs ont su créer pour désamorcer le mécontentement qui montait contre les conséquences désastreuses de leur politique concernant la Fonction publique et en particulier de l'Education, de l'enseignement et de la recherche. Au nom du « dialogue social », on a vu en

effet dans la dernière période différents dirigeants de la FSU :

- accepter de siéger dans des commissions de réforme de la Fonction Publique ;
- se faire les artisans zélés de l'application de la réforme LMD, dont la direction du SNESup a le front de revendiquer « une meilleure lisibilité » (cf. la « Lettre flash » du SNESup du 26 octobre dernier) ;
- participer, en plein déroulement du mouvement anti-CPE, à la convention Éducation de l'UMP, comme c'est le cas de Gérard Aschieri !

Comme les dirigeants des confédérations, ceux de la FSU justifient toujours par un souci d'efficacité cette politique de participation à toutes les concertations organisées par le gouvernement pour associer les organisations syndicales à la mise en place des mesures de régression sociale. Il faudrait « utiliser toutes les occasions de débat », ne pas « pratiquer la politique de la chaise vide », « peser sur le débat pour faire valoir nos solutions », etc. Mais le problème, c'est qu'au bout de toutes ces concertations et autres « diagnostics partagés », il y a eu :

- La loi Fillon sur les retraites en 2003, qui s'appuyait sur les travaux du « Conseil d'Orientation des Retraites » auquel participaient les directions syndicales ;
- La contre-réforme Douste-Blazy de l'assurance-maladie, concrétisant les propositions du « Haut conseil de l'assurance-maladie », dont les directions syndicales étaient parties prenantes ;
- La réforme Fillon sur l'école en 2005, née du prétendu « grand débat » dont les directions fédérales se sont fait complices.

Non à la tactique des « journées d'action » dispersées, pour les méthodes de la lutte de classe ! Or alors même qu'en 2003, 2005 et 2006, on a assisté à de puissantes mobilisations qui ont parfois atteint une ampleur rarement égalée dans les dernières décennies, les directions de la FSU et des principales organisations syndicales ont fait obstacle par tous les moyens à la généralisation de la grève et à sa centralisation pour vaincre le gouvernement. C'est ainsi qu'au nom de la stratégie des « temps forts » et des « journées d'action » émiettées et espacées dans le temps, elles ont conduit :

- à l'épuisement du puissant mouvement de grèves et de manifestation de mai-juin 2003 contre la loi sur les retraites, avec le refus de la FSU et des confédérations d'appeler à la grève générale interprofessionnelle alors que l'état de la mobilisation la rendait possible ;
- à l'isolement de la puissante protestation des lycéens contre la loi Fillon sur l'école en 2005, malgré la grande manifestation du 10 mars qui avait prouvé la volonté des travailleurs d'en découdre avec le gouvernement ;
- à sauver le gouvernement Villepin au printemps dernier, en refusant d'appeler à la grève jusqu'au retrait de toute la LEC et du CNE, en espaçant les journées d'action tout au long du mois de mars (7, 16, 18, 28), enfin en s'en remettant à Chirac, à Sarkozy, puis aux parlementaires pour abroger la loi que le premier avait promulguée, alors même qu'il y avait eu 3 millions de personnes dans la rue les 28 mars et 4 avril !

Pour le regroupement des militants syndicaux lutte de classe !

Face à cette politique de la direction fédérale, **le CILCA se propose de rassembler les militants lutte de classe au-delà de leurs diverses sensibilités, dans l'objectif commun de reconstruire le syndicalisme de lutte de classe** et de combattre ensemble contre les directions syndicales qui s'enfoncent chaque jour davantage dans la collaboration de classe. Camarades de la FSU, nous vous proposons de combattre ensemble pour :

- Lutter contre le gouvernement et le patronat pour sauvegarder les acquis, avec l'objectif de lui infliger une défaite sans se subordonner aux échéances électorales ;
- Préparer dans l'unité la plus large de toutes les organisations du mouvement ouvrier une offensive générale et centralisée des travailleurs et de la jeunesse ;
- Participer activement à la lutte contre les discriminations et la répression à l'encontre de tous les travailleurs immigrés (avec ou sans papiers) : contre les expulsions, les contrôles au faciès et les provocations policières dans les banlieues, pour la régularisation des sans-papiers, pour l'abrogation de

la loi CESEDA et de toutes les lois anti-immigrées promulguées par les gouvernements successifs depuis près de trente ans ;

- Lutter avec intransigeance sur les bases de l'internationalisme prolétarien contre l'impérialisme et notamment contre l'impérialisme français, pour exiger le retrait des troupes françaises de tous les théâtres d'opération où elles sont engagées (Liban, Afghanistan, Afrique).
- Lutter pour la constitution d'une centrale syndicale unique regroupant tous les travailleurs sur la base des principes de la lutte de classe et de la démocratie ouvrière, incluant le droit de tendance.

Présentation critique des différentes plates-formes soumises au vote des adhérents

C'est dans cette perspective que le CILCA a analysé les plates-formes soumises par les différentes tendances de la FSU au vote des adhérents à l'occasion du Ve Congrès : pour participer au débat démocratique, le CILCA estime utile de donner ici son avis sur ces différentes plates-formes.

- Dans l'intérêt du syndicalisme de classe, il faut d'abord et avant tout que, à l'occasion du congrès, la tendance actuellement majoritaire, « Unité et action » (U&A), soit le plus possible affaiblie. Non seulement, en effet, elle est la principale responsable de l'orientation néfaste de la FSU que nous avons critiquée ci-dessus, mais en outre elle propose de persévérer plus que jamais dans cette voie ! Sa profession de foi pour le congrès n'a rien d'anti-capitaliste et ne propose aucune autocritique de l'orientation mise en œuvre ces dernières années. Elle va jusqu'à prétendre que le retrait du CPE aurait été obtenu grâce à la FSU et aux directions des confédérations syndicales ? alors qu'elle-même a refusé d'appeler à la grève des enseignants et que le retrait du CPE a en fait été imposé par la grève générale des étudiants et lycéens, soutenue par des millions de salariés. De plus, U&A persiste dans sa volonté de faire de la FSU une « force de propositions » et de « dialogue social » : or cela signifie concrètement qu'elle veut encore amplifier la collaboration de la FSU avec le gouvernement (quel qu'il soit), au lieu de rompre avec lui en refusant de participer aux « concertations » préparatoires aux contre-réformes.

- En second lieu, il faut affaiblir aussi la tendance « École émancipée » (ÉÉ), qui a co-dirigé la FSU (et la plupart de ses syndicats nationaux) depuis le précédent congrès : au-delà de quelques critiques verbales plus ou moins épisodiques, ÉÉ a le plus souvent soutenu ouvertement les dirigeants U&A. Sa profession de foi se présente certes comme un peu plus « anti-libérale » que celle d'U&A, mais elle ne propose nullement une orientation de lutte de classe : elle se prononce pour un « alter-mondialisme » qui ne saurait en fait être rien d'autre qu'un « alter-capitalisme » (un peu moins de « concurrence libre et non faussée » un peu plus d'État capitaliste régulateur ?). Concrètement, si elle critique la direction de la FSU pour n'avoir « pas livré jusqu'au bout la bataille pour le retrait de la loi Fillon, laissant les lycéens trop isolés », ÉÉ n'a rien à critiquer dans la stratégie anti-grève de la FSU pendant tout le mouvement du printemps 2006. Elle va jusqu'à se féliciter de l'« unité sans exclusive » des directions syndicales, donc y compris avec les syndicats jaunes de la CFDT qui se sont battus ouvertement contre la grève et pour la levée des blocages dans les facs et les lycées ! Aujourd'hui, elle refuse de dénoncer la stratégie de collaboration de classe et du « dialogue social » qui est celle de la FSU. Et, pour l'avenir, elle affirme vouloir « un large mouvement interprofessionnel », mais elle ne critique pas la tactique favorite de la FSU des « journées d'action » impuissantes car dispersées et sans lendemain, et elle ne trace pas la perspective stratégique fondamentale d'une mobilisation de classe unie et centralisée pour vaincre le gouvernement.

Face à ces deux tendances alliées de la direction fédérale, plusieurs tendances oppositionnelles proposent chacune une orientation qui contient des éléments très positifs, mais aussi des limites plus ou moins importantes :

- **La tendance « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant » (PRSI)** propose toute une liste de revendications très justes : pour la défense des statuts nationaux, contre le transfert des TOS aux régions, la LOLF, le protocole d'accord sur les directeurs d'école et le LMD, pour la défense de l'enseignement spécialisé, etc. Elle se prononce également, à juste titre, pour la défense des organisations syndicales indépendantes, contre l'adhésion de la FSU à la CES, contre « les propositions du gouvernement sur le "dialogue social" », pour le maintien du lien historique entre les personnels de l'Éducation et la classe ouvrière, etc. Cependant, PRSI ne propose aucune orientation anti-capitaliste et elle ne combat pas frontalement la direction de la FSU ; au contraire, elle va jusqu'à lui délivrer un satisfecit pour son

orientation pendant le mouvement du printemps ! Comme ÉÉ, PRSI fait croire que le retrait du CPE aurait été imposé par l'« unité » des directions syndicales, passant sous silence la grève générale des étudiants et la grève massive des lycéens (d'ailleurs, tout au long du mouvement, PRSI a refusé de soutenir le blocage des établissements). De plus, dans la pratique, PRSI ne s'oppose pas à la direction de la FSU sur des questions fondamentales. C'est ainsi que, lors du CDFN des 20 et 21 octobre, les élus PRSI ont voté avec la direction de la FSU (U&A et ÉÉ) contre les deux motions tout à fait justes proposées par les élus de la tendance Front unique : ils ont voté contre la motion proposant que « le CDFN de la FSU se prononce d'ores et déjà pour le retrait du projet de loi de "modernisation du dialogue social" du gouvernement Chirac Villepin Sarkozy », s'engage à ne « participer à aucune concertation visant à son élaboration » et « décide de rompre immédiatement la concertation avec le gouvernement sur la "modernisation du dialogue social dans la Fonction Publique" ». Et les élus PRSI ont même voté contre la motion se prononçant « pour le retrait immédiat du projet de décret du gouvernement » remettant en cause le statut des enseignants du second degré et refusant « toute participation à la concertation annoncée par le gouvernement ». Or, peut-on prétendre incarner une orientation alternative à celle de la direction quand on vote avec elle contre des motions aussi élémentaires ?

• **La tendance Émancipation** propose une orientation clairement anti-capitaliste, dénonce à juste titre l'orientation de la direction de la FSU pendant les mouvements de 2003, 2005 et 2006, se prononce très correctement pour l'unification des luttes, pour l'auto-organisation de ceux qui combattent, pour la « perspective de la grève générale », pour des sections syndicales inter-catégorielles à tous les niveaux, pour la démocratie syndicale, pour une « indispensable (ré)unification syndicale, indissociable de la défense du droit de tendance », et qui ne peut naître que des luttes interprofessionnelles, etc. Cependant, Émancipation n'accorde pas assez d'importance au combat central contre la collaboration de la direction fédérale avec le gouvernement : elle ne met pas au centre de son orientation la lutte contre la « concertation » et le « dialogue social », qui sont pourtant fondamentaux dans la stratégie de la FSU aujourd'hui. De plus, Émancipation fait preuve d'un comportement trop « identitaire » en mettant en avant tout un programme « syndicaliste-révolutionnaire », dont certains points sont très éloignés des revendications actuelles des personnels et relèvent souvent de perspectives lointaines : c'est le cas, par exemple, de l'exigence d'un « corps unique », qui n'est pas possible actuellement et risque de faire obstacle au nécessaire combat immédiat contre la tentative du gouvernement de briser les statuts nationaux. Or cette attitude identitaire conduit à l'auto-isolement et ne permet pas de répondre aux urgences du moment, qui se concentrent dans la nécessité d'affaiblir la direction fédérale et, par conséquent, de la combattre par le rassemblement immédiat le plus large des militants et adhérents partisans de la lutte de classe, de l'anti-capitalisme et de la grève générale.

• **La tendance « Front unique »** propose une orientation correcte pour la défense des statuts et des acquis, contre le budget 2007 du gouvernement, contre le double langage de la direction fédérale, contre le prétendu « dialogue social » et toute la politique de « concertation » des directions syndicales, pour qu'elles rompent avec le gouvernement, pour lui « infliger une défaite décisive (?) avant les présidentielles », contre la tactique de la « grève de 24 heures », etc. FU a en outre le mérite de ne pas capituler face à la pression médiatique et bureaucratique, en se prononçant contre « l'envoi des troupes françaises au Liban », contre « la résolution 1701 qui vise à renforcer la FINUL, troupe d'occupation » et pour « le boycott du transport des troupes et de tous les moyens militaires ». Cependant, pendant la grève générale étudiante du printemps, la tendance FU ne s'est guère battue pour l'objectif de la grève générale comme seul moyen de vaincre le gouvernement, se contentant de répéter avant tout, comme elle le fait de manière routinière sur toutes les questions, qu'il fallait une « manifestation à l'Assemblée nationale » (mot d'ordre juste, mais très insuffisant à lui seul). Corrélativement, elle ne s'est pas réellement battue pour l'extension de la grève et pour l'auto-organisation des travailleurs et des jeunes (se contentant comme d'habitude de proposer des motions dans les instances syndicales et dans quelques AG), alors que c'était le seul moyen d'imposer aux directions syndicales ce qu'elles ne voulaient pas faire. En conséquence, dans sa plate-forme pour le Ve Congrès, FU ne pas dit un mot sur la grève des étudiants et des lycéens, comme si l'absence de concertation préalable sur le CPE et l'unité formelle des directions syndicales suffisaient à expliquer le retrait de celui-ci. De plus, la plate-forme de FU est trop corporative, elle ne se prononce pas pour des sections syndicales intercatégorielles, ni pour l'objectif d'une confédération unique de lutte de classe? ni même pour d'autres revendications que celles des fonctionnaires ! Enfin, de manière générale, la tendance FU ne combat guère pour regrouper largement les militants lutte de classe de différentes sensibilités dans le combat contre les directions de la FSU et des confédérations.

• Enfin, bien qu'elle n'existe pas au niveau national, il faut présenter ici la **plate-forme commune proposée pour le congrès de la FSU 75 par trois tendances oppositionnelles : Émancipation, Pour un syndicalisme de lutte (PSL, tendance du SNASUB) et Ensemble (tendance du SNUIPP)**. Sous le titre « Donnons-nous enfin les moyens de gagner », ce regroupement énumère une série de revendications très justes : contre les suppressions de postes, la décentralisation et les privatisations, pour la défense des statuts, pour « 300 € pour tous intégrés en points d'indices et un relèvement important des bas salaires », contre l'apprentissage à 14 ans, pour que « tous les élèves (reçoivent) une formation polytechnique de la maternelle à l'université », contre le financement public des écoles privées et pour leur « nationalisation laïque », pour « l'arrêt de tout recrutement de personnels non titulaires ainsi que, pour solde de tout compte, le réemploi et la titularisation sans conditions de tous les précaires de tous les précaires en place dans les corps de fonctionnaires existants ou à créer », etc. De plus, ce regroupement oppositionnel critique la passivité actuelle de la direction fédérale et le fait qu'elle a « capitulé sur la décentralisation et les retraites en 2003, la loi Fillon en 2005 et (?) n'a pas poursuivi la lutte après le recul du pouvoir sur le CPE quand les directions fédérales et confédérales avaient du renoncer, devant la détermination de la jeunesse, au règlement "négocié" d'une crise sociale majeure ». Elle se prononce à juste titre « pour une orientation alternative à celle de la direction », « pour que la FSU cesse de reculer », contre le « syndicalisme d'accompagnement », pour « la lutte de classe comme modalité centrale de l'action », pour la « reconstruction du syndicalisme de lutte », pour la démocratie syndicale, pour l'auto-organisation des personnels en lutte et pour « l'objectif à terme » d'une « unification syndicale avec droit de tendance ». Enfin, il faut souligner qu'on a affaire ici à un exemple unique de ce qu'il faudrait faire partout : le rassemblement de militants lutte de classe de tendances différentes privilégiant leurs points communs sur leurs divergences, afin de répondre à l'urgence de l'heure, qui est de défendre le syndicalisme de lutte de classe et de combattre ensemble la direction fédérale. Cependant, la plate-forme de ce regroupement a aussi des limites importantes : elle dénonce plutôt le « libéralisme » que le capitalisme, ce qui est source de confusions ; elle ne se prononce pas pour l'objectif d'une lutte unie centralisée pour vaincre le gouvernement ; elle a le grand tort de ne pas dénoncer la tactique des « journées d'action » dispersées et sans lendemain et la politique de « concertation » de la direction fédérale avec le gouvernement.

Pour sa part, conformément à sa démarche générale visant à regrouper les militants lutte de classe pour agir ensemble dans la FSU comme dans les autres organisations, **le CILCA vous appelle, camarades de la FSU, à débattre et à combattre ensemble dans l'objectif ultime de vaincre la politique collaboratrice de la direction fédérale, et par conséquent à nous rejoindre sans attendre !** Dans le cadre de la préparation des congrès départementaux et du congrès national, certains des militants FSU du CILCA figurent sur certaines des listes oppositionnelles, malgré leurs réserves communes sur un certain nombre de points de leurs plates-formes respectives ; mais **le CILCA en tant que tel ne choisit pas une tendance oppositionnelle particulière**, car ce serait contradictoire avec sa vocation même, avec toute la méthode de regroupement qu'il propose. **Cependant, le CILCA appelle les adhérents de la FSU à faire en sorte d'affaiblir au maximum les listes de la direction sortante (U&A et ÉÉ) et à voter massivement pour les plates-formes les plus clairement oppositionnelles.**

BILAN DU CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES-CRÉTEIL

Le congrès académique du SNES-Créteil (syndicat qui regroupe les adhérents des départements 93, 94 et 77) s'est réuni du 13 au 15 mars 2007. Il s'agissait principalement de débattre des textes soumis à la discussion par l'actuelle direction nationale dans le cadre de la préparation du congrès national du SNES (fin mars-début avril).

Composition du congrès

80 délégués étaient présents lors des séances les plus suivies. C'est un chiffre qui est bien inférieur au nombre de délégués théoriquement possible. En effet, chaque section d'établissement (S1) a droit à un délégué, à quoi s'ajoute un second délégué pour les sections ayant plus de 20 adhérents (et ainsi de suite). Comme le SNES-Créteil compte environ 4 500 adhérents à jour de cotisation, il y aurait pu y avoir au minimum 200 délégués — en fait bien davantage, car beaucoup de S1 ont moins de 20 adhérents. Même si

la réunion du congrès de la FSU en janvier a sans doute encore accentué ce phénomène, c'est un signe de l'implication relativement faible des adhérents de base dans la vie du syndicat et de la gravité de l'hémorragie militante, qui semble bien supérieure au recul du nombre d'adhérents.

Sur les 80 délégués, il y avait environ 65 membres du courant Unité et Action (U&A), qui dirige le SNES au niveau national, une dizaine de membres de la tendance École Émancipée (EE), qui co-dirige le SNES au niveau national, trois membres de la tendance Pour la Reconquête du Syndicalisme Indépendant (PRSI), deux représentants d'Émancipation et un militant de la tendance Front Unique (FU, tendance de la FSU qui est cependant trop faible pour exister comme tendance à l'intérieur du SNES). Chaque tendance est relativement homogène sur les grandes orientations. Toutefois, U&A, longtemps tenue d'une main de fer par le PC, est devenue aujourd'hui, en raison de la crise du PC, la tendance plus hétérogène, comme l'a montré la diversité de ses votes sur toute une série d'amendements.

Un exemple de démocratie syndicale

Si le congrès s'est déroulé dans des conditions matérielles parfois difficiles en raison d'un certain manque de préparation, il a été marqué par une remarquable démocratie syndicale. Tout militant présent au congrès, délégué ou non, a pu prendre la parole, toutes les personnes s'inscrivant dans la discussion pouvait s'exprimer avec un temps égal, quelle que soit leur orientation, et tous les textes et amendements proposés (par une tendance ou par un militant à titre individuel) ont été distribués aux congressistes, débattus et soumis au vote. C'est là un exemple de démocratie syndicale, sur lequel les militants de lutte de classe doivent s'appuyer pour l'imposer aussi au niveau national dans le SNES et la FSU et plus largement dans tous les autres syndicats, même si les conditions de la « démission » de Goulven Kerien, secrétaire départemental du SNES 93, doivent conduire à nuancer cette appréciation (cf. plus bas).

Sur l'analyse de la situation¹

Le congrès a largement amendé le projet de la direction nationale sur l'analyse de la situation. Au lieu de se borner à la dénonciation superficielle du « libéralisme » ou de dénoncer simplement le gouvernement de droite, comme si la « gauche » au pouvoir avait fait une politique substantiellement différente, le texte adopté indique que « *le gouvernement, comme tous ceux qui depuis des années ont refusé de contester le système capitaliste, mène une politique de classe de plus en plus agressive* ». Dans le même esprit, le congrès a rejeté, à l'unanimité moins une voix, une motion proposant d'appeler à voter au second tour pour le candidat de « gauche » le mieux placé. Le texte adopté dénonce correctement dans l'ensemble les politiques des dernières années et qualifie en particulier à juste titre de « *révolte des jeunes des banlieues* » ce que la direction nationale du SNES appelle pour sa part « *la crise de novembre 2005 avec les jeunes de banlieue* »...

Mais cela n'empêche nullement le texte de se situer pour l'essentiel sur le plan d'un réformisme classique. Il se prononce pour « *un mode de développement qui permette de satisfaire les besoins de tous* », en précisant que « *cela implique de revoir les modes de production et de consommation actuels* ». Dans le même esprit, le texte explique que « *la baisse du chômage résultant aujourd'hui essentiellement des radiations de l'ANPE du développement des emplois précaires doit être obtenue par la mise en œuvre de politique macro-économique favorable au plein emploi* », comme s'il était possible de combattre le chômage sans s'attaquer directement à la propriété privée des moyens de production. C'est pourquoi il reprend logiquement l'idée de « *sécurité sociale professionnelle* », particulièrement dangereuse pour les travailleurs (cf. ci-dessous la déclaration du CILCA à ce sujet) : il se prononce pour « *un nouveau statut du salarié affectant à chacun des droits transférables en matière de rémunération, de droit à la formation et à la retraite* ». De plus, par delà la rhétorique anti-capitaliste du premier paragraphe, il parle de « *partenaires sociaux* » pour désigner les organisations ouvrières et les organisations patronales et prend position pour davantage de « *dialogue social* ». Enfin, le congrès a repoussé, conformément à la position de la direction U&A et à une majorité relativement courte, une motion présentée par le délégué de FU (et appuyée par Émancipation et PRSI) pour le droit de vote des étrangers à toutes les élections (et non aux seules élections locales). Toutes les tendances oppositionnelles ont à juste titre voté contre le texte final.

¹ La synthèse proposée ici pour chaque question débattue ne peut être que très partielle, étant donné la taille des textes adoptés et l'ampleur des débats.

Droits, libertés et solidarité internationale

Le congrès a ensuite examiné une longue série de motions concernant la défense des droits et libertés ainsi que la solidarité avec les luttes de travailleurs dans le monde. Tous les textes faisant intervenir des questions politiques générales restent fortement marqués par l’empreinte de la politique et de l’idéologie du PCF rallié au capitalisme. Par exemple, le texte concernant la question palestinienne, malgré des amendements qui l’ont rendu moins odieux, continue de s’inscrire dans le cadre de la politique dictée par les brigands impérialistes à travers l’ONU, qui revient à appuyer l’État colonial israélien contre le peuple palestinien. De même, le congrès a rejeté une motion condamnant l’intervention de l’impérialisme français en Afrique et exigeant le retrait de ses troupes. Cette motion, proposée par FU, et soutenue par Émancipation, n’a d’ailleurs pas été appuyée par PRSI : c’est là une preuve de plus que le PT et son courant CCI ont sur cette question (comme sur bien d’autres) rompu avec le marxisme, qui fait un devoir et même une priorité aux militants ouvriers de combattre leur propre impérialisme.

Le congrès a approuvé une motion concernant le soulèvement de la jeunesse des banlieues, qui pose la question de l’amnistie pour tous les révoltés, sans pour autant l’exiger formellement : cette résolution, très en retrait par rapport au nécessaire soutien à cette révolte légitime des plus exploités et des plus opprimés, constitue néanmoins une évolution vers la gauche des positions du SNES sur le sujet.

Enfin, à mon initiative, une motion d’appui aux travailleurs de l’usine Cipla de Joinville au Brésil a été adoptée à une très large majorité (cf. sur le site du CILCA).

Malgré leurs limites politiques, toutes ces motions ont l’intérêt d’aider les militants syndicaux à ouvrir leur conscience au-delà des questions strictement corporatives, contribuant à donner une réalité concrète à l’idée, affirmée dans les statuts du SNES, selon laquelle la lutte des enseignants est inséparable de celle du reste de la classe ouvrière. De ce point de vue, l’intervention de la dirigeante de l’École Émancipée contre le principe même de ces motions est véritablement affligeante pour une tendance dirigée par la LCR, qui se revendique du combat révolutionnaire : elle a affirmé que le congrès perdait son temps avec ses motions et devait se consacrer aux questions spécifiquement enseignantes, bref qu’il fallait renforcer au maximum l’étroitesse corporative du syndicat, pourtant déjà importante, notamment en raison de son existence séparée des confédérations depuis plus de cinquante ans.

Quel combat pour quelle école ?

Le congrès a, sur ce thème aussi, largement amendé le texte de la direction nationale. Les amendements adoptés ajoutent ou améliorent également un certain nombre des points qui faisaient défaut dans le texte initial. Le congrès s’est ainsi prononcé pour une ferme défense du baccalauréat comme examen national et anonyme qui soit le premier grade universitaire, contre le contrôle en cours de formation (CCF), c’est-à-dire l’introduction du contrôle continu au bac, qui en ferait un diplôme local, portant gravement atteinte au principe d’égalité des droits. Il s’est également prononcé contre la volonté du gouvernement d’introduire de façon détournée la sélection à l’entrée de l’Université, en soulignant que le bac devait rester la seule condition d’inscription dans un établissement d’enseignement supérieur.

Le congrès a exigé la fin des collèges et lycées « ambition réussite » instaurés par Robien, qui non seulement pompent les moyens déjà insuffisants alloués au ZEP, mais en outre constituent un véritable laboratoire de la déréglementation (mise en place de « professeurs-référents », recrutement de personnels précaires, etc.). Il a revendiqué la hausse des moyens à attribuer aux ZEP, en soulignant que, selon une étude de Thomas Piketty, limiter l’effectif d’une classe à 18 élèves en ZEP diminue de 40 % l’écart des résultats avec les élèves « hors ZEP ».

Tout en l’assortissant de graves concessions idéologiques, le congrès a maintenu l’opposition du SNES-Créteil à l’option « découverte professionnelle » en troisième, ouvrant grand les portes de l’école aux patrons pour qu’ils puissent formater et sélectionner une main-d’œuvre bon marché. En revanche, tout en critiquant le recours croissant à l’apprentissage et en réaffirmant la défense de l’enseignement professionnel public, il ne s’y oppose pas par principe, ce qui est inacceptable, car l’apprentissage en alternance, c’est l’exploitation pour des centaines de milliers de jeunes encore en âge scolaire. Cependant, le congrès a adopté, malgré l’avis défavorable du rapporteur, l’amendement que j’ai proposé pour l’abrogation de la Loi sur l’Égalité des Chances (LEC) qui autorise l’apprentissage en alternance dès 14 ans.

Les représentants de PRSI, d’Émancipation et de FU ont voté contre l’ensemble du texte. Émancipation, tout en ayant bataillé en commission pour intégrer le maximum d’amendements progressistes au texte de la

direction, a proposé à juste titre un texte alternatif dont l'esprit général est résumé par les deux extraits suivants : *« Face à ces attaques multiples, le SNES (...) prend l'engagement de travailler dans l'unité intersyndicale à la construction de la lutte centralisée indispensable pour obtenir l'abrogation de toutes les lois, le retrait de tous les projets qui organisent le démantèlement du service public d'éducation. (...) La création d'un système éducatif réellement démocratique et progressiste ne pourra se faire sans la mobilisation et la lutte déterminée de tous les travailleurs et des travailleuses. Nous n'avons pas pour objectif d'optimiser le système éducatif de la société capitaliste libérale d'aujourd'hui et tel n'est pas le rôle d'un syndicat. C'est par la lutte sociale et la rupture avec le capitalisme que nous pourrons bâtir les fondements d'une autre école dans une autre société. »*

Quelles revendications corporatives ?

Pour ce thème, le texte proposé par la commission intégrait un certain nombre d'amendements justes par rapport au texte national : revendication d'une retraite à taux plein à 60 ans avec 75 % du dernier traitement et après 37,5 annuités ; opposition à la suppression du système actuel de notation (note administrative, note pédagogique), car, malgré tous ses défauts, il constitue encore un rempart contre l'instauration de l'arbitraire pur et simple, qui est l'objectif du patronat et des gouvernements pour discipliner les personnels ; opposition explicite au projet du Ministère d'instaurer des CAPES bivalents ; opposition aux contrats de droit privé (fussent-ils des CDI) dans la fonction publique, puisqu'ils sont inférieurs aux garanties statutaires ; enfin, opposition au recrutement de personnels précaires.

Mais le texte de la commission ne se prononçait pas pour la titularisation immédiate et sans condition de tous les précaires, comme le revendique le collectif des non-titulaires d'Île-de-France, dont une représentante a pu s'adresser au congrès : l'amendement en ce sens présenté par Émancipation a été rejeté. PRSI n'a pas voté pour, sans doute en vertu du principe selon lequel les personnels doivent être recrutés sur concours. Le principe est juste, mais la conséquence fautive. En effet, non seulement les enseignants non-titulaires sont dans l'immense majorité les premiers recalés des concours, victimes de la baisse massive du nombre de postes dans les dernières années, malgré les besoins importants ; mais en outre l'État leur reconnaît de fait la qualification pour enseigner, puisqu'il leur fait donner des cours dans les établissements placés sous sa responsabilité. Ne pas exiger leur titularisation sans conditions, c'est cautionner la politique des gouvernements qui ont ainsi artificiellement créé des précaires pour faire des économies, miner le statut et diviser les personnels.

Le congrès s'est prononcé pour *« un véritable service public de l'accompagnement scolaire dans les établissements par des personnels qualifiés, volontaires (enseignants dont cet accompagnement sera pris en compte dans le service par une diminution de temps de présence devant les élèves ; étudiants surveillants) »*. C'est une position correcte : un tel dispositif contribuerait à diminuer les inégalités entre les élèves dont les parents ont la formation nécessaire pour aider leurs enfants dans leurs devoirs et/ou les moyens matériels de payer des professeurs particuliers, et les élèves issus de milieux défavorisés. En précisant que seuls les enseignants volontaires pourraient se voir confier ses missions, la position adoptée rejette la transformation de collègues en simples répétiteurs, comme c'est le cas pour ceux dont le service est quasi-exclusivement composé d'AI (heures d'Aide Individualisée).

Plusieurs amendements progressistes ont été approuvés par le congrès contre l'avis de la rapporteuse. À mon initiative, le congrès s'est prononcé pour que le SNES maintienne son exigence d'abrogation de la loi Fillon sur l'école de 2005. Il a également approuvé l'exigence du rétablissement de l'ancien statut de MI-SE (maîtres d'internat-surveillants d'externat) amélioré et d'un recrutement à hauteur des besoins — alors que le projet de texte de la direction nationale revendique « un » statut de MI-SE, très en retrait par rapport à l'ancien statut, puisqu'il s'agirait d'une amélioration du statut d'Assistant d'Éducation (AED) avec un contrat renouvelable automatiquement chaque année pendant huit ans, et non d'un statut de fonctionnaire-stagiaire, avec un temps de travail de 35 h, au lieu des 28 h des MI-SE à temps plein. Le congrès a également adopté, toujours contre l'avis de la rapporteuse, un amendement, défendu par PRSI et appuyé par Emancipation et moi-même, qui clarifie et précise les positions sur la défense des statuts contenus dans le texte de la commission : *« Le SNES demande l'abrogation du décret Robien du 13 février 2007 et se prononce pour le maintien de l'ensemble des garanties statutaires actuellement contenues dans les décrets du 25 mai 1950 (et du décret du 6 novembre 1992 pour les PLP), ainsi que leur extension à tous les personnels précaire, et tout particulièrement : • le maintien du droit à un poste entier dans un seul établissement (l'éventualité d'un complément de service devant rester limité à la même commune) ; • le maintien de la définition exclusive des obligations de service en maxima hebdomadaires d'heures de cours dans la discipline de recrutement, dans le type d'établissement correspondant aux corps (agrégés et*

certifiés en lycée et collège, PLP en LP) et ce aussi pour les TZR ; • le maintien sans aucune restriction de toutes les heures de décharges statutaires (1^{ère} chaire, laboratoire,...) et le maintien des conditions actuelles d'attribution ; • le maintien du forfait UNSS. »

Syndicalisme lutte de classe ou syndicalisme d'accompagnement ?

Sur ce point, abordé en fin de congrès, le débat s'est presque réduit, faute de temps, à la discussion autour du projet de la direction nationale de la FSU d'adhérer à la CSI (Confédération Syndicale Internationale). Malgré plusieurs interventions contre l'adhésion à la CSI et à la CES (y compris de plusieurs militants d'U&A, notamment de l'ancien secrétaire académique), le congrès s'est rallié, par une majorité d'environ deux tiers, à une motion préconisant que le congrès ne prenne pas position et se borne à ouvrir le débat parmi les syndiqués en publiant toutes les contributions. Si l'on peut se réjouir que le congrès ne se soit donc pas prononcé pour l'adhésion à la CSI et à la CES (contrairement à d'autres congrès académiques), la motion adoptée n'en est pas moins une défaite pour le syndicalisme de classe, car cela a empêché qu'un vote soit organisé sur la motion qui se prononçait contre l'adhésion à la CSI et à la CES. Cela est d'autant plus vrai qu'il était tout à fait envisageable que, en cas de vote sur le fond, une majorité se dégage contre cette adhésion. En effet, non seulement la tonalité générale du congrès était combative, mais en outre plusieurs congressistes ayant voté la motion pour l'organisation du débat sur l'adhésion à la CES dans le syndicat, ont expliqué en séance qu'ils étaient sur le fond contre l'adhésion. De plus, une motion de PRSI condamnant la pétition de la CES pour des SIEG (Services d'Intérêt Économique Général), qui peuvent être assurés aussi bien par des entreprises privées que publiques a été adoptée.

Quelle tactique pour obtenir l'abrogation du décret Robien ?

La motion Action adoptée par le congrès comporte certes toute une série d'éléments progressistes par rapport à la position de la direction nationale, qui se borne à encourager les actions locales sans perspectives, ce qui constitue l'obstacle principal à une lutte victorieuse contre le décret Robien. En effet, elle pose la perspective d'une manifestation nationale à Paris, avec appel à la grève, elle appelle les enseignants à se réunir en AG au lendemain du 20 mars pour « *mettre en débat la reconduction de la grève* » et décide de convoquer des AG de militants dans chaque département de l'académie. Mais le congrès a rejeté à une écrasante majorité ma proposition de demander à la direction nationale du SNES d'appeler à la grève jusqu'au retrait à partir du 21 mars, seul moyen pour relancer une dynamique de lutte capable de relancer la mobilisation en masse des collègues. En ce sens, la radicalité du ton de la motion ne doit pas tromper : elle ne mangeait pas de pain à un moment où la construction d'un mouvement puissant par en bas semblait déjà bien compromise par les mois d'atermoiements et d'inaction de la direction nationale des principaux syndicats enseignants au niveau national. De fait, la direction du SNES-Créteil ne défendait nullement cette position au moment où, à la rentrée de janvier, dans la dynamique du 18 décembre, elle aurait pu être un ferment décisif pour ouvrir la voie à un combat victorieux contre le décret Robien.

Cette appréciation de la motion Action adoptée est pleinement confirmée par un fait survenu peu avant le congrès : la majorité de la direction académique avait acculé le secrétaire départemental du SNES-93, Goulven Kerien, à la démission. Ce dernier tombait victime d'une offensive bureaucratique pour avoir été trop proche de ceux qui cherchaient à engager une lutte résolue en janvier. Il avait notamment soutenu l'appel intersyndical à la grève du 25 janvier en Seine-Saint-Denis, ainsi que plusieurs appels à des AG d'après manifestation. Il s'était aussi tout récemment mis en grève de la faim en solidarité avec Roland Veuillet, Conseiller Principal d'Éducation (CPE) réprimé pour son activité syndicale depuis 2003. Les motifs de l'attaque scandaleuse contre ce militant sont d'autant plus clairs que le bilan de Goulven Kerien à la tête du SNES-93 était excellent en termes de recrutement (point signalé par le rapport financier académique qui indique d'ailleurs que 43 % des adhérents du SNES-Créteil enseignent dans le 93) et de résultats aux élections professionnelles. L'intervention d'Émancipation pour que le congrès invite Goulven Kerien à revenir sur sa démission n'a malheureusement pas été suivie d'effet, puisque le responsable de cette tendance n'a pas soumis la question au vote et a fini par quitter le congrès le dernier jour au milieu de l'après-midi, en signe de protestation.

Conclusion

Le congrès du SNES-Créteil a confirmé que la direction académique U&A, si elle fait toute une série de pas en avant progressistes par rapport aux positions et au comportement de la direction nationale d'U&A, n'a toujours pas rompu avec son courant national sur des points décisifs : elle n'a pas pris position contre l'adhésion à la CSI et à la CES, condition de l'affirmation claire d'un syndicalisme de classe contre le syndicalisme d'accompagnement ; elle n'a pas mis en cause la tactique suicidaire de la direction nationale qui multiplie les journées d'action sans perspectives et qui pousse les enseignants dans les actions locales vouées à l'échec, elle a voté contre la demande d'un appel national à la grève jusqu'au retrait ; elle a avalisé l'éviction de son plus actif et plus combatif secrétaire départemental ; enfin, elle n'a pas pour objectif de se battre pour une école réellement démocratique et progressiste, parce qu'elle ne fait pas de la lutte contre le capital un élément constitutif de son orientation. C'est pourquoi il est nécessaire, pour les militants lutte de classe de l'enseignement, de continuer à œuvrer à la construction d'un puissant regroupement de lutte de classe dans le SNES, avec l'ensemble des militants de classe, quelle que soit actuellement leur tendance, dans l'académie de Créteil comme au niveau national.

Stéphane

BILAN DU CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES-VERSAILLES

Le congrès académique du SNES-Versailles (départements 91, 92, 95 et 78) s'est tenu les 8, 15 et 16 mars. Il a rassemblé environ 90 délégués, porteurs d'à peu près 110 mandats, et une poignée d'adhérents participant au congrès en tant qu'observateurs. Le syndicat comptant 4 874 adhérents (répartis dans 373 établissements sur les 534 que compte l'académie), on constate l'absence de 75 % des délégués potentiels, révélant l'ampleur de la crise du militantisme qui frappe le SNES (nous y reviendrons).

La direction U&A du SNES-Versailles est plus droitière que celle du SNES-Créteil (cf. l'article précédent). En conséquence, la tendance École Émancipée se démarque plus nettement de la direction sur un certain nombre de points, tout en co-élaborant avec elle, comme ailleurs, les principaux textes d'orientation et en participant aux exécutifs départementaux et académique. La tendance Émancipation n'était pas présente au congrès. PRSI était représenté par trois militants (dont Jack Lefebvre, principal dirigeant de cette tendance au niveau national) et FU par deux (dont Olivier Lestang, tête de liste FU pour les élections internes à la FSU).

Pour ma part, membre à ce stade d'aucune tendance et participant pour la première fois à un congrès du SNES, j'ai choisi d'intervenir en priorité sur la question de l'action et sur le thème 3 concernant l'avenir du syndicalisme, tout en votant pour tous les amendements proposés qui me semblaient améliorer les différents textes soumis au congrès.

La discussion s'est déroulée de manière globalement assez démocratique, mais certains amendements n'ont pas été soumis au vote (sous prétexte d'avoir été présentés trop tard) et le temps de parole était parfois inégal (certains délégués ont été interrompus alors que d'autres, notamment à la tribune, parlaient très longtemps). De plus, la distribution tardive des textes et des amendements rendait souvent difficile leur analyse attentive, conduisant à se déterminer de façon trop précipitée. Enfin, des tensions sont apparues le deuxième jour, non entre les tendances, mais entre les dirigeants et un certain nombre de jeunes délégués, comme nous allons le voir.

Affrontement sur les perspectives de l'action immédiate

Malgré la réticence de la direction académique, il a été possible de soulever la question de l'action en cours des enseignants dès les réunions de commission le 8 mars, alors qu'elle n'était pas prévue à l'ordre du jour. Pendant le congrès lui-même, la semaine suivante, cette question a vu s'affronter des positions contradictoires. La motion présentée par la direction académique et adoptée par le congrès est un condensé de l'orientation générale du SNES : après un rappel correct des revendications immédiates des enseignants, elle propose une « mobilisation » dans la durée, « avant les élections présidentielles et après », dont l'objectif principal soit la communication avec « l'opinion publique » et surtout « l'interpellation » des « responsables politiques actuels et futurs », en un mot les candidats à la présidentielle... En conséquence, la motion se réjouit tout particulièrement des pitoyables « opérations tam-tam » décidées par les syndicats nationaux appelant à la grève et à la manifestation du 20 mars (et qui ont d'ailleurs subi un échec cinglant, les collègues refusant d'être prise pour des crétins). Et elle propose un

calendrier d'« initiatives régionales »... jusqu'au mois de mai ! Bref, la direction et la majorité U&A des congressistes du SNES-Versailles (83 voix pour la motion U&A, 14 contre, 7 abstentions) persistent dans leur refus d'engager le combat pour la grève jusqu'au retrait du décret de Robien et la restitution des heures et des postes supprimés.

À l'opposé, j'avais rédigé une proposition de motion qui, après discussion et amendements, a permis d'obtenir un accord avec les militants d'École Émancipée. J'ai donc pu la présenter au congrès comme « motion pour l'action d'École Émancipée et de militants hors tendance » (quelques délégués et moi-même). Cette motion, qui s'appuie sur l'Appel de l'AG des grévistes du 92 Nord (cf. sur le site du CILCA), et que l'on peut lire ci-après, aurait constitué un point d'appui important pour aider à mobilisation des collègues et faire pression sur le SNES national comme sur les autres syndicats ; mais la plupart des délégués U&A ont évidemment fait bloc contre elle : elle a obtenu 15 mandats contre 82 et 7 abstentions. Les délégués de PRSI et de FU n'ont pas voté pour, mais se sont abstenus, assumant ainsi leur refus d'une orientation de construction de la grève comme seul moyen de gagner.

Pour ma part, j'ai voté pour les textes respectifs de ces deux tendances, se prononçant l'un et l'autre pour une manifestation nationale centrale à Paris : même s'ils commettaient la grave faute politique de ne pas énoncer l'objectif de la grève pour gagner, ils proposaient la perspective d'une centralisation de la mobilisation qui serait en elle-même utile dans cette voie. La motion de FU a obtenu 6 suffrages (78 contre, 10 abstentions, 10 NPPV). Le texte de PRSI a rassemblé 19 voix (73 contre, 9 abstentions, 2 NPPV), mais ce n'était pas une motion : c'était un amendement au texte de la direction, les militants du PT montrant ainsi une fois de plus qu'ils ne s'opposent pas frontalement à celle-ci, mais s'inscrivent dans le cadre qu'elle définit, tout en concevant leur propre intervention comme une sorte de pression de gauche sur cette ligne.

Enfin, j'ai proposé une motion pour que le congrès appelle à une Assemblée générale des grévistes d'Île-de-France après la manifestation du 20 mars, afin de discuter collectivement et de décider des suites. Cette fois, une poignée d'adhérents hors tendance, voire d'U&A, et les deux délégués FU ont voté pour. PRSI, en revanche, a voté contre, confirmant sa couverture de la direction du SNES, qui refuse de toutes ses forces tout ce qui pourrait permettre l'auto-organisation des personnels. Cette motion a été rejetée par 70 voix contre, 21 pour, 9 abstentions et 4 NPPV.

Suppression du thème « droits et libertés »

La direction du SNES-Versailles a supprimé le thème « droits et libertés », traditionnel dans les congrès du SNES, pour le remplacer par un thème « femmes », d'ailleurs reporté en fin de congrès. C'est le produit d'un accord entre une partie d'U&A et École Émancipée, qui voit là une grande victoire à son actif. Mais, sans faire avancer particulièrement la question de la défense des droits des femmes au-delà de constats bien banals, cela a surtout conduit à empêcher toute discussion sur les questions de solidarité, notamment internationale. Ainsi n'ai-je pas eu le droit de présenter la motion que j'avais préparée en solidarité avec les ouvriers de l'usine Cipla au Brésil. De même, le représentant de FU n'a pas pu présenter sa motion très juste contre le pillage de l'Afrique par l'impérialisme français et pour le retrait immédiat et inconditionnel des troupes françaises. Quand on compare cette situation avec les échanges qui ont pu avoir lieu au congrès du SNES-Créteil, on ne peut que se rendre à l'évidence : la suppression du thème « droits et libertés » aggrave la dépolitisation des militants et le repli sur les questions corporatives.

Éléments positifs et points à combattre dans le texte sur la fonction de l'école

En ce qui concerne le « thème 1 » (« Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications »), n'ayant pu assister qu'à une partie de la discussion et faute d'avoir pu prendre connaissance à temps de l'ensemble du texte proposé, j'ai dû m'abstenir sur le vote global. Cependant, la lecture de celui-ci justifie le vote contre émis par 11 mandats (dont PRSI et FU), alors que 93 l'approuvaient et que 12 s'abstenaient.

Certes, le texte révèle toute une série d'analyses et de revendications très justes, permettant de considérer que le SNES-Versailles reste un vrai syndicat malgré ses dérives et l'orientation impulsée par sa direction. Mentionnons notamment les passages suivants :

- Contre « l'idéologie de "l'égalité des chances" » qui en réalité consiste en une vaste mise en concurrence des élèves et une « logique de contractualisation » individualisée ;
- Défense du « caractère national des diplômes du second degré et du supérieur » et des « qualifications » reconnues dans les « conventions collectives », contre « l'adoption d'un cadre européen »

de certification professionnelle qui substitue la notion de compétence à celle de qualification » ;

- Dénonciation d'une « orientation » qui « *subit les effets d'une conception étroite et gestionnaire* », au détriment en particulier des élèves les moins favorisés ;
- Demande d'« *abandon* » du dispositif de la loi dite sur l'« égalité des chances » qui instaure l'apprentissage dès 14 ans (le texte ne demande cependant pas l'abrogation de toute cette loi) ;
- Refus du renforcement de l'autonomie des établissements et notamment des « conseils pédagogiques » visant à « *renvoyer la responsabilité des échecs au niveau local et à créer un système éducatif à plusieurs vitesses* » ;
- Demande d'« *abrogation de la loi Fillon* » contre l'école (2005) ;
- Pour « *porter la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans* » ;
- Pour le maintien d'« *horaires disciplinaires nationaux* » ;
- Pour la défense des classes, contre les « groupes de compétence », cache-sexe des groupes de niveaux ;
- Contre l'idéologie gouvernementale de la « *mixité des élites* », opposée à l'objectif de la « *réussite de tous les élèves* » ;
- Contre la diminution du nombre d'établissements jugés prioritaires, pour l'abandon du dispositif « ambition réussite » par lequel de Robien brise les anciennes ZEP en enlevant les moyens de la plupart d'entre elles ;
- Contre la suppression ou l'« assouplissement » de la carte scolaire...

Mais le texte contient également un ensemble d'orientations qu'il faut combattre avec la plus grande fermeté : le congrès du SNES-Versailles

- Reprend à son compte la « revendication » de « sécurisation des parcours professionnels », qui n'est qu'un leurre contre les acquis sociaux (cf. à ce sujet la déclaration du CILCA contre la prétendue « *sécurité sociale professionnelle* ») ;

- Ne remet pas en cause le principe des stages en entreprise pour les lycéens, ni l'« *intervention des entreprises dans les formations* », se contentant d'en appeler à la vigilance... des Conseils d'administration !

- Sous prétexte de critiquer la « *sélectivité des CFA* » (Centres de formation d'apprentis) privés et de « difficultés à trouver une entreprise », il se prononce pour des « *CFA publics* », au lieu d'exiger uniquement la défense et le développement de l'enseignement professionnel public totalement indépendant des patrons (un amendement en ce sens d'École Émancipée a recueilli 19 voix) ;

- Il se prononce pour un « *accompagnement scolaire pratiqué dans un cadre associatif* », au lieu de se prononcer (comme notamment le congrès du SNES-Créteil), pour un service public de l'accompagnement scolaire ;

- Tout en soulignant évidemment que « *la police ne peut se substituer aux personnels* » éducatifs, il n'en ajoute pas moins que celle-ci peut « *intervenir dans l'École (...) dans le cadre des actions de prévention organisées en accord avec les personnels* », reprenant ainsi à son compte le mythe d'une police utile à la population ;

- Il revendique, sous prétexte de « *dialogue social* », que les « *partenaires puissent intervenir dans la phase d'élaboration des projets* », c'est-à-dire que les syndicats deviennent co-législateurs de mesures dont on sait pourtant très bien qu'elles sont systématiquement, depuis des années, régressives pour les personnels comme pour les élèves ;

- Enfin, le congrès a rejeté (par 79 mandats contre, 23 pour, 16 abstentions, 4 NPPV) l'amendement juste, proposé par PRSI, qui se prononçait pour l'abrogation de la Loi Organique sur les Lois de Finance (LOLF), qui contribue à démanteler les statuts des personnels et à faire des économies sur leur dos.

Éléments positifs et points à combattre dans le texte sur les personnels

Le texte adopté par le congrès pour thème 2 (« Des personnels respectés dans leurs métiers, leurs qualifications et leurs droits ») est sans doute celui qui contient le moins de points scandaleux, sans doute parce que les militants d'École Émancipée ont fortement contribué à sa rédaction ; mais il est loin d'en être dépourvu, et c'est pour cela que j'ai voté contre, comme quatre autres délégués (il y a eu 87 mandats pour et 8 abstentions).

Le texte contient un certain nombre de points positifs dont certains se trouvent déjà dans celui adopté pour le thème 1, et dont les autres sont les suivants :

- Opposition à la réduction du nombre des corps de fonctionnaires ;

- Défense des qualifications ;
- Défense de la définition du service en heures d'enseignement ;
- Exigence d'une « *diminution du temps de présence devant élèves et d'un abattement forfaitaire pour le travail collectif, géré par les équipes* » ;
 - Pour le « *pré-recrutement d'élèves-professeurs* » sur le modèle des anciens IPES étendus et améliorés, les fonctionnaires-stagiaires concernés s'engageant à « *exercer plusieurs années après la réussite au concours* » ;
 - Contre les « *mentions complémentaires qui portent une grave atteinte à nos qualifications* » et les « *CAPES bivalents* » ;
 - Pour l'abrogation du « *cahier des charges de la formation des maîtres* » ;
 - Pour la « *progressivité de l'entrée dans le métier* » et notamment pour que « *les stagiaires en situation (...) bénéficient d'une décharge de service pour leur permettre de suivre une formation hebdomadaire* » ;
 - Pour un « *temps de formation inclus dans le service* » ;
 - Contre la « *gestion individualisée* » des personnels, qui s'oppose à l'égalité de traitements ;
 - Pour un droit à mutation reposant sur un « *mouvement national unifié, amélioré et nourri par l'implantation des postes nécessaires* » ;
 - Pour « *revenir à un statut d'étudiants surveillants de type MI-SE* » et l'intégration des assistants pédagogiques « *sous le statut le plus favorable (MISE)* » ;
 - Pour le droit à la « *santé au travail dans l'éducation* », la prévention et la reconnaissance et la prise en charge par l'État-employeur des maladies professionnelles des enseignants.

Mais le texte contient également des points inacceptables :

- Non seulement il ne dit rien contre la scandaleuse contre-réforme LMD qui démantèle les diplômes universitaires, notamment en en faisant des diplômes locaux, mais il va jusqu'à appeler à « *tirer parti de l'évolution des cursus universitaires* », ce qui revient à soutenir implicitement cette réforme ;
 - En revanche, il se prononce pour l'« *élévation du niveau de recrutement au master* » (bac + 5), alors que, aujourd'hui, les étudiants peuvent passer à bac + 3 la plupart des concours de recrutement (CAPES, le CAPET, le CAPLP2) et que l'agrégation elle-même ne requiert que bac + 4. Or, imposer une élévation du niveau de diplôme requis pour préparer les concours ne garantirait nullement une élévation du niveau des professeurs (les concours sont déjà très sélectifs avec la très forte baisse des postes offerts depuis plusieurs années), mais excluerait des étudiants dont la condition sociale requiert souvent qu'ils puissent tenter le plus tôt possible leur chance pour devenir professeur (je suis intervenu en vain sur ce point et sur le précédent pendant la réunion de la commission) ;
 - Le texte se prononce pour la « *prise en compte de la préprofessionnalisation dans les épreuves des concours* », ce qui constituerait pourtant une porte ouverte à l'arbitraire et une atteinte à l'équité entre les candidats ;
 - Il ne prononce pas pour la titularisation sans conditions des précaires, mais pour leur « *titularisation par l'inspection dans le cadre d'un stage* » ou par « *concours interne* », allant jusqu'à demander dans ce dernier cas une « *entrée en 2^e année d'IUFM avec dispense des épreuves théoriques de concours* » — ce qui revient à rétrograder des professeurs au rang d'étudiants !
 - Pour l'immédiat, il émet des réticences sur le droit à mutation des contractuels en CDI ;
 - De plus, le congrès a refusé d'intégrer un amendement, proposé par trois jeunes collègues et soutenu par d'autres, pour la revendication d'une augmentation des traitements, notamment à l'entrée dans le métier, qui soit bien plus substantielle que les « *6 % de revalorisation pour combler le retard depuis 2000* » proposés par le texte du rapporteur ; cet amendement a été rejeté par 63 mandats contre, 17 pour, 15 abstentions, 10 NPPV ; intervenu après une discussion très vive, ce résultat du vote montre un fort décalage entre les dirigeants et cadres du syndicat, d'une part, les jeunes collègues, d'autre part : les premiers, pour la plupart bien avancés dans leur carrière et donc bien rémunérés, sous-estiment la gravité de la situation financière des seconds, surtout dans cette académie de région parisienne où les loyers sont particulièrement élevés ; ce n'est en tout cas pas sans ironie (ou sans hypocrisie ?) que les dirigeants, dans le texte adopté pour le thème 3, se demandent gravement, quand ils s'interrogent sur les causes de la baisse du nombre d'adhérents, si le SNES « *prête suffisamment attention aux demandes des jeunes collègues* »...
 - Enfin, le congrès a également rejeté une motion se prononçant pour que le SNES-Versailles impulse et aide la constitution d'un collectif de collègues TZR (Titulaires sur Zone de Remplacement, dont les conditions de travail sont particulièrement pénibles), afin de tenir compte de leur situation d'itinérants, du fait qu'ils sont souvent victimes de l'arbitraire administratif et affectés dans bien des cas sur plusieurs

établissements ; or tout cela « *rend la défense de leurs droits difficile pour les sections d'établissement* », disait la motion à juste titre, pour justifier la création de ce collectif qui, dans les académies où il existe à l'initiative du SNES et en relation étroite avec sa direction, « *constitue le premier contact avec le syndicat* » et « *joue un important rôle de formation* » ; là encore, le rejet de cette motion (par 60 mandats contre — dont PRSI —, 22 pour, 16 abstentions et 2 NPPV) montre que la direction du SNES-Versailles est particulièrement timorée, avec sa peur bureaucratique de toute autonomie des structures ; et, là encore, cela permet de ne pas chercher très loin la raison pour laquelle, comme elle constate elle-même, « *comme l'ensemble des syndicats, nous rencontrons des difficultés à syndiquer les personnels en situation précaire ou d'instabilité (contractuels, AED, EVS, mais aussi TZR)* » (texte du thème 3, nous soulignons)...

Presque rien de bon dans le texte sur le syndicalisme

En ce qui concerne le thème 3 (« Quel syndicalisme pour aller de l'avant ? »), le texte adopté par le congrès (par 84 mandats pour, 12 contre, 1 abstention et 2 NPPV) est de loin le pire de tous : il ne comprend presque rien de bon, hormis quelques propositions visant à faire mieux fonctionner le syndicat. C'est ici que la direction et la majorité des congressistes U&A du SNES-Versailles, révèlent la vraie nature de leur orientation générale. Et que se manifeste également celle d'une bonne partie des délégués d'École Émancipée, qui ont voté pour le texte, après avoir soumis deux ou trois amendements corrects, mais mineurs (notamment pour la féminisation des instances et des listes, pour la rotation des mandats).

Le texte commence par constater lucidement le net recul du syndicalisme enseignant ces dernières années. Certes, « *les personnels de second degré ont renouvelé leur confiance dans le SNES lors des dernières élections professionnelles de décembre 2005* », où le syndicat a « *conforté encore quelque peu sa majorité absolue* ». Mais il n'en reste pas moins que, d'une part, la participation à ces élections est en baisse constante depuis vingt ans, avec près de 40 % d'abstentions en 2005, de sorte que, « *en 1987, le SNES représentait 37 % des inscrits* », mais « *en 2005 à peine plus de 30 %* ». Et, d'autre part, la « *baisse de syndicalisation* » est tout aussi constante : le rapport financier du SNES-Versailles, soumis au congrès, révèle que le nombre d'adhérents dans l'académie est en baisse quasi-continue depuis dix ans (7 012 en 1996-1997, 5 720 en 1999-2000, 5261 en 2003-2004) ; le texte adopté pour le thème 3 tire la sonnette d'alarme en annonçant que « *nous n'avons pas assez de militants* » et que cette situation va s'empirer dans la toute prochaine période, puisqu'« *un tiers des militants partiront en retraite d'ici 5 ans* ».

Mais comment la direction du SNES explique-t-elle ce recul ? Au-delà de causes socio-politiques générales sur lesquelles nous ne pouvons revenir ici (relevant de ce la crise générale du mouvement ouvrier), force est de constater qu'elle est incapable de remettre en cause son orientation, qui est pourtant clairement l'une des raisons de la baisse du nombre de militants. De fait, le texte adopté constate lui-même des « *reculs plus ou moins importants selon les années, en particulier en 1998-2000 (réformes Allègre) et 2003-2004 (après le mouvement social de 2003)* », mais au lieu d'en conclure que des centaines de militants ont rompu avec le SNES à cause de sa politique attentiste et notamment son refus d'appeler à la grève générale des enseignants, le texte en conclut : « *Moins qu'une rupture avec le SNES, on a assisté dans ces périodes à une démobilisation des militants qui forment le tissu syndical.* » Bref, la direction n'a rien à se reprocher, elle n'est pour rien dans ce qu'elle considère apparemment comme une simple démotivation psychologique des militants !

Quant aux remèdes qu'elle propose pour enrayer la chute du militantisme, il est pire que le mal ! Il affiche l'objectif d'« *être une force de proposition plus affirmée* », car « *c'est (...) en étant perçu comme une véritable force de proposition avec un projet lisible par tous que le SNES surmontera les difficultés actuelles. Mais, à tort ou à raison, il est aujourd'hui pour beaucoup de collègues, le syndicat qui dit non.* » Autrement dit, la direction académique, comme la direction nationale, entend continuer à saper ce qu'il reste dans le SNES de la tradition revendicative, de contestation et de lutte, en poursuivant sa transformation en syndicat de « *dialogue social* » et de concertation avec le gouvernement. C'est ainsi que, au sujet du retrait du CPE non seulement la direction du SNES-Versailles réalise le tour de force de ne pas dire un mot de la grève générale des étudiants bloquant leurs facultés, prétendant que ce recul du gouvernement aurait été imposé par « *l'unité entre jeunes, étudiants et salariés et l'unité syndicale constituée par "l'intersyndicale des 12"* » (sur ce point, mon intervention n'a évidemment rien changé au texte...) ; mais en outre, elle voit dans cette affaire une autre victoire, en se réjouissant que ce mouvement ait selon elle « *provoqué l'ouverture de discussions sur le dialogue social et la représentativité* » avec le gouvernement !

Dans ce but d'accroître l'intégration du SNES et de la FSU dans les structures de concertation institutionnelle, le congrès du SNES-Versailles soutient de toutes ses forces la décision la décision fédérale d'« *extension [du champ de syndicalisation de la FSU] à l'ensemble des trois fonctions publiques* ». Or cette

décision revient à faire de la FSU, aujourd'hui présente avant tout dans l'Éducation nationale, une organisation directement concurrente de celles des confédérations, alors qu'il faudrait au contraire combattre pour la réunification du syndicalisme ouvrier (notamment de la CGT, de la FSU, des secteurs combatifs de FO et de Solidaires).

Enfin, le congrès du SNES-Versailles a franchi un pas de plus vers l'intégration du syndicat « *dans la perspective d'une Europe sociale de l'Éducation* », c'est-à-dire en fait dans sa transformation en « partenaire social » de l'Union européenne. Le prétexte de cette orientation est le constat d'un « *rôle accru de la Commission Européenne en matière de préconisations, de processus qui touchent directement les évolutions des systèmes éducatifs* ». Mais, loin de vouloir combattre frontalement cette politique européenne fondamentalement régressive (contre-réforme LMD, exigence européenne de privatisations et d'une diminution du nombre d'heures de cours en France, etc.), le texte adopté par le congrès va jusqu'à prétendre que « *des dossiers avancent. C'est le cas du cadre européen des certifications professionnelles, des compétences-clés pour les élèves et de la formation tout au long de la vie, etc.* » Dès lors, l'objectif ne serait même pas seulement de « *contrer certaines orientations et formuler d'autres propositions* », mais de « *peser de manière plus efficace sur les orientations de la Commission en matière d'éducation et de formation* » et même d'aider « *l'Europe* » à « *jouer un grand rôle dans le monde* » ! Là encore, il s'agit donc en réalité de faire du SNES un syndicat d'accompagnement de l'Union européenne capitaliste et libérale.

C'est dans ce cadre que le débat du congrès s'est cristallisé sur la question de l'adhésion de la FSU à la CES (Confédération Européenne des Syndicats) et à la CSI (Confédération Syndicale Internationale). Face à la vivacité des interventions contre cette perspective, la direction académique a décidé de soumettre au vote de manière séparée ce passage du texte qu'elle proposait. Sur ce point, elle n'en a pas moins recueilli 76 voix pour, 18 contre, 4 abstentions et 1 NPPV.

Pour ma part, j'ai proposé une motion « *contre l'adhésion immédiate de la FSU à la CSI et à la CES, pour le libre débat le plus large dans le cadre de la démocratie syndicale* », que l'on peut lire ci-dessous ; elle a recueilli 20 mandats. Les délégués de PRSI et de FU n'ont pas voté pour, sous prétexte (m'ont-ils dit ensuite) qu'elle se prononçait contre « *l'adhésion immédiate* »... Mais, d'une part, j'avais envoyé le projet de motion avant le congrès, par courriel, à Jack Lefebvre, responsable de PRSI, et étais allé lui parler à ce sujet, sans qu'il prenne la peine de m'indiquer son désaccord sur ce point, pour ne pas parler d'une proposition de motion commune, à laquelle j'étais disposé. D'autre part et surtout, la formulation que j'avais choisie, tout en se prononçant très clairement contre la CES et la CSI, visait à exiger l'organisation d'une véritable discussion à tous les niveaux du syndicat, contre la précipitation de la direction fédérale qui veut contourner les règles de la démocratie syndicale en consultant les adhérents par référendum, précisément pour faire passer au forceps l'adhésion immédiate (au printemps) à la CES et à la CSI ! Or les militants lutte de classe à l'intérieur du syndicat ne doivent pas s'affronter à la direction avec une logique de conflit d'appareils, mais promouvoir avant tout la libre discussion organisée dans le cadre la démocratie syndicale (réunions des structures à tous les niveaux, mandatement et souveraineté du congrès) : cette méthode est la seule qui permette aux adhérents de se saisir et de se prononcer en toute conscience sur les questions en débat.

Cette attitude de PRSI relève donc d'un sectarisme ridicule, consistant à ne s'opposer sur certains points particuliers (tout en couvrant la direction sur bien des points !) que pour tirer la couverture à soi dans une logique d'appareil, au lieu d'essayer de regrouper sur des questions essentielles les militants lutte de classe de différentes sensibilités. Pour ma part, je n'en ai pas moins voté pour les deux amendements proposés PRSI (sans prendre prétexte, par exemple, de l'étrange absence de la CES dans le premier...) : l'un se prononçait « *contre l'adhésion de la FSU à la CSI* » (24 pour, 65 contre, 10 abstentions), l'autre « *contre le soutien à la pétition de la CES sur SIEG (Services d'Intérêt Économique Général)* » (16 pour, 69 contre, 12 abstentions, 2 NPPV).

Quant aux délégués de FU, s'ils ne soutiennent certes jamais, quant à eux, la direction, ils limitent leurs interventions à deux ou trois motions, identiques à chaque congrès depuis 20 ans, et qui ne recueillent jamais que leurs propres voix ! L'une se prononce pour que le SNES appelle à voter (sous prétexte de battre la droite) indifféremment pour le PS, le PCF, LO, la LCR ou le PT (mis sur un pied d'égalité !). L'autre exige l'appel à une « *manifestation nationale au ministère* », tout en refusant de poser la question de la grève jusqu'à la victoire (Olivier Lestang, responsable de FU, a même expliqué, contre mon intervention, que le retrait du CPE n'avait pas été obtenu par la grève des étudiants, mais uniquement par le refus des directions syndicales d'aller négocier avec Villepin sur le CPE !). Ce mécanisme routinier et ce sectarisme incroyable conduisent FU à l'impuissance totale : les délégués n'écoutent pas ses interventions parce qu'ils les connaissent par cœur à l'avance, FU est incapable de regrouper d'autres congressistes autour de ses

propositions et, de manière générale, stagne depuis des années.

Cela rend d'autant plus urgent le combat pour rassembler les militants lutte de classe (ceux des tendances oppositionnelles, une partie des militants d'École Émancipée, voire quelques-uns d'U&A, sans oublier des militants hors tendance, notamment des jeunes...) à l'intérieur du SNES et de la FSU comme des autres syndicats. L'objectif ultime est la constitution d'une tendance oppositionnelle de lutte de classe unifiée. Le but immédiat est de combattre ensemble sur les questions les plus urgentes (dans le cadre du mouvement en cours, contre l'adhésion à la CES-CSI, contre la politique de « concertation »...).

Ludovic

Annexe 1 : motion pour l'action proposée au Congrès du SNES-Versailles par École émancipée et des militants hors tendance

Le Ministre De Robien a lancé une attaque d'ensemble contre l'enseignement public, ses élèves et ses personnels :

- Décret du 12 février commençant à démanteler le statut des enseignants du secondaire ;
- Cahier des charges de la formation des maîtres aggravant encore la remise en cause du statut ;
- Projet de décret des EPEP (Établissement Public d'Enseignement Primaire) visant à faire des économies et à placer les écoles sous la tutelle administrative et pédagogique d'un conseil d'administration dominé par les élus locaux ;
- Baisse et insuffisance croissante des Dotations Horaires Globales...

Dans le premier comme dans le second degré, les organisations syndicales se prononcent unanimement contre ces mesures, comme la grande majorité des enseignants, qui ont fait grève massivement les 18/12, 20/01 et 08/02 et qui multiplient aujourd'hui les actions locales (grèves, délégations aux IA, boycott du bac blanc, rétention des notes, etc.).

Malgré cette forte mobilisation, De Robien persiste et signe. En même temps, il lâche quelques miettes pour une minorité d'enseignants, dans le but de semer la division et de désamorcer la colère. Car il sait que cette colère et l'approfondissement de la mobilisation sont extrêmement dangereux pour son gouvernement à la veille des élections présidentielle et législative.

Contrairement à mai-juin 2003, le gouvernement et la majorité parlementaire actuels ne prendraient sans doute pas le risque de continuer à passer en force s'ils étaient confrontés à une montée en puissance généralisée de la mobilisation des enseignants du primaire et du secondaire, soutenus par un nombre significatif de parents, qui sont eux-mêmes des électeurs.

Comme le dit l'Appel de l'AG des enseignants du 92 Nord en grève le 13 mars, « *la seule riposte à la hauteur des attaques est la construction d'un mouvement social pour l'Éducation* » et « *la solution pour gagner, ce n'est pas la dispersion primaire/secondaire et les journées d'action sans perspective* ».

C'est pourquoi le congrès académique du SNES-Versailles estime que la situation est particulièrement propice à l'extension et à l'intensification de la lutte. Soutenant l'ensemble des actions décidées localement, le congrès affirme que, pour gagner, **l'unification des luttes et la convergence des personnels du primaire et du secondaire est nécessaire, avec la participation des parents et des élèves.**

C'est pourquoi, en tant qu'organisation syndicale, le SNES-Versailles prend ses responsabilités en décidant de se battre pour la **généralisation du recours à la grève, qui reste la voie la plus efficace pour gagner.**

Il propose en conséquence aux collègues de s'engager, avec le soutien d'un maximum de parents et d'élèves, dans la construction d'une grève puissante. Cela passe par le succès de la journée du 20 mars et la convocation d'AG locales et départementales mettant à l'ordre du jour l'articulation de l'ensemble des actions en cours avec la généralisation de la grève.

Le congrès demande au SNES national, aux SNES académiques, départementaux et locaux, de reprendre à leur compte cette orientation et ces propositions. Il interpelle dans le même sens les autres syndicats de la FSU et les autres organisations syndicales de l'Éducation, à tous les niveaux.

15 mandats pour, 82 contre, 7 abstentions

Annexe 2 : motion proposée au Congrès du SNES-Versailles contre l'adhésion immédiate de la FSU à la CSI et à la CES, pour le libre débat le plus large dans le cadre de la démocratie syndicale

La direction de la FSU et notamment celle du SNES voudraient que notre fédération rejoigne la CSI (Confédération Syndicale Internationale) et par là même la CES (Confédération Européenne des Syndicats).

N'ayant pas obtenu la majorité qualifiée au récent congrès de la FSU, la direction veut que les syndiqués se prononcent individuellement sur cette question. Une telle méthode est pour le moins surprenante : la démocratie syndicale ne saurait reposer sur l'atomisation des syndiqués, d'autant moins s'ils ne disposent même pas des éléments d'un véritable débat, dont la direction de la FSU a refusé de fournir les garanties lors du congrès (rejet de la proposition de publier un bulletin de discussion spécial sur cette question). **La démocratie syndicale repose au contraire sur le libre débat collectif à l'intérieur des syndicats à tous les niveaux, afin de dégager une majorité par la confrontation et la définition précise de mandats.**

Sur le fond, l'adhésion à la CSI et à la CES constituerait un grave tournant dans l'histoire de notre fédération liée au mouvement ouvrier. En effet, au-delà même du débat entre réformisme et révolution, la CSI, née en novembre dernier de la fusion entre la CISL réformiste et la CMT vaticane, n'est pas un syndicat ouvrier indépendant, mais un rouage soi-disant « social » de la mondialisation capitaliste. C'est ainsi la résolution programmatique de la CSI, « approuvée par applaudissement » lors de son congrès fondateur, affirme, dans son 17^e chapitre, que les entreprises multinationales « *sont un moteur essentiel de la mondialisation, ce qui rend de plus en plus nécessaire et urgente la coopération intergouvernementale sur la réglementation internationale des entreprises* ». En conséquence, la CSI sème des illusions en prétendant pouvoir « *changer fondamentalement la mondialisation afin qu'elle fonctionne en faveur des travailleurs et des travailleuses, des sans emplois et des pauvres* ». Concrètement, cela implique en fait, selon les propos de Guy Ryder, secrétaire général de la CSI, qu'il s'agit d'obtenir non pas le maximum de droits pour les travailleurs, mais seulement « *un système minimal de protection pour garantir un système minimal de droits* » car « *on ne peut arrêter les délocalisations, mais on peut essayer de mettre en place des règles du jeu pour que ces changements soient acceptables* ». Corrélativement, la CSI se prononce pour une simple « réforme » des instruments institutionnels de la mondialisation capitaliste : elle réclame « *une gouvernance effective et démocratique de l'économie mondialisée, par la réforme du FMI, de la Banque Mondiale et de l'OMC* ». En un mot, **les fondements mêmes de la CSI sont donc ceux d'un « syndicalisme d'accompagnement »**. C'est ce que reconnaît Emilio Gabaglio, ancien secrétaire général de la CES et l'un des dirigeants de la CSI, quand il déclare : « *Il faut faire du syndicalisme la première ONG de la planète* ». Or, **réduire le syndicalisme à une ONG, c'est dénaturer le syndicat, renoncer à défendre les intérêts spécifiques des travailleurs !**

Quant à la CES, c'est un simple rouage de l'Union européenne : elle a appelé à voter Oui au Traité constitutionnel européen et elle est étroitement associée à la rédaction des directives européennes concernant le droit du travail ou les services publics. **Après des années de politique maastrichtienne, on sait ce qu'il en est ! En particulier, la CES refuse de combattre contre les privatisations et de défendre les services publics en tant que monopoles nationalisés, en soutenant que les prétendus « services d'intérêt économique général » (SIEG) peuvent selon elle être aussi bien publics que privés ou semi-privés !**

C'est pourquoi le congrès académique du SNES-Versailles se prononce :

- Contre l'adhésion immédiate de la FSU à la CSI et à la CES ;
- Pour l'ouverture d'une discussion sur ce sujet à l'intérieur des tous les syndicats de la FSU, à tous les niveaux, avec publication de *toutes* les contributions dans la presse fédérale ;
- Pour que la décision finale soit prise par le prochain congrès de la FSU, conformément aux règles de la démocratie syndicale.

20 mandats pour, 64 contre, 10 abstentions, 5 NPPV

III. Tracts et déclarations du CILCA

Le "baptême du feu" du CILCA, quelques jours après sa fondation, a été le mouvement de février-avril 2006 contre le CPE, le CNE et la LEC. Le CILCA a joué un rôle dans certains syndicats, dans les AG de plusieurs universités (Tolbiac, Sorbonne, ENS, Rouen...) et dans certaines coordinations nationales étudiantes. Il a distribué des dizaines de milliers de tracts, régulièrement réactualisés au fil des événements. En voici trois (en début, milieu et fin de mouvement). Les autres, ainsi que les motions proposées par les militants du CILCA en AG et Coordinations nationales (souvent adoptées), sont lisibles sur le site <http://courantintersyndical.free.fr>

POUR IMPOSER LE RETRAIT DU CPE ET DU CNE, UNE SEULE SOLUTION : LA GRÈVE TOUS ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS, ÉTUDIANTS ET LYCÉENS ! IMPOSONS-LA AUX DIRECTIONS SYNDICALES

Tract du 7 février 2006

CNE-CPE : le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy veut généraliser la précarité

Avec le CNE (Contrat Nouvelle Embauche) et le CPE (Contrat Première Embauche), c'est le fondement même du droit du travail que le gouvernement veut détruire. Avec un CDI (Contrat à Durée Indéterminée) et même au cours d'un CDD classique, le patron ne peut pas licencier « sans motif réel et sérieux » : il doit prouver une « faute grave » du salarié ou avancer des difficultés économiques de l'entreprise (licenciements collectifs). *Avec un CNE ou un CPE, le salarié peut être jeté à la rue sans motif du jour au lendemain*, pendant une « période d'essai » de deux ans ! Autant dire que, s'il veut garder son emploi, le travailleur devra se plier comme un esclave aux exigences du patron : comment résister si on lui impose des heures supplémentaires non payées, un emploi du temps hyper-flexible, des brimades diverses ? Le gouvernement prétend qu'après ces deux ans le salarié pourra être embauché en CDI ; mais il est clair que le patron préférera prendre de nouveaux travailleurs en CPE ou CNE, plutôt que de garder les anciens en CDI ! D'autant plus que, pour chaque embauche en CPE, il sera exonéré de cotisations sociales pendant trois ans !

Le CNE est destiné pour le moment aux nouveaux salariés des petites entreprises, et le CPE aux jeunes de moins de 26 ans (quelle que soit la taille de l'entreprise). Mais en réalité **ce sont TOUS les travailleurs salariés qui sont menacés** : les patrons auront de moins en moins recours aux vrais CDI et le gouvernement a bien l'intention de généraliser le CNE-CPE à tout le monde dès que le CPE sera adopté. **C'est pourquoi il faut que les jeunes et les salariés se mobilisent d'urgence, pour faire échec au CPE et obtenir le retrait du CNE !**

Les directions syndicales et de la « gauche » refusent de lancer un mouvement d'ensemble pour gagner

Mais comment faire céder ce gouvernement ? Il est clair que les défaites subies, notamment depuis mai-juin 2003, et tout particulièrement à l'automne 2005, conduisent de nombreux travailleurs au découragement. Mais il faut justement tirer les leçons de ces défaites, si l'on veut redonner espoir aux travailleurs : le gouvernement n'est pas invincible, mais il ne cédera jamais face à des « journées d'action » dispersées et sans lendemain ! Il n'a pas cédé en 2005 devant des « journées d'action » réunissant chacune 1,5 million de personnes le 10 mars et le 4 octobre : il ne cédera pas davantage sur le CPE et le CNE, si l'on ne change pas radicalement de méthode ! Pour se mobiliser en masse, les travailleurs et les jeunes ont besoin d'une perspective claire : il faut s'engager résolument sur la voie d'un *mouvement d'ensemble, en mettant à l'ordre du jour la préparation d'une grève tous ensemble et en même temps jusqu'à la victoire.*

Mais voilà : les directions des principaux syndicats continuent à mettre en œuvre cette tactique des « journées d'action » atomisées et sans perspective qui nous a conduits de défaites en défaites ! Au lieu d'appeler les travailleurs et les jeunes à lutter tous ensemble et en même temps pour gagner, ces directions ont invité les enseignants de Seine-Saint-Denis à faire grève le 26 janvier tout seuls et sans suite ; la CGT a convoqué des manifestations isolées le 31 janvier, sans appel à la grève ; les directions des fédérations de fonctionnaires les ont appelés à faire grève le 2 février, mais pas un jour de plus ; enfin, les directions nous appellent à des « manifestations locales » ce 7 février contre le CPE, mais elles refusent d'exiger aussi le retrait du CNE et elles n'appellent même pas à faire grève ce jour-là, empêchant ainsi les travailleurs de se joindre aux manifestations ! Quant aux dirigeants des partis « de gauche », ils nous demandent carrément de les attendre jusqu'en 2007, en nous contentant d'ici là d'« actions » purement symboliques ! Autrement dit, ils voudraient empêcher les travailleurs et les jeunes de vaincre le gouvernement ici et maintenant.

Construisons un courant intersyndical de lutte de classe pour combattre les directions collaboratrices

C'est pourquoi nous, militants syndicaux réunis le 4 février à Paris, appelons les syndicalistes de lutte, les travailleurs et les jeunes à rejoindre notre *Comité pour un courant intersyndical lutte de classe et antibureaucratique*. Ce Comité rassemble des militants des différents syndicats et de sensibilités politiques diverses, sur la base d'un Appel qui se prononce « **pour la lutte de classe, contre la collaboration de classe sous toutes ces formes, pour la coordination des luttes, pour la grève générale ; pour vaincre le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy sans attendre 2007 et contre tout autre gouvernement au service du capital** ». Au-delà de nos différences, il est urgent de combattre ensemble les principales directions syndicales, qui collaborent de plus en plus ouvertement avec le patronat et le gouvernement et confisquent les syndicats construits par les travailleurs depuis 150 ans. Les travailleurs doivent s'organiser eux-mêmes et se réapproprier leurs syndicats.

Pour obtenir le retrait du CPE et du CNE, nous appelons les travailleurs et les jeunes à se réunir sur les lieux de travail en **Assemblées générales**, en combattant pour imposer la convocation d'une **MANIFESTATION NATIONALE** pour le retrait du CPE et du CNE et l'appel à la **GRÈVE TOUS ENSEMBLE ET EN MÊME TEMPS JUSQU'À LA VICTOIRE**.

À Paris, nous serons présents à l'AG interprofessionnelle qui aura lieu après la manifestation du 7 février, à 18 h 30, à la Bourse du travail, 3, rue du Château d'eau, métro République.

Pour le retrait du CPE et du CNE, pour stopper la répression, les directions syndicales doivent appeler à la grève tous ensemble jusqu'au retrait !

Tract des 16-18 mars 2007

Plus de la moitié des universités en grève, rejointes par un nombre croissant de lycées. Plus d'un million de travailleurs et de jeunes dans la rue le 7 mars, malgré l'absence d'appels à la grève de la part des principales organisations syndicales nationales. Un gouvernement illégitime et de plus en plus impopulaire... Malgré cela, Villepin oppose une fin de non recevoir à la jeunesse et aux travailleurs. Il tend la main aux directions syndicales pour discuter de mesures d'accompagnement entre « partenaires sociaux ». Lui et son acolyte Sarkozy envoient les CRS matraquer les étudiants de la Sorbonne, de Tours, etc., qui se mobilisent contre une précarité qui, demain, touchera tous les travailleurs.

QU'EST-CE QUI DONNE À CE GOUVERNEMENT ILLÉGITIME UN TEL CULOT ?

En mai-juin 2003, Thibault (CGT) et Aschieri (FSU) refusèrent d'appeler à la grève générale quand elle était possible, tandis que Blondel (FO) faisait semblant de la vouloir quand elle ne l'était plus. Lors de la mobilisation du printemps 2004 contre le changement de statut d'EDF-GDF, les principales fédérations refusèrent d'appeler à la grève générale des gaziers et électriciens contre la privatisation, prétextant que leurs « négociations » auraient apporté des « garanties », avec une participation de l'État à hauteur de 70 % du capital : deux ans après, avec le projet de privatisation intégrale de GDF sous prétexte de fusion avec Suez, on voit ce qu'il en est de ces prétendues « garanties » ! Lors de la grande grève de la SNCM à l'automne 2005, quatre mois après la victoire du Non ouvrier et populaire au référendum et quelques jours après la nouvelle « journée d'action » du 4 octobre qui avait rassemblé 1,2 million de manifestants, les principaux dirigeants syndicaux avaient refusé d'appeler à la généralisation de la grève, Thibault allant jusqu'à « négocier » en direct avec De Villepin qui venait d'envoyer le GIGN contre les marins !...

Ces défaites successives s'expliquent non par le manque de combativité des travailleurs, mais avant tout par le refus des directions syndicales d'appeler à la grève tous ensemble et en même temps jusqu'à la victoire. C'est sur la base de ces défaites que le gouvernement pense pouvoir faire passer le CPE : Villepin espère pouvoir compter encore une fois sur l'appui ou la passivité des principales directions syndicales. De fait, malgré le développement de la grève des étudiants et lycéens, ces directions refusent d'appeler les travailleurs à rejoindre la jeunesse dans la grève, elles nous mènent de « journée d'action » sans lendemain à « journée d'action » sans perspective, elles se refusent à utiliser la seule arme qui permettrait aux travailleurs, étudiants et lycéens de vaincre : la grève tous ensemble jusqu'au retrait.

RÉPONDONS A L'APPEL DES ÉTUDIANTS DE TOLBIAC ET DE LA COORDINATION DE POITIERS !

Dans cette situation, l'appel de l'Assemblée générale de 1200 étudiants de l'Université Paris-I Tolbiac doit être diffusé et repris dans toutes les facultés, dans tous les lycées, dans les syndicats à tous les niveaux : ces étudiants, en grève depuis le 23 février, appellent « à la grève générale des étudiants, c'est-à-dire à la mise en place des piquets de grève et à l'occupation de toutes les universités » ; ils appellent aussi « les directions des confédérations syndicales à appeler à la grève jusqu'au retrait du CPE/CNE » ; ils demandent enfin « l'organisation d'une manifestation centrale à Paris pour vaincre le gouvernement » — exigence reprise par la coordination nationale étudiante de Poitiers le 11 mars. Ces étudiants, et toutes les AG d'étudiants, de personnels et de lycéens qui se sont prononcées dans le même sens, ont parfaitement raison : ils nous montrent le chemin à suivre pour gagner ! Il faut donc

Organiser partout des ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

dans tous les établissements, universités et entreprises pour étendre la grève !

Exiger partout QUE LES DIRECTIONS SYNDICALES APPELLENT À LA GRÈVE

tous ensemble et en même temps jusqu'au retrait du CPE-CNE !

Exiger partout la convocation d'une MANIFESTATION NATIONALE à Matignon,

pour centraliser le combat contre ce gouvernement !

Partout, NOUS ORGANISER NOUS-MÊMES, UNIFIER NOTRE ACTION

élire nos délégués mandatés et révocables, avec des coordinations à tous les niveaux !

**LE RETRAIT DU CPE N'EST QU'UNE VICTOIRE PARTIELLE !
LE COMBAT POUR LA GRÈVE GÉNÉRALE DOIT SE POURSUIVRE :
RETRAIT DE TOUTE LA LOI « SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES », DU CNE ET DU
PROJET DE PRIVATISATION DE GDF ! EXTENSION DES REVENDICATIONS !**

Tract du 11 avril 2006

Ce lundi 10 avril, Chirac et Villepin ont donc enfin annoncé le retrait du CPE. C'est un recul important, une première victoire. Mais c'est très insuffisant : étudiants et lycéens, AG et syndicats combatifs exigent au minimum le retrait de toute la loi dite « sur l'égalité des chances » (LEC) et l'abrogation du CNE. De plus, le CPE serait remplacé par des « contrats aidés » pour les jeunes, c'est-à-dire des contrats financés non par les patrons, mais par les contribuables, donc avant tout par les salariés.

Le combat doit donc se poursuivre, et la grève générale reste son objectif : le fait que Chirac lâche sur le seul CPE et tienne ferme sur tout le reste prouve que la tactique des directions syndicales, les « journées d'action » espacées dans le temps, ne peut suffire pour emporter une capitulation pure et simple du gouvernement. Or la situation met la grève générale à l'ordre du jour : depuis près de deux mois, la grève des étudiants et lycéens se poursuit avec une détermination et un courage exemplaires. 3 millions de personnes ont manifesté les 28 mars et 4 avril, et ils étaient encore plus nombreux à faire grève, avec le soutien de la population (68 % et même 80 % chez les jeunes). Ce week-end, la Coordination nationale étudiante et lycéenne s'est adressée aux directions syndicales pour qu'elles appellent immédiatement à la grève générale. Des syndicats de base et départementaux, voire des intersyndicales départementales (Gironde, Loire-Atlantique, Vienne...) avaient appelé la semaine dernière à la généralisation de la grève...

La puissance de la mobilisation a provoqué une crise gouvernementale majeure. Or, plutôt que de mettre à profit cette crise politique, les directions syndicales (CFDT, CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires...) et leurs amis des partis de la gauche gouvernementale (PS, Verts, PCF...) ont accepté de saisir la main tendue par Chirac, pourtant illégitime et discrédité ! Les directions syndicales discutent avec les députés et ministres UMP, que la majorité des travailleurs et des jeunes ne reconnaissent absolument pas comme leurs représentants, car ils savent très bien que ces gens-là roulent pour le patronat ! Dès le lendemain des gigantesques manifestations du 4 avril, elles nous ont demandé de patienter jusqu'au... 17 avril, au milieu des vacances de Pâques, sous prétexte d'attendre les résultats de la farce parlementaire !

Les directions syndicales doivent rompre immédiatement les discussions avec le gouvernement et le Parlement ! Elles doivent s'appuyer sur cette première victoire pour appeler à la grève générale !

Depuis le début, les directions syndicales ont présenté la mobilisation des salariés comme un acte de simple solidarité avec les jeunes, comme s'ils n'étaient pas concernés par la mise en cause du droit du travail et la concurrence sur le marché du travail. En se contentant aujourd'hui de la suppression du CPE, elles capitulent sur tous les autres articles de la LEC (apprentissage à 14 ans, travail de nuit et le dimanche dès 15 ans, suppression des allocations familiales, nouvelles exonérations de contributions sociales et fiscales pour les patrons...) et sur l'exigence d'abrogation du CNE, sans parler des autres revendications, des lois de droite et « de gauche » qui ont instauré la précarité depuis 25 ans, etc.

Ce mardi 11 avril, les directions syndicales ont refusé d'appeler les travailleurs à manifester avec les étudiants, et elles ont appelé les salariés de l'énergie à une « journée d'action » isolée et sans lendemain contre la privatisation d'EDF et GDF. Elles prennent ainsi la responsabilité de diviser la lutte de classe, au lieu d'appeler au combat tous ensemble et en même temps pour gagner sur tous les fronts.

⇒ **Battons-nous partout pour la convergence des luttes, pour la mobilisation commune des étudiants, lycéens et travailleurs, pour l'extension des revendications, pour gagner tous ensemble !**

⇒ **Réunissons-nous en Assemblée générale sur les lieux de travail pour mettre à l'ordre du jour la grève partout où c'est possible, avec l'objectif de la grève générale !**

⇒ **Battons-nous dans nos syndicats pour faire adopter cette orientation, pour imposer aux directions qu'elles cessent leurs discussions avec le gouvernement et le Parlement, pour qu'elles appellent à la grève générale et à une manifestation centrale à Paris contre le pouvoir !**

Notre Comité regroupe des militants de différentes sensibilités et de différents syndicats (CGT, FSU, FO, SUD, FSE, CGT-E). Il est fondé sur un Appel « pour la lutte de classe, contre la collaboration de classe sous toute ses formes, pour la coordination des luttes, pour la grève générale, pour vaincre le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy sans attendre 2007 et contre tout autre gouvernement au service du capital ». Selon nous, pour peser dans la situation, les syndicalistes et syndicats favorables à cette orientation ne doivent plus rester divisés ou isolés, mais se regrouper par delà leurs divergences idéologiques pour agir ensemble.

RÉUNION ouverte du Comité : VENDREDI 14 AVRIL à 17 h à Paris (Tél. : 06 08 86 73 13)

AVEC LES PEUPLES LIBANAIS ET PALESTINIENS, SEUL LE MOUVEMENT OUVRIER INTERNATIONAL PEUT STOPPER L'AGRESSION ISRAËLIENNE !

Août 2006

Depuis plusieurs semaines, les peuples palestinien et libanais subissent une campagne de terreur de la part de l'État israélien : destruction des infrastructures, blocus maritime, massacres de centaines de personnes, déplacement de centaines de milliers d'autres qui fuient les bombardements. Avec le soutien des puissances impérialistes, Israël a pris prétexte d'actes de résistance légitimes (capture de soldats israéliens) pour écraser les peuples palestiniens et libanais. Cette politique s'inscrit dans le projet impérialiste de « Grand Moyen Orient » dont les prochaines cibles sont la Syrie et l'Iran.

Le gouvernement Chirac, applaudi par le PS, soutient l'agression israélienne (considérant seulement celle-ci comme « disproportionnée »), et plaide à l'instar de Bush pour un cessez-le-feu et le déploiement d'une force internationale chargée de finir le travail des Israéliens (Bush et Chirac ne demandent même pas leur retrait du Liban !) en désarmant la résistance libanaise conformément à la résolution 1559 de l'ONU. Pour les impérialistes comme pour Israël, la résistance est l'ennemi et elle doit être anéantie.

Les principales directions syndicales (FO, CGT, FSU...) se rangent derrière Chirac, en se contentant de prôner un cessez-le-feu immédiat et en refusant de soutenir la résistance. Pire, la direction de la CGT, dans son communiqué du 25 juillet, exige la libération des soldats israéliens capturés et l'application de la résolution 1559 de l'ONU ! Elle demande l'envoi d'une « force d'interposition ». Le « pacifisme » des directions syndicales, qui renvoie dos à dos les agresseurs et les résistants, et qui s'en remet à l'impérialisme, via l'ONU, pour « pacifier » la région, est scandaleux. Quant à nous, nous soutenons inconditionnellement la résistance palestinienne et libanaise contre Israël, quoi que nous pensions de l'idéologie et de la politique réactionnaires défendues par leurs principales organisations.

Militants syndicaux, nous devons intervenir dans nos syndicats contre l'union sacrée des directions syndicales avec Chirac et l'ONU, pour la rupture avec le gouvernement, sur une ligne anti-impérialiste de soutien à la résistance !

- Arrêt immédiat et inconditionnel de la campagne de terreur israélienne !
- Soutien inconditionnel à la résistance palestinienne et libanaise !
- Soutien aux habitants d'Israël qui s'opposent à la guerre et à leur gouvernement !
- Libération de tous les prisonniers palestiniens et libanais !
- Retrait israélien immédiat de Gaza et de Cisjordanie ! Destruction du Mur !
- Droit au retour des Palestiniens !
- À bas la résolution 1559 de l'ONU qui prévoit le désarmement la Résistance ! Contre le déploiement d'une force impérialiste internationale au Moyen-Orient !

Le mouvement ouvrier international ne doit compter que sur ses propres forces et ses propres méthodes pour soutenir les peuples libanais et palestinien. Les directions syndicales doivent :

- organiser, indépendamment de la bourgeoisie, la solidarité concrète (soutien matériel et humain) avec ces peuples, via les organisations progressistes de la région ;
- organiser le boycott de l'État d'Israël : blocage des importations et des exportations, rupture de tous les accords de coopération (militaire, universitaire...) ;
- préparer une manifestation massive contre l'ambassade d'Israël.

APRÈS L'ÉVACUATION DU « SQUAT » DE CACHAN : Mobilisation générale contre la politique anti-immigré du gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy !

Août 2006

Le 17 août au matin, environ 700 personnes, hommes, femmes et enfants, ont été expulsées par les forces de répression de ce gouvernement, de l'immeuble qu'elles occupaient, pour certaines depuis 2003, dans l'ex-campus universitaire de Cachan. 8 compagnies de CRS, soit 640 hommes, étaient envoyées sur place.

La moitié des personnes délogées sont des « sans-papiers », dont 49 « ont d'ores et déjà été interpellées et ont vocation à être reconduites à la frontière », selon les services de Sarkozy.

Face à cette nouvelle attaque ignoble du gouvernement contre des travailleurs immigrés et leurs familles, l'indignation est générale parmi les travailleurs et leurs organisations. Mais les syndicats et tout le mouvement ouvrier ne doivent pas se contenter d'exprimer leur indignation : il faut mobiliser immédiatement l'ensemble des travailleurs contre ce gouvernement. Une attaque contre les travailleurs les plus exploités et les plus pauvres est une attaque contre tous !

- Libération immédiate de tous les expulsés interpellés !
- Un logement décent et durable pour tous ! Halte aux expulsions ! Réquisition des logements vacants pour les sans-logis et les mal-logés ! Construction des logements sociaux nécessaires !
- Appel des organisations à la désobéissance civile pour venir en aide aux victimes des expulsions !
- Prise en charge par les syndicats de l'aide matérielle et juridique aux expulsés ! Campagne de syndicalisation massive parmi les travailleurs immigrés et sans-papiers !
- Régularisation immédiate de tous les sans-papiers ! Halte aux rafles ! Halte aux reconduites à la frontière ! Fermeture des camps de rétention !
- Abrogation de la loi Ceseda et de toutes les lois anti-immigrés élaborées par les gouvernements de droite comme de gauche !

Pour imposer ces mesures, pour mobiliser contre toute la politique anti-ouvrière de ce gouvernement, les directions du mouvement ouvrier doivent préparer une manifestation de masse à la rentrée devant l'Assemblée nationale.

Dans cette perspective, le Comité pour un courant intersyndical apporte son soutien et appelle les travailleurs et les organisations à participer aux deux manifestations appelées par des associations, syndicats et partis :

Marche de solidarité avec les expulsés de Cachan : MERCREDI 23 AOÛT, 17 H 30 de la Mairie de Cachan (RER B Arcueil Cachan, ou bus 184 et 187) jusqu'à la Sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses.

Manifestation nationale à l'occasion du 10e anniversaire de l'occupation de l'église Saint-Bernard : SAMEDI 26 AOÛT à Paris, 14 h, Place de Clichy

NON À LA FUSION-PRIVATISATION SUEZ-GDF ! Oui à la fusion-renationalisation à 100 % d'EDF et de GDF, sous le contrôle des travailleurs !

Tract de septembre 2006

LES CONSÉQUENCES DE LA FUSION-PRIVATISATION SUEZ-GDF

L'Assemblée Nationale discute en ce moment sur le projet de loi permettant la privatisation complète de GDF, afin de permettre sa fusion avec le groupe privé Suez. Pour les travailleurs de ces entreprises, cette fusion s'accompagnera inévitablement de la perte de milliers d'emplois et, corrélativement, de la dégradation des conditions de travail. Pour les usagers, les tarifs du gaz et des interventions – payantes depuis la privatisation partielle – vont augmenter encore plus vite (en un an de privatisation partielle, le prix du gaz s'est déjà accru de 20%). Enfin, la privatisation des infrastructures sensibles comme réseau du gaz représente une menace pour la sécurité de tous, comme l'ont prouvé les récentes pannes d'électricité gigantesques aux États-Unis.

UN PAS DE PLUS DANS LA LIQUIDATION DU SECTEUR PUBLIC DE L'ÉNERGIE, MENÉE PAR LES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS ...

Dans le cadre des « réformes » de l'Union Européenne et afin de satisfaire l'appétit des capitalistes pour le marché juteux de l'énergie, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ont procédé depuis 1999 à la libéralisation des marchés de l'énergie et à la liquidation progressive des services publics de l'énergie (EDF et GDF) :

- février 1999 : la majorité de gauche plurielle ouvre le marché du gaz et de l'électricité à la

concurrence.

- mars 2002 : Jospin et Chirac coélaborent avec Bruxelles le calendrier de l'ouverture totale à la concurrence (100% en 2007).
- juin 2004 : privatisation partielle d'EDF et de GDF, l'Etat devant garder au moins 70% du capital de ces entreprises.

Si la privatisation complète de GDF était entérinée aujourd'hui, il n'y a pas de doute que celle d'EDF le sera bientôt. Mais, comme on peut le constater en ce moment, même le maintien de ces deux entreprises dans leur statut actuel ne donne aucune garantie. Ainsi, pour stopper durablement tout ce processus de privatisation, il n'y a pas d'autre solution que la fusion-renationalisation à 100% d'EDF et de GDF, sous le contrôle des travailleurs.

... AVEC LA COMPLICITÉ ACTIVE DES DIRECTIONS SYNDICALES

D'avril à juin 2004, il y a eu une forte mobilisation des salariés d'EDF et GDF pour s'opposer au projet de privatisation de ces entreprises : plusieurs journées d'action importantes, grève très suivie, multiples initiatives locales comme la coupure ciblée de courant,... Pourtant, le projet est finalement passé à cause de la démission des directions syndicales, qui ont crié victoire et stoppé net la mobilisation quand Sarkozy a promis de garantir la présence de l'Etat à 70% dans le capital de ces entreprises – on voit aujourd'hui ce que cette promesse est devenue.

En mars-avril dernier, alors qu'il fallait organiser la convergence avec le mouvement contre le CPE et la LEC, ces mêmes directions syndicales ont préféré appeler à une manifestation séparée des gaziers le 11 avril, manifestation qui n'a finalement débouché sur rien.

Aujourd'hui, alors que 94% des travailleurs de GDF ont affirmé leur refus du plan de fusion-privatisation, ces directions syndicales ne prévoient rien d'autre qu'une nouvelle journée d'action sans aucune perspective.

IL FAUT PARTOUT S'AUTO-ORGANISER ET IMPOSER AUX DIRECTIONS SYNDICALES LA GRÈVE ET LA MANIFESTATION NATIONALE !

Comme on a pu constater lors du mouvement contre le CPE et la LEC, seules la grève générale des étudiants et des lycéens et la mobilisation de larges secteurs de la classe ouvrière ont pu faire reculer le gouvernement.

Pour empêcher la fusion Suez-GDF et mettre en échec la politique de libéralisation-privatisation du secteur de l'énergie, les travailleurs de ce secteur doivent dès aujourd'hui rejeter toute illusion dans la mascarade parlementaire et organiser eux-mêmes le combat en se réunissant partout en Assemblée Générale commune EDF-GDF-Suez et en mettant à l'ordre du jour la question de la grève jusqu'à la satisfaction de leurs revendications. Corrélativement, dans la perspective d'unifier le combat à l'échelle nationale et d'étendre la mobilisation à tous les travailleurs, il faut imposer aux directions syndicales qu'elles rompent clairement avec la politique du gouvernement et s'engagent dès aujourd'hui à construire la grève jusqu'à la satisfaction des revendications et à organiser une manifestation nationale massive pour la défense des services publics de l'énergie.

NON À LA FUSION-PRIVATISATION SUEZ-GDF ! IL FAUT STOPPER TOUTES LES ATTAQUES DE CE GOUVERNEMENT !

Tact d'octobre 2006

Le 30 août, lors de sa conférence de presse de rentrée, Villepin a indiqué son intention de "gouverner jusqu'au dernier jour". Malgré son échec sur le CPE, le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy entend mener jusqu'au bout ses attaques contre les travailleurs : chasse aux sans-papiers, suppression de milliers de postes dans la Fonction publique, nouveau budget d'austérité pour 2007, nouvelles exonérations pour les patrons alors que le pouvoir d'achat des salariés est plombé par l'inflation, provocations de Sarkozy contre les jeunes et les habitants des cités ouvrières, envoi des troupes françaises au Liban pour désarmer la résistance du peuple libanais et participer au remodelage du " grand Moyen-Orient " exigé par Bush, etc. Dans ce contexte, Villepin fait passer en particulier la privatisation de GDF, avec une " opposition " purement verbale du PS et du PCF. L'écrasante majorité des personnels d'EDF et de GDF sont contre cette

privatisation, tout comme la plupart des usagers. La majorité des travailleurs de ce pays ont très bien compris que, sous prétexte de sauver GDF, il s'agit en fait de la livrer entièrement aux actionnaires, avec à la clé des suppressions d'emplois par milliers, la dégradation des conditions de travail pour les personnels, de nouvelles hausses des tarifs, de plus grandes inégalités pour les usagers et de graves dangers pour toute la population. C'est pourquoi il est juste de se battre contre la privatisation et pour la fusion-renationalisation à 100 % d'EDF et de GDF, sous le contrôle des travailleurs !

Pour une vraie riposte : non aux journées d'action dispersées et sans lendemain !

Moins de six mois après que le gouvernement a été contraint de retirer le CPE, les salariés d'EDF, GDF et Suez, les fonctionnaires qui s'opposent aux suppressions de postes et au budget d'austérité, les travailleurs qui exigent des augmentations de salaire, les sans-papiers, etc., seraient en droit d'attendre de ceux qui prétendent les défendre qu'ils préparent et organisent une véritable contre-offensive pour stopper ce gouvernement et pour faire échec aux plans du patronat. Or, pendant que les forces de l'ex-gauche plurielle ne pensent qu'à se disposer pour les élections de 2007 et se contentent de bavarder au Parlement, les directions syndicales refusent d'engager une véritable riposte, un véritable plan de mobilisation collective des travailleurs sur le terrain direct de la lutte de classe. D'une part, elles se contentent d'appeler à des "journées d'action" dispersées et sans lendemain, donc condamnées à l'échec. Les fédérations de l'Éducation ont convoqué dans leur coin une "journée d'action" le 28/09... mais en demandant aux personnels de reprendre le travail dès le lendemain. Le 30/09, les directions syndicales ont soutenu en paroles la manifestation nationale de solidarité avec les expulsés de Cachan et les sans-papiers, mais sans faire le lien avec les autres revendications, alors que la défense des immigrés exigerait en fait un mouvement d'ensemble des travailleurs pour toutes leurs revendications. De leur côté, les fédérations de l'énergie appellent, ce 3 octobre, à une nouvelle "journée d'action", mais elles ont décidé une nouvelle fois de la laisser isolée et sans lendemain, exactement comme celle du 12/09 qui est restée sans effet. Cette tactique des "journées d'action" "saute-moutons" a mené à l'échec au printemps 2004, avec le changement de statut d'EDF-GDF et la privatisation partielle. Il faut donc combattre dans les syndicats et convoquer des AG pour imposer aux directions qu'elles changent d'orientation et préparent une grève générale des travailleurs de l'énergie qui, avec le soutien des usagers, pourrait seule faire reculer le gouvernement (c'est ce qu'a prouvé la grève générale étudiante du printemps).

Non à la co-élaboration des contre-réformes par les directions syndicales ! Boycott de la conférence pour l'emploi et les revenus convoquée par Villepin !

D'autre part, alors qu'elles ne prévoient pas la moindre mobilisation pour l'augmentation des salaires, les directions syndicales se préparent à participer à la " Conférence sur l'emploi et les revenus " annoncée par Villepin pour décembre, sur la base d'un rapport que doit lui remettre Delors. Or Villepin a fixé clairement l'objectif de cette réunion patronat/gouvernement/syndicats : il s'agit de parvenir à un " diagnostic " commun pour préparer de nouvelles " réformes ". Après les retraites et l'assurance-maladie, il s'agit donc, pour le MEDEF et le gouvernement, d'ouvrir un nouveau chantier de la " refondation sociale ", en préparant les prochaines attaques contre le Code du travail, contre l'assurance-chômage et contre le SMIC, qui est dans le collimateur car il reste le pilier du système des salaires. Mais pour engager ces " réformes ", le patronat et le gouvernement ont besoin de parvenir à un nouveau " diagnostic partagé " avec les directions syndicales, comme cela avait été le cas avant la " réforme " des retraites (participation des directions syndicales au " Conseil d'orientation des retraites ") et avant celle de l'assurance-maladie (participation au " Haut conseil "). Aucun doute n'est permis : l'invitation faite aux directions syndicales de participer à cette Conférence ne vise pas à ouvrir de vraies négociations qui permettraient d'obtenir des avancées pour les travailleurs sur la base d'un rapport de force favorable, mais uniquement à atteler les directions syndicales à la co-élaboration des prochaines contre-réformes gouvernementales exigées par le patronat. C'est pourquoi il faut imposer aux directions qu'elles rompent avec le gouvernement et boycottent cette " conférence " pour lui faire échec. Il faut donc nous battre en ce sens dans nos syndicats, en réunissant largement les syndiqués et les travailleurs, en faisant voter des motions qui dénoncent cette conférence et exigent son boycott et en envoyant des délégations de syndiqués et de travailleurs aux sièges des syndicats.

LA RÉGRESSION SOCIALE NE SE NÉGOCIE PAS !

LES DIRECTIONS SYNDICALES DOIVENT REFUSER DE S'ASSOCIER AUX DISCUSSIONS SUR LES PROJETS DE CONTRE-RÉFORME DU MEDEF ET DU GOUVERNEMENT !

LES SYNDICALISTES LUTTE DE CLASSE DOIVENT IMPOSER LE BOYCOTT DE TOUTES LES RÉUNIONS DE "CONCERTATION" CONVOQUÉES PAR VILLEPIN ET LE MEDEF !

Octobre 2006

Malgré son échec sur le CPE, le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy entend mener jusqu'au bout ses attaques contre les travailleurs : privatisation de GDF, nouveau budget d'austérité pour 2007, suppression de milliers de postes dans la Fonction publique, nouvelles exonérations pour les patrons alors que le pouvoir d'achat des salariés est plombé par l'inflation, menaces contre la carte scolaire, chasse aux sans-papiers, provocations de Sarkozy contre les jeunes des cités ouvrières, envoi des troupes françaises au Liban pour désarmer la résistance du peuple libanais et participer au remodelage du " grand Moyen-Orient " exigé par Bush, etc. Mais tout cela ne suffit pas à la bourgeoisie française, qui est en perte de vitesse au niveau international : elle veut aller beaucoup plus loin dans les " réformes " pour faire baisser encore davantage le " coût du travail ", c'est-à-dire pour démanteler les droits qui nous restent. Le patronat ne veut pas se contenter de tout ce qu'il a déjà obtenu ces dernières années au détriment des travailleurs : il exige la mise en chantier de nouvelles contre-réformes pour briser l'assurance-chômage, le contrat de travail à durée indéterminée et les règles du Code du travail qui limitent encore la " liberté " de licencier.

DIALOGUE SOCIAL ET DIAGNOSTIC PARTAGÉ : UN SCÉNARIO BIEN RODÉ POUR LES CONTRE-RÉFORMES

Cependant, l'échec du MEDEF et du gouvernement sur le CPE, d'une part, l'approche des élections de 2007, d'autre part, les engagent à une relative prudence. C'est pourquoi ils décident aujourd'hui de revenir à la méthode du prétendu " dialogue social " en proposant aux directions syndicales toute une série de rencontres visant à les associer à leurs plans. C'est cette méthode que Villepin avait décidé de ne pas suivre pour le CPE, avant d'être contraint de reculer face à la grève générale étudiante et aux puissantes manifestations des salariés. Pour le patronat et le gouvernement, il s'agit donc de renouer avec une méthode plus sûre, car elle est bien rodée depuis plusieurs années : elle a fait ses preuves pour la contre-réforme Fillon des retraites en 2003, pour la contre-réforme Douste-Blazy de l'assurance-maladie en avril 2004, pour le changement de statut d'EDF et de GDF en mai 2004, pour la privatisation de la RTM à l'automne 2005, etc. À chaque fois, les étapes du scénario se déroulent à peu près de la même façon : 1) Le patronat et le gouvernement mettent sur la table tel ou tel dossier pour lequel ils ont décidé d'engager une contre-réforme, et ils utilisent pendant des mois les médias pour conditionner l' " opinion publique " ; 2) Ils convoquent les directions syndicales pour les associer à un travail commun de préparation de la contre-réforme, sous prétexte d'écouter les revendications, en fait pour obtenir un " diagnostic partagé " sur l'état des lieux du domaine en question ; c'est ainsi que les directions syndicales ont accepté de participer au " Conseil d'Orientation des Retraites " en 2002-2003, au " Haut conseil de l'assurance-maladie " en 2003-2004, aux discussions sur le changement de statut d'EDF et de GDF en 2004, aux rencontres sur les problèmes financiers de la RTM, etc. ; 3) Le gouvernement rend public un projet de contre-réforme, en ayant obtenu l'accord explicite des syndicats jaunes (CGC, CFDT...) et en ayant réussi à associer les autres au principe même d'une " réforme ", à travers le " diagnostic partagé " sur les " problèmes " et le début d'un " dialogue " sur les " solutions " ; 4) Les directions syndicales qui ne sont pas d'accord avec le projet de " réforme " (CGT, FO, FSU...) convoquent des " journées d'action " plus ou moins espacées, qui connaissent généralement un succès ; mais elles refusent d'engager l'épreuve de force décisive pour gagner, de préparer et de construire la grève générale, seule solution pour faire reculer le gouvernement (comme le prouve la grève générale étudiante du printemps dernier) ; 5) Au bout de quelques semaines, les mobilisations s'essouffent faute de perspective, les travailleurs se démoralisent, les directions syndicales

appellent au cessez-le-feu en ayant obtenu au mieux quelques amendements marginaux. 6) L'essentiel de la contre-réforme est adopté et peut s'appliquer ; le gouvernement et le patronat, victorieux, se préparent pour s'attaquer au dossier suivant, selon le même scénario, mais avec plus de travailleurs démoralisés... Si l'on tire les leçons de ces expériences, aucun doute n'est permis en cet automne 2006 : l'invitation faite aux directions syndicales de participer à toute une série de réunions avec le MEDEF et le gouvernement ne vise pas à ouvrir de vraies négociations qui permettraient d'obtenir des avancées pour les travailleurs sur la base d'un rapport de force favorable, mais uniquement à atteler les directions syndicales à la co-élaboration des prochaines contre-réformes. Bien sûr, quand il est possible d'obtenir de réelles avancées, il est juste de négocier sur la base des revendications des travailleurs ; mais rien ne peut justifier que des organisations syndicales dignes de ce nom acceptent d'aller " négocier " sur la base des revendications du patronat ! C'est pour cette raison que les directions syndicales doivent boycotter les réunions convoquées cet automne par le MEDEF et le gouvernement.

NON AU PROJET DE LOI SUR LE PRÉTENDU " DIALOGUE SOCIAL " PERMANENT AVEC LE PATRONAT !

Le premier dossier proposé aux syndicats cet automne est le projet de loi sur le " dialogue social ", présenté en septembre par les ministres Borloo et Larcher. Le but du MEDEF est de redéfinir " ce qui doit relever de la compétence des partenaires sociaux et ce qui doit relever du législateur " ; en clair, il veut réduire au minimum les garanties législatives car elles cristallisent durablement les rapports de force entre les classes en accordant des acquis à l'ensemble des travailleurs ; et il veut les remplacer par des accords avec les syndicats, dont le champ d'application est généralement plus restreint et qui peuvent être faits et défaits selon le bon vouloir du patronat et les rapports de forces circonstanciels entre les classes. C'est ce qu'expliquait à sa façon la présidente du MEDEF après sa réunion avec Larcher le 11/09 : " Nos interlocuteurs comprennent que dans le monde économique d'aujourd'hui, les choses évoluent très vite et que peut-être l'action économique et sociale serait plus efficace si l'on pouvait s'adapter plus vite aux évolutions. Il est certain que par l'accord on aurait une plus grande souplesse que par la loi. " Dans ce cadre, le projet de loi gouvernemental est double. D'une part, il veut instaurer une " concertation préalable " obligatoire avant tout projet de loi concernant le droit du travail. Il s'agit de multiplier les chances d'obtenir le soutien d'au moins une partie des syndicats pour mieux désamorcer toute contestation sérieuse. Et il s'agit d'instaurer une pression permanente pour que les responsables syndicaux s'intègrent à l'élaboration des contre-réformes. D'autre part, le gouvernement veut enfermer les syndicats dans un " agenda partagé " de négociations et de " réformes ", c'est-à-dire en fait obliger les syndicats à ne discuter que sur la base des projets patronaux et gouvernementaux, en leur faisant admettre la prétendue " nécessité " des contre-réformes. Or les confédérations syndicales ont donné leur accord avec le principe de la cette loi. Elles n'ont de réticences que sur l' " agenda partagé " (sauf la CFDT, qui est pour) ; c'est la raison pour laquelle le gouvernement a renoncé à faire passer sa loi avant la fin de l'année, tout en annonçant qu'il doit être adopté au début de 2007. Dans l'intérêt des travailleurs, les directions syndicales doivent refuser d'aller discuter sur la base de ce projet de loi et exiger son abandon pur et simple. Et elles doivent refuser le principe d'un prétendu " dialogue social " institutionnalisé et permanent, qui ne peut tourner qu'à l'avantage du patronat, limiter l'indépendance des syndicats et leur capacité d'initiative, émousser leur esprit de lutte.

NON AUX CONCERTATIONS QUI VISENT À BRISER LA CARTE SCOLAIRE!

Un autre dossier ouvert en septembre est celui de la carte scolaire. Sarkozy, relayé par Ségolène Royal, est parti en guerre contre cette disposition qui limite les inégalités des élèves face à l'enseignement. Bien qu'elle soit loin d'être parfaite et doive donc faire l'objet de véritables revendications pour l'améliorer, il faut avant tout la défendre quand elle est menacée. Or les buts du gouvernement sont clairs : en proposant une " concertation " pour " assouplir " la carte scolaire, De Villepin et De Robien n'ont aucunement l'intention de tenir compte des revendications des enseignants et des parents, puisque ceux-ci n'ont pas créé de rapport de force pour être en mesure de les imposer. Là encore, il s'agit uniquement d'intégrer les syndicats et les associations de parents dans de prétendues " discussions " sur le terrain du gouvernement, pour préparer une contre-réforme, notamment pour ghettoïser encore plus la majorité des jeunes des banlieues. Les directions syndicales de l'Éducation doivent donc refuser de participer à ces " discussions ".

BOYCOTT DES RÉUNIONS CONVOQUÉES PAR LE MEDEF POUR PRÉPARER SES PROCHAINES ATTAQUES !

Le 20/09, la présidente du MEDEF a envoyé une lettre aux directions confédérales pour leur proposer un “échange de vues” non seulement sur “la remise à plat de l’assurance-chômage” (ce qui était prévu par l’accord scélérat sur l’UNEDIC de 2005), mais aussi sur “le contrat de travail” et la “sécurisation des parcours professionnels”. Pour le patronat, il s’agit expressément d’ouvrir “l’acte II de la refondation sociale”, en s’en prenant cette fois aux socles mêmes du Code du travail et de l’assurance-chômage. D’une part, il voudrait étendre le dispositif du CNE, voire remettre sur la table la question du “contrat de travail unique” pour détruire le contrat à durée indéterminée. D’autre part, sous prétexte de reprendre à son compte la notion de “ sécurité sociale professionnelle ”, il veut en fait être autorisé à licencier à sa guise, en échange d’une prise en charge par l’État — c’est-à-dire par les impôts des travailleurs eux-mêmes — des indemnités de chômage. Or, pour les travailleurs, le seul système d’assurance-chômage qui serait capable d’améliorer l’existant serait celui qui assurerait des indemnités équivalentes au salaire pendant toute la durée du chômage (et des périodes de formation), mais qui serait financé exclusivement par le patronat. Mais cela exige la construction d’un rapport de forces qui n’existe pas pour le moment. C’est pourquoi les directions syndicales doivent boycotter les réunions proposées par le MEDEF, cesser de revendiquer un système d’indemnités qui ne serait pas financé par le patronat et mettre en œuvre un plan de syndicalisation et de mobilisation des chômeurs et des travailleurs dans le but d’imposer de véritables améliorations.

BOYCOTT DE LA “ CONFÉRENCE SUR LES REVENUS ET L’EMPLOI ” CONVOQUÉE PAR VILLEPIN !

Lors de son interview de rentrée du 28/08, Villepin a annoncé, outre une série de mesurées destinées à désamorcer le mécontentement des salariés confrontés à l’inflation, la convocation d’une “ conférence sur les revenus et l’emploi ” pour décembre, sur la base d’un rapport que doit lui remettre Jacques Delors. Or on connaît d’avance les exigences de cet ancien président de la Commission européenne, fidèle porte-parole (PS) du patronat : son rapport préconisera sans doute (comme Villepin lui-même) de supprimer les “ charges sociales ” sur les bas salaires sous prétexte de créer de l’emploi ; il demandera sans doute qu’on s’en prenne au SMIC, pilier du système des salaires, et/ou il exigera une nouvelle contre-réforme du contrat de travail, etc. En tout cas, Villepin a fixé clairement l’objectif qu’il donne à cette conférence : il s’agit, a-t-il dit, de parvenir à un “ diagnostic ” avec les “ partenaires sociaux ” pour “ établir la situation réelle ” — bref, une nouvelle édition du “ diagnostic partagé ”. C’est pourquoi il faut boycotter cette conférence. Pour les syndicalistes de lutte de classe, l’urgence est donc de se battre dans nos syndicats pour imposer aux directions qu’elles boycottent toutes ces réunions de “ concertation ”, pour qu’elles rompent avec le MEDEF et le gouvernement. Pour cela, il faut réunir partout les syndiqués et les travailleurs, faire voter des motions exigeant ce boycott et envoyer des délégations de syndicats et de syndiqués aux sièges des confédérations, des FD et des UD. Et il faut se battre pour que, en revanche, les directions s’attèlent à la construction d’un véritable rapport de force pour stopper toutes les attaques contre nos acquis sans attendre les élections. Le CILCA, qui regroupe des militants des différents syndicats du mouvement ouvrier, notamment de la CGT, de la FSU et de la FSE, propose aux syndicalistes lutte de classe de se rassembler pour combattre ensemble dans cette voie.

MOTION SUR MUMIA ABU-JAMAL

Novembre 2006

Le CILCA (Comité pour un Courant Intersyndical de Lutte Classe Antibureaucratique) réuni le 25 novembre 2006, après avoir entendu un bref compte-rendu des récents développements concernant le cas du militant noir américain Mumia Abu-Jamal, décide :

- de s’élever contre les poursuites ignominieuses engagées par la municipalité de Philadelphie contre les villes de Paris et de St Denis qui ont attribué la citoyenneté d’honneur à Mumia ;
- de demander à ce que la délégation de la municipalité de Philadelphie ne soit pas reçue par les élus des villes de Paris et de Saint-Denis ;
- d’exiger la libération immédiate de Mumia ;
- de demander l’abolition de la peine de mort aux États-Unis ;
- de participer et d’appeler à participer massivement au

**RETRAIT DU PROJET DE DÉCRETS DE ROBIEN, DÉFENSE DES DÉCRETS DE 1950 ! ABANDON INTÉGRAL DES RAPPPORTS SUR LA GRILLE HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS AU COLLÈGE ET AU LYCÉE !
MAINTIEN DU CARACTÈRE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE TOUTES LES HEURES DE COURS !**

Novembre 2006

Des décrets datant de 1950 (un pour les agrégés et certifiés, un pour les professeurs de lycée professionnel (PLP)) définissent les obligations de service des enseignants. De Robien et le gouvernement veulent remettre en cause ces décrets pour accroître le temps de travail des enseignants, diminuer leur salaire, augmenter la polyvalence, casser la notion de poste et accroître la subordination des enseignants au chef d'établissement. Le ministre prévoit de présenter son projet devant le Comité Technique Paritaire le 11/12 ou 18/12 et de signer les textes dans la foulée. Parallèlement, à la rentrée 2006, des postes correspondant à 3 500 Équivalent Temps Plein (ETP) ont encore été supprimés. Les proviseurs mettent les bouchées doubles pour installer les « conseils pédagogiques » instaurés par la loi Fillon.

Mise en cause de la notion de poste et de discipline

Les nouveaux décrets prévoient qu'un enseignant ne pouvant effectuer son service complet dans un seul établissement pourrait être contraint de le compléter dans deux autres sans limite géographique au sein de son académie. Une telle disposition accroît la flexibilité et revient à un allongement important du temps de travail, car le temps perdu en trajets et la fatigue occasionnée seraient bien supérieurs à la réduction des obligations de service prévue d'une heure (établissements dans des communes limitrophes) ou deux heures (communes non limitrophes). Dans la même logique, le décret assouplit les conditions permettant à l'administration de contraindre un enseignant à effectuer une partie de son service dans une autre discipline que la sienne ; pour les titulaires remplaçants (TZR), cela pourrait même aller jusqu'à la totalité du service. Le ministère veut imposer la bivalence comme la règle : les dispositions indiquées forceront les collègues à choisir entre un service éclaté entre plusieurs disciplines ou dans une discipline sur plusieurs établissements. Le ministère essaie de faire passer la pilule en faisant miroiter aux enseignants concernés qu'ils pourraient toucher une prime, selon des modalités fixées par arrêté. Mais, non intégrée au traitement, elle ne serait surtout pas automatique (« peut percevoir », art. 3, 5°). Quel serait son montant ? Qui déciderait de son attribution ?

Augmentation du temps de travail et baisse de salaire

Aujourd'hui, 70 % des professeurs de lycée bénéficient d'une réduction d'une heure de leurs obligations de service, soit parce qu'ils ont un travail particulier à effectuer en plus de leurs cours (heure de vaisselle en SVT, de laboratoire en physique-chimie, de cabinet en histoire, de laboratoire de langue, d'Union Nationale du Sport Scolaire,...), soit parce qu'ils bénéficient d'une heure de première chaire (classes à examen) ou de pondération (heures de cours données en sections de techniciens supérieurs ou en classes préparatoires). Les projets de décrets Robien prévoient de supprimer de fait les heures de vaisselle, laboratoire et cabinet, et de modifier le mode de calcul pour l'heure de première chaire, ce qui revient de fait à la supprimer à moyen terme. Aujourd'hui, pour bénéficier d'une heure de première chaire, il faut effectuer 6 heures d'enseignement dans des classes à examen (les heures données à des classes ayant même programme, même nombre d'heures et même coefficient n'étant prises en compte qu'une fois). Or le décret prévoit de ne plus comptabiliser pour son attribution que les heures effectuées dans les disciplines donnant lieu à un examen à la fin de l'année, au lieu de toutes les disciplines enseignées dans les classes à examen. Par exemple, les heures de mathématiques données en première sont actuellement prises en compte pour le calcul des heures donnant droit à une heure de première chaire, car la classe de première est une classe à examen (épreuves anticipées du bac) ; si les nouveaux décrets passent, elles ne le seraient plus, car les mathématiques elles-mêmes ne sont pas soumises à examen à la fin de la première. Enfin, les décrets actuels allongent l'obligation de service des collègues enseignant plus de 8 heures dans des « classes » ayant un effectif inférieur à 20 élèves. Le projet Robien remplace de façon ambiguë la notion de « classe » par celle de « division » : cela vise-t-il les demi-groupes (langue, TP, etc.) ? Si c'était le cas, cela reviendrait

à allonger d'une heure les services des collègues de SVT, de physique-chimie et de langues. Une heure supplémentaire d'enseignement devant les élèves représente une hausse du temps de travail réel bien supérieure à une heure (préparation des cours, correction de copies, conseils de classe, etc.). Cela représenterait pour tous les enseignants une hausse des obligations de service, donc une baisse du salaire horaire. Dès la première année (2007), le ministère espère diviser au moins par deux le nombre de professeurs de lycée bénéficiant d'une heure de première chaire, c'est-à-dire passer de 70 % à 35 %. De plus, si l'on tient compte des projets de réduction massive des horaires d'enseignement et de la flexibilité accrue (mise en cause du poste réel et bivalence généralisée), cela signifie concrètement que la plupart des enseignants vont perdre cette heure de première chaire à moyen terme. Les décrets visent aussi à faire des économies sur le dos des enseignants en réduisant drastiquement le nombre d'HSA (Heures Supplémentaires Année), soit une perte de salaire significative pour nombre de collègues, qui essaient de compenser l'insuffisance de leur traitement en travaillant plus. En effet, il y a des HSA à effectuer essentiellement parce que les heures de cours à donner et les services des enseignants d'un établissement ne concordent pas tout à fait. Or la flexibilité accrue (mise en cause du poste réel et bivalence généralisée) réduirait cet écart à presque rien. Enfin, ces dispositions impliquent une réduction encore accrue des recrutements, déjà terriblement diminués les années précédentes, avec une hausse du chômage à la clé.

Que vise la suppression de la définition des services exclusivement en heures d'enseignement ?

Ce deuxième aspect du projet de décrets de Robien est presque passé inaperçu. C'est pourtant une réforme structurelle d'une extrême gravité, qui remet profondément en cause à la fois le statut et les conditions de travail des enseignants. Les obligations de service des enseignants ne seraient plus exclusivement définies en heures d'enseignement, mais incluraient des « actions de formation et d'éducation autres que l'enseignement » (art. 10). Il s'agirait premièrement de « l'encadrement d'activités pédagogiques particulières au bénéfice des élèves de l'établissement ou d'un réseau d'établissements ». Si le Ministre voulait rémunérer l'organisation de voyages scolaires, il lui faudrait d'abord revenir sur les nouvelles dispositions qui suppriment la prise en charge du voyage des enseignants accompagnateurs ; s'il voulait rémunérer l'organisation de sorties scolaires, il n'aurait qu'à débloquer les HSE (Heures Supplémentaires Effectives) nécessaires et relever leur montant ; il en va de même pour l'organisation d'heures de soutien. Le projet prévoit de plus des actions de « formation et (d')accompagnement des enseignants ». Si Robien voulait mettre en place un tutorat des néo-titulaires par des enseignants plus expérimentés et le payer, il n'aurait qu'à étendre la définition des cas donnant droit à des décharges de service au lieu de les réduire ! Le projet parle enfin de « coordination d'une discipline ou d'un champ disciplinaire, d'un niveau d'enseignement, ou d'activités éducatives au titre d'un établissement ou d'un réseau d'établissements » (à mettre en relation avec le « conseil pédagogique »). Là encore, il suffirait d'étendre les possibilités de décharges et de débloquer des HSE. Bref, il n'y a aucun motif valable pour remettre en cause la définition des obligations de service en maxima horaires d'enseignement. Quel est donc en réalité l'objectif poursuivi ? Cette mesure vise à faire un pas décisif vers l'attribution d'une autorité pédagogique au chef d'établissement et vers la création d'une hiérarchie entre les enseignants, avec d'un côté quelques petits chefs, déchargés d'une partie de leurs tâches d'enseignement, et de l'autre les collègues ayant des journées de travail toujours plus longues. Ce n'est pas simplement l'objectif explicitement exposé dans les rapports récemment commandés par le Ministre (cf. ci-dessous), mais c'est aussi la fonction du « conseil pédagogique ». La loi Fillon instaurant le « conseil pédagogique » prévoit qu'il soit présidé par le chef d'établissement, ce qui est de fait lui donner autorité en matière pédagogique et donc porter atteinte à la liberté pédagogique des enseignants. Ce conseil a d'ores et déjà compétence pour « coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires » (art. L421-5 du Code de l'Éducation). Par ailleurs, le texte ne précise pas la manière dont ces heures seront comptabilisées (renvoyant ce point à un arrêté), ni jusqu'où s'étendra la définition de « actions de formation et d'éducation autres que l'enseignement ». D'une part, le ministère, une fois le principe adopté, calculera de façon ridicule le temps réel passé à ces tâches et y fera rentrer progressivement des tâches qui donnaient jusqu'alors droit à une rémunération supplémentaire (professeur principal, etc). D'autre part, il en profitera pour imposer aux enseignants des missions ayant peu de rapport avec l'enseignement d'une discipline, comme des actions en partenariat avec des collectivités territoriales ou des entreprises (étant donné la conception très large qu'ont de l'enseignement les ministres depuis Allègre). Les enseignants ne peuvent en aucun cas accepter de mettre le doigt dans cet engrenage dont Ségolène Royal a osé formuler tout haut (alors que bien d'autres y pensent tout bas) l'objectif final : des enseignants obligés de rester 35 heures dans leurs établissements pour faire gratuitement des heures d'aides individualisées, de la surveillance d'heures

d'étude actuellement confiée à des surveillants, etc. Le projet de décret précise que « les actions prévues à l'article 10 sont confiées à l'enseignant par les autorités académiques ou le chef d'établissement dans des conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'éducation » (article 11). Certes, l'article 10 précise qu'il faut « l'accord de l'enseignant concerné » ; mais c'est là une concession de pure forme : les collègues récalcitrants se verront confier les pires services (classes les plus difficiles, horaires éclatés, service sur plusieurs établissements, etc.).

LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT : LE RAPPORT SUR LA GRILLE HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Le décret de Robien n'est que la pointe la plus avancée d'une offensive générale contre le statut des enseignants. Dans la ligne des réformes Allègre et Fillon, le gouvernement s'apprête à engager une attaque plus générale contre l'enseignement public. À la lecture des rapports commandés par de Robien sur « la grille horaire des enseignements au collège » (disponible sur http://www.audits.performance-publique.gouv.fr/bib_res/182.pdf) et « la grille horaire des enseignements au lycée général et technologique » (établi par Pierre Lepetit, inspecteur général des finances, Alain Dulot, inspecteur général de l'administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche, et Daniel Charbonnier, Inspecteur général de l'Éducation Nationale, octobre 2006, en ligne sur http://www.audits.performance-publique.gouv.fr/bib_res/184.pdf), on se rend compte qu'il s'agit d'une offensive d'ensemble de destruction de l'enseignement public. Ici, nous analysons le rapport consacré au lycée ; le rapport sur le collège arrive bien entendu à des conclusions tout à fait semblables.

L'objectif : économies sur le dos des élèves, autonomie accrue des établissements, destruction du caractère national de l'enseignement public

Les rapporteurs avaient reçu pour mission de proposer des moyens de faire des économies budgétaires et de renforcer l'autonomie pédagogique des établissements. Les experts zélés ont trouvé comment supprimer 35 000 Équivalents Temps Plein. Une telle politique ne peut conduire qu'à une dégradation accrue de l'enseignement public et à l'accroissement des inégalités entre les enfants des classes populaires et ceux de la bourgeoisie. C'est pourquoi le rapport précise qu'il faudra à tout prix masquer l'objectif réel des réformes pour les faire avaler tant aux parents qu'aux enseignants : « Cette réflexion devra attacher une importance toute particulière à l'impact de la réforme sur les conditions du métier enseignant et éviter que le pilotage par les objectifs et les résultats soit perçu uniquement sous l'angle de l'efficacité et des injonctions adressées aux agents pour les amener à cette efficacité et non sous l'angle du projet et de la liberté qu'il donne. » (P. 5.) Les rapporteurs constatent que le coût annuel d'un élève est supérieur de 30 % à la moyenne des pays de l'OCDE. Ils affirment également que les horaires des lycéens (calculés en additionnant les heures de cours et les heures supposées de travail personnel) seraient trop lourds, supérieurs de 20 % à 30 % à la moyenne des pays de l'OCDE. Ils fixent donc l'objectif d'une diminution massive des horaires d'enseignement. D'un côté, ils dressent une liste des mesures à prendre dès la rentrée 2007. Néanmoins, d'un autre côté, ils soulignent qu'« une réduction significative des horaires ne pourra être obtenue sans une réforme d'ensemble de l'organisation des enseignements et du pilotage du système éducatif ».

Les mesures proposées : tir groupé contre les intérêts des élèves et des enseignants

Voici une liste non exhaustive des ingénieuses trouvailles des rapporteurs pour faire des économies sur le dos des élèves dès la rentrée 2007 :

- plafonnement de l'horaire annuel des élèves : 900 heures annuelles en 2nde, 950 en 1ère et terminale générale, 1100 en 1ère et terminale technologiques ; cela impliquera logiquement une nouvelle réduction drastique des programmes,
- suppression des « dédoublements systématiques » ;
- nouvelle réforme des baccalauréats technologiques « simplifiant les spécialités actuelles et allégeant la charge horaires des enseignements » ;
- limitation des redoublements à 2 % par niveau, interdiction du redoublement en seconde, etc. Loin de considérations pédagogiques, il s'agit simplement pour le gouvernement de faire des économies.
- « suppression des groupes inférieurs à 15 élèves en langue », ce qui signifierait un arrêt de mort pour la plupart des langues, sauf l'anglais et l'espagnol dans les conditions actuelles ; mais le rapport propose

de bouleverser encore plus profondément les structures de l'enseignement en organisant les enseignements de langue non par classes, mais par cycle, voire entre cycles, avec des adaptations variables dans chaque établissement. Une telle contre-réforme irait bien au-delà de l'enseignement des langues : elle remettrait en cause la structure du système d'enseignement en attaquant l'existence de classes, de filières et de programmes nationaux.

- Le baccalauréat est dénoncé comme un obstacle à l'autonomie pédagogique réelle des établissements (p. 8) ; si les auteurs n'en recommandent pas explicitement la suppression, à cause du caractère explosif d'une telle mesure, comme l'avait montré le puissant mouvement lycéen de 2005, on comprend qu'elle s'inscrit dans leur logique.

Et voici une liste, elle aussi non exhaustive, de mesures préconisées contre les enseignants :

- Subordination des enseignants aux chefs d'établissement via le « conseil pédagogique » : remise en cause de la liberté pédagogique : les rapporteurs jugent que les « deux chaînes distinctes - la « chaîne fonctionnelle pédagogique » et la « chaîne hiérarchique » - empêchent un véritable management et favorise les surenchères » (p. 24). Ils préconisent donc que les enseignants soient davantage soumis à l'autorité des chefs d'établissement (et éventuellement à d'autres collègues nommés par ce dernier au sein du conseil pédagogique), y compris d'un point de vue pédagogique : « L'autorité proprement pédagogique du proviseur n'est guère reconnue et la "liberté pédagogique" de l'enseignant est fréquemment opposée aux équipes de direction soucieuses de porter une réforme des organisations et des pratiques. Cette autorité reste à conforter. Le chef d'établissement, en particulier, doit pouvoir s'appuyer sur le conseil pédagogique instauré par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Présidée par lui, cette instance "a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires". Or, elle tarde à se mettre en place. » (pp. 25-26).

- Suppression des horaires nationaux par discipline, annualisation des services des enseignants et définition locale des services. Le rapport recommande également de remplacer la définition nationale des horaires dans chaque discipline par la fixation de minima horaires, en laissant la répartition des 15 % à 20 % restants à répartir localement selon les choix pédagogiques du chef d'établissement, président le conseil pédagogique. Le rapport préconise en outre de « supprimer l'obligation réglementaire de service hebdomadaire des professeurs pour abroger les grilles horaires hebdomadaires des élèves » au profit d'un « référentiel national », autrement dit l'annualisation du temps de travail des enseignants.

- « Pilotage par les moyens » : le rapport recommande de substituer le « pilotage par les moyens » à l'affectation relativement égalitaire de moyens en fonction de critères nationaux. Dans un cadre déréglementé, ce sera un instrument pour contraindre les établissements à appliquer les directives ministérielles et les enseignants à obéir au proviseur le doigt sur la couture du pantalon. En effet, d'un côté, seuls les projets des rectorats et des établissements conformes aux vœux ministériels recevront des crédits ; de l'autre, les collègues seront enfermés dans le projet pédagogique de l'établissement, fixé par le conseil pédagogique. L'autonomie croissante des établissements sera donc synonyme d'inégalités accrues entre les élèves selon leur origine sociale et de remise en cause profonde de la liberté pédagogique des enseignants. C'est là un mécanisme tout à fait comparable à celui mis en place dans la réforme « LMD » à l'université.

- Allongement de l'année scolaire à 36 semaines ; cela signifierait pour les enseignants une réduction des congés sans la moindre compensation salariale.

PRÉPARER LA GRÈVE NATIONALE DES ENSEIGNANTS POUR FAIRE ÉCHEC AU DÉCRET DE ROBIEN ET À TOUT LE PROJET GOUVERNEMENTAL CONTRE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Cette offensive contre l'enseignement est liée à celle qui est menée contre l'ensemble des salariés par le patronat et le gouvernement. Les attaques contre le statut et les conditions de travail des enseignants sont indissociables de celles contre la qualité de l'enseignement public, donc contre les élèves des classes populaires. Face à la dégradation de l'enseignement public, les riches pourront toujours payer des cours particuliers à leurs enfants ou les inscrire dans des établissements privés. Les salariés ne peuvent se

défendre efficacement s'ils se laissent artificiellement opposer entre professeurs et parents d'élèves.

Que fait la direction du SNES ?

Face à cette offensive très grave, la direction du SNES-FSU, principal syndicat de l'enseignement secondaire, se borne à un service minimum. Sur le fond, elle s'oppose surtout à la partie du décret qui concerne la hausse des horaires et la dégradation des conditions de travail. Dans l'US n° 643 du 28/10, le texte sur le projet de réforme des décrets de 1950 ne dit même pas un mot des gravissimes articles 10 et 11 (suppression de la définition des services en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement). Cette orientation, fautive sur le fond, a en outre pour conséquence de diviser les différentes catégories d'enseignants, puisque les professeurs de collège et de lycée professionnels (PLP) ne sont guère concernés directement par les décharges réduisant de maxima hebdomadaires d'horaires d'enseignement (heure de première chaire, etc). Pour ce qui concerne l'action, la direction du SNES, organise comme à son habitude plus ou moins mollement des réunions d'information dans les établissements, fait signer une pétition, prévoit le 29/11 « une « journée nationale d'expression sur le temps de travail » et parle d'une première manifestation nationale le samedi 20 janvier (alors que Robien va signer les textes mi-décembre !). C'est évidemment très insuffisant pour espérer organiser une riposte capable de faire céder le gouvernement.

Que faut-il faire ?

Les syndicats ne doivent participer à aucune concertation avec le gouvernement, car celle-ci ne peut avoir d'autre but que de casser les acquis. Ils doivent au contraire préparer activement le combat contre ce projet de décret, contre toute remise en cause des décrets de 1950, contre l'ensemble de cette politique de casse de l'enseignement, donc contre le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy. Il est plus qu'urgent d'organiser partout des réunions pour expliquer précisément l'ensemble des attaques, mais également proposer de rédiger des plates-formes incluant les autres revendications légitimes des enseignants (réduction du temps de travail, hausse du traitement, etc), car c'est la condition pour enclencher un mouvement d'ensemble. Mais il faut aussi mettre à l'ordre du jour la discussion sur les moyens de gagner. L'expérience montre que les simples « journées d'action » dispersées sont inefficaces et démobilisatrices : elles ne créent pas un rapport de forces suffisant pour faire céder le ministre et leur échec démoralise les collègues sur la possibilité de gagner par la lutte. De même, les grèves décidées localement, établissement par établissement, sont inefficaces pour obtenir le retrait d'une contre-réforme nationale, car les collègues partis les premiers sont épuisés et financièrement à bout quand les autres les rejoignent : la constitution de syndicats nationaux a précisément pour but de permettre la mobilisation de tous les salariés d'une profession en même temps, à l'appel de leurs directions. Enfin, une mobilisation nationale est aussi le seul moyen d'échapper au dilemme entre faire réellement grève en renonçant à faire cours même dans ses classes à examen et faire cours dans ces classes en renonçant à son droit à se défendre contre les attaques du gouvernement. Seule la grève nationale des enseignants jusqu'au retrait peut permettre de gagner. Les étudiants ont montré au printemps dernier que la façon d'infliger des défaites à ce gouvernement, c'est d'être fermes sur les revendications et radicaux quant aux méthodes. C'est par une grève nationale, avec occupation des universités et construction d'une coordination nationale reposant sur les délégués élus et mandatés dans chaque établissement, qu'ils ont pu obtenir une victoire partielle, malgré le maintien par les directions des confédérations de la tactique suicidaire des journées d'action. C'est cette perspective que les enseignants doivent se fixer, contrairement à ce qui a été fait en 2003.

- ***Retrait pur et simple du projet de décret de Robien, défense des décrets de 1950 !***
- ***Abandon intégral des rapport sur les grilles horaires au lycée et au collège !***
- ***Abrogation de la loi Fillon !***
- ***Maintien de la définition des obligations de service exclusivement en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement !***
- ***Diminution des maxima hebdomadaires de 3 h pour les PLP, de 2 h pour les certifiés, d'1h pour les agrégés !***
- ***Extension des réductions des obligations de service à d'autres situations (effectifs élevés, établissements difficiles, néo-titulaires, etc.) !***
- ***Maintien de toutes les heures de cours pour les élèves !***

• **Titularisation des précaires et création de tous les postes nécessaires à un enseignement public de qualité !**

• **Hausse réelle des salaires !**

Il faut proposer partout aux collègues de s'adresser aux directions académiques et nationales des syndicats pour qu'elles reprennent ces positions. Il faut lutter pour imposer à tous les niveaux l'unité des organisations syndicales sur cette orientation, dont la première étape pourrait être une MANIFESTATION NATIONALE AU MINISTÈRE MI-DÉCEMBRE !

NB : Un tract reprenant de façon synthétique cette analyse et cette orientation a été massivement distribué dans les manifestations du 18 décembre, puis dans la manifestation nationale de la FSU le 20 janvier cf. sur le site du CILCA <http://courantintersyndical.free.fr>

DE ROBIEN PERSISTE... ET SIGNE : IMPOSONS AUX DIRECTIONS DES SYNDICATS L'APPEL À LA GRÈVE NATIONALE JUSQU'AU RETRAIT DU DÉCRET DE ROBIEN ET DU PROJET D'EPEP !

Tract pour les manifestations du 8 février 2007

Les collègues ont prouvé qu'ils veulent se battre pour le maintien des décrets de 1950 !

Face au projet de décret de Robien remettant en cause le statut de 1950, une intersyndicale regroupant tous les syndicats s'est constituée tôt. Mais elle est restée longtemps assez passive, se contentant de lettres et de pétitions, jusqu'au moment où la colère des enseignants à la base a imposé l'appel à une grève nationale le 18/12. Malgré le scepticisme régnant au sommet, l'appel a été massivement suivi, avec plus de 50% de grévistes, soit le plus suivi depuis 2003. La manifestation nationale appelée par la seule FSU le 20 janvier, un samedi donc sans appel à la grève, a réuni environ 25 000 collègues, dont des cortèges de province significatifs. De nombreuses actions locales ont eu lieu : refus d'organiser le bac blanc (Bretagne, Rhône, Essonne), démission des coordonnateurs de matières, " diffusion massive de tract à destination des parents d'élèves et plus largement de l'opinion publique " (SNES Lille). À Nice, un rassemblement intersyndical a été organisé devant le rectorat " contre la nouvelle saignée imposée à l'académie et contre la révision des décrets de 1950 " (US n° 647). En Seine-Saint-Denis, les enseignants du second degré se sont mis en grève à 40% le 25 janvier, bien que l'appel à la grève intersyndical du SNES, de la CGT, de SUD et de la CNT n'ait été que départemental. Mais le ministre ne recule pas : tout au contraire, selon l'AFP du 06/07, " le ministère de l'Education a assuré que le décret (...) "devrait être publié vendredi" ". Il fait appliquer son nouveau décret par anticipation dans les DHG (Dotations Horaires Globales) qui tombent. Par exemple, pour l'académie de Créteil, 342 suppressions de postes sont annoncées, dont 196 au titre de l'application du décret de Robien.

Assez de tergiversations : directions, appelez à la grève nationale jusqu'au retrait dès le 9 février !

L'expérience des deux derniers mois a montré, à nouveau, que les journées d'action dispersées et sans perspectives et les actions locales sont inefficaces. Mais toutes ces actions ont aussi montré que les collègues cherchent la voie du combat pour le retrait du décret Robien et sont prêts à la grève à condition que les directions nationales y appellent. Il est temps que ces dernières renoncent à leur tactique suicidaire et appellent enfin à la grève nationale jusqu'au retrait. Mais la direction nationale du SNES semble pour le moment prendre le chemin inverse, posant l'objectif d'actions locales : " L'objectif fixé est "à chaque établissement, son action pour le retrait du décret de Robien". Le SNES s'emploiera, notamment par le canal de son site Internet, à donner une visibilité nationale à l'ensemble de ces actions " (06/02).

FAISONS PRENDRE POSITION DANS NOS SYNDICATS À TOUS LES NIVEAUX ET DANS LES AG D'ÉTABLISSEMENT POUR UN APPEL NATIONAL À LA GRÈVE JUSQU'AU RETRAIT !

Pour inverser le cours actuel de la situation et réussir à imposer l'appel à la grève nationale, adressons-nous également à toutes les sections académiques et départementales des syndicats pour qu'elles prennent position en ce sens et appellent à la grève dans leur académie et département. C'est ce qu'ont fait à juste titre dès le 16/01 les sections départementales SNES, CGT, Sud et CNT du 93 : " Il n'est que temps

de mobiliser l'ensemble de la profession dans la grève qui nous semble être la seule forme d'action susceptible de l'emporter (...). Nous demandons aux organisations académiques et nationales de reprendre cet appel (...). Nos organisations syndicales soutiennent [les établissements du 93 partis en grève reconductible] et appellent tous les établissements à mettre la grève reconductible en débat. " La comparaison entre le taux de grévistes (40%) lors de la grève du 25/01, à laquelle le SNES 93 avait appelé, et le taux très faible de la grève du 30/01, à laquelle le SNES 93 n'avait pas appelé, montre le caractère décisif des prises de positions au niveau départemental et académique. Pour obtenir ces prises de positions, mettons à l'ordre du jour dans tous nos lycées la grève reconductible avec l'adresse aux syndicats à tous les niveaux. D'ores et déjà, certains établissements se mettent en grève contre la DHG, comme à Marseille, à Stains (93), etc. Nous ne pouvons pas les laisser isolés.

À deux mois des présidentielles, le gouvernement serait obligé de reculer face à une grève sérieuse

Nous ne sommes plus en mai 2003, où le gouvernement venait à peine de s'installer et avait quatre ans devant lui. À deux mois de la présidentielle, la droite ne peut pas se permettre une grève enseignante de plusieurs semaines, trop coûteuse en termes électoraux. Il faut en profiter et s'engager avec confiance dans la grève reconductible le 9 février. Informons massivement les parents d'élèves. Si nous ne faisons rien, dès septembre, nous subirons l'allongement du temps de travail, la flexibilité aggravée, le pouvoir renforcé du chef d'établissement, la fin de la définition des services en heures d'enseignement et une perte de salaire pouvant aller de 4% à 10% sur l'année, soit entre 8 et 20 jours de salaire. Et nous serons très affaiblis pour faire face aux nouvelles attaques : suppression des horaires annuels par discipline, plafonnement de l'horaire annuel des élèves au niveau de la moyenne de l'OCDE (- 20%) qui implique une nouvelle réduction drastique des programmes, suppression des dédoublements " systématiques ", etc. Les collègues du primaire doivent affronter le projet d'EPEP, qui mettrait les écoles sous la tutelle directe des élus locaux. Ensemble, créons les conditions de la victoire ! Imposons la grève nationale, seul moyen de gagner !

À l'appel du SNES 93, de la CGT 93, de SUD-RP, de la CNT-RP et de TZR en colère TOUS À L'AG ÎLE-DE-FRANCE APRÈS LA MANIFESTATION, à 17 h,

Bourse du Travail, 3, rue du Château d'Eau, M° République Soyons nombreux pour décider collectivement comment poursuivre le combat !

CONTRIBUTION SUR L'ORIENTATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AG DES ENSEIGNANTS D'ÎLE-DE-FRANCE

4 Mars 2007

Cher-e-s camarades, cher-e-s collègues mobilisés,

L'appel rédigé suite à l'AG des enseignants d'Île-de-France du 8 février est un réel point d'appui pour aider les enseignants à se mobiliser. Cependant, il est selon nous très insuffisant : c'est pourquoi nous jugeons utile de relancer la discussion, en vue de la prochaine AG (ce mardi 6 mars à 18 h 30, Bourse du travail) par la présente contribution, où nous abordons d'abord la question de l'orientation, ensuite celle du fonctionnement des AG régionales, pour essayer d'améliorer l'une et l'autre.

I. Sur l'orientation

L'expérience (notamment celle de 2003) montre que *nous ne pourrions pas gagner sans grève nationale jusqu'à l'abrogation du décret de Robien modifiant les décrets de 1950, le retrait du projet de décret sur les EPEP et l'annulation des nouvelles suppressions de postes et d'heures*. Cela signifie (pour répondre aux objections qui ont été opposées à cette formule) que nous ne pouvons ni nous contenter de grève nationales d'une journée par ci par là, ni de grèves reconductibles dans quelques établissements, ni des « actions » diverses, établissement par établissement, que prône hypocritement la direction du SNES pour mieux s'exonérer de ses propres responsabilités.

Or notre analyse de la situation est que **la construction de la grève jusqu'au retrait est réellement possible à partir de la rentrée** : les collègues du secondaire ont montré, par leur participation massive à la grève et à la manifestation du 18/12, puis du 08/02, qu'ils étaient prêts à se battre contre le décret de Robien ; dans un certain nombre d'établissements de la région parisienne, de Marseille, de Lille, etc.,

d'autres journées de grèves ont été décidées malgré l'inertie des principales directions syndicales (25/01 en région parisienne, 09/02 ou 13/02 dans certains établissements, 15/02 dans le 93, 16/02 dans l'académie d'Aix-Marseille, 20/02 dans l'académie de Rouen, etc.) ; dans le primaire, la mobilisation, qui a commencé plus tard, s'est développée à un bon rythme depuis fin janvier et permet d'espérer un mouvement conséquent à la rentrée (une « journée d'action » est d'ores et déjà prévue le 14/03)... D'autre part, si le gouvernement sait pouvoir compter sur l'attentisme des principales directions syndicales, **il est peu probable qu'il prenne le risque d'affronter une grève longue qui pourrait pourrir sa sacro-sainte campagne électorale** : les mois de mars-avril semblent donc particulièrement propices pour essayer de construire la grève.

À notre avis, **notre rôle de militants et enseignants mobilisés qui participons à l'AG d'Île-de-France est d'exposer ouvertement à nos collègues toutes ces données du problème**, en fixant clairement l'objectif de la grève nationale jusqu'au retrait, en mettant en évidence expressément l'attentisme des principales directions syndicales qui nous empêche de l'atteindre et en proposant aux enseignants de commencer à construire la grève par en bas dès que possible à la rentrée. Tout cela ne constitue certes pas une condition suffisante pour gagner, mais c'est à notre avis une condition absolument *nécessaire*.

À partir de là se pose naturellement la question des *moyens* à mettre en œuvre pour atteindre notre objectif en surmontant les obstacles. Nous pensons qu'il y a deux moyens *indissociables* c'est-à-dire que toute focalisation exclusive sur un seul d'entre eux ne peut conduire qu'à l'échec :

- D'une part, **il est indispensable d'exiger que les directions syndicales appellent à la grève nationale jusqu'au retrait**. Cela n'est pas « incantatoire », mais découle d'un constat éminemment réaliste : tant que les militants combatifs (SUD, CNT, CGT-Éduc'action, oppositionnels de gauche du SNES, etc.) ne seront pas assez forts pour animer de puissants syndicats, la construction d'une vraie grève, nationale et capable de gagner, supposera que les principales directions syndicales s'y rallient sous la pression de leur base. En 2003, les militants combatifs et les collègues les plus avancés ont réussi à construire une grève *reconductible* puissante, mais le fait que les principales directions aient refusé d'appeler à la grève *générale* jusqu'au retrait de la loi Fillon a suffi à épuiser le mouvement et, finalement, à le briser au moment du bac. Certes, non seulement les principales directions syndicales nationales n'ont nulle envie d'appeler à la grève nationale jusqu'au retrait, mais encore elles feront tout leur possible pour l'empêcher sous divers prétextes. Cependant, même si cela ne nous plaît pas, le fait est que de très nombreux collègues continuent de faire confiance à ces directions (comme en témoignent les résultats des élections professionnelles, même après 2003) ; c'est pourquoi beaucoup intériorisent les prétextes qu'elles avancent pour ne pas s'engager dans une vraie grève : les enseignants ne seraient pas assez informés, ils ne seraient pas prêts à suivre un appel à la grève jusqu'au retrait, etc. Or, en réalité, si de nombreux collègues ne sont pas prêts à partir *tout seuls* en grève reconductible, c'est justement parce qu'ils savent par expérience que cela ne suffira pas pour gagner, en l'absence d'un appel à la grève nationale jusqu'à la victoire. C'est pourquoi il est nécessaire de leur prouver que le *principal* obstacle sur cette voie n'est pas l'état d'esprit des enseignants en soi (il peut changer très vite avec un mouvement) que l'attentisme des principales directions syndicales. Et il est par là même nécessaire de faire pression sur celles-ci, qui vivent au moins en partie de la confiance dont elles jouissent chez une bonne partie des collègues. De fait, leur légitimité serait sérieusement mise en cause si elles refusaient d'appeler à la grève nationale jusqu'au retrait alors que des centaines d'AG d'établissements et des dizaines d'AG de ville, départementales ou régionales exigeraient qu'elles y appellent. C'est pourquoi il est utile et nécessaire de faire adopter partout des motions qui portent cette exigence et de les leur adresser systématiquement. Nous proposons même que des délégations massives d'AG les leur apportent en mains propres aux sièges départementaux, académiques et nationaux, afin d'exercer la pression la plus forte possible.

- D'autre part, il ne *suffit* évidemment pas de voter ces indispensables motions pour que les directions syndicales appellent à la grève nationale jusqu'au retrait. C'est pourquoi **il est juste de se battre aussi pour la grève reconductible aux niveaux local, départemental et académiques** : il est clair que les directions syndicales adapteront leur orientation au développement de la situation réelle sur le terrain et il est donc nécessaire de tout faire pour que les grèves reconductibles se multiplient, à condition que l'objectif général soit toujours clairement fixé et que la responsabilité des directions nationales soit toujours clairement posée. Bien sûr, ces actions de grève ne peuvent être efficaces que si elles s'accompagnent d'une intense campagne de communication à l'égard des élèves et des parents, de

manifestations aux sièges des inspections académiques pour la restitution des postes ou des heures supprimés, etc. Ainsi se construit un mouvement : par en bas, mais avec une compréhension d'ensemble des problèmes cruciaux qui se posent à lui.

C'est pourquoi nous proposerons à la prochaine AG des enseignants d'Île-de-France, le 6 mars, qu'elle se prononce clairement sur ces points.

II. Sur le fonctionnement des AG régionales

Mais il est aussi nécessaire d'ouvrir la discussion sur le fonctionnement même des AG d'Île-de-France — non pour clouer qui que ce soit au pilori, mais pour essayer d'avancer collectivement. Car, après trois AG auxquelles nous participons (25/01, 30/01 et 08/02), nous restons très perplexes sur la façon dont elles se déroulent. Dans les trois cas, l'AG s'est terminée dans un désordre incroyable, empêchant que soit soumise au vote la plupart des propositions faites par les collègues. Dans les trois cas, la salle s'est vidée peu à peu sans que de véritables décisions soient prises par l'AG. Dans les trois cas, une poignée d'individus a rédigé un texte censé émaner de l'AG, mais résultant en fait en bonne partie d'accords entre militants et avançant des mots d'ordre dont plusieurs n'avaient pas été votés par l'AG.

De ce point de vue, l'AG du 8 février, par ailleurs la plus nombreuse des trois (environ 250 participants, venus de 120 établissements), a été la pire : même les propositions qui avaient été clairement formulées n'ont pas été soumises au vote, ou trop tard (quand il ne restait presque plus personne). C'est le cas notamment de la motion proposée par un militant de SUD-Éducation du premier degré, pourtant soutenue par plusieurs intervenants, et qui avait le mérite d'avoir été rédigée et lue ; or la présidence d'AG a refusé de la soumettre au vote en arguant qu'il appartiendrait à un groupe de rédacteurs de rédiger l'appel de l'AG après l'AG ! De même, la proposition d'exiger des directions syndicales nationales, académiques et départementales qu'elles appellent à la grève jusqu'au retrait n'a pas été soumise au vote. La question de savoir si l'AG appelait à la grève reconductible dès le 9 février ou à la rentrée n'a été soumise au vote qu'*in extremis* et dans la plus grande confusion, la présidence d'AG ayant continué indéfiniment de donner la parole à de nouveaux intervenants au fur et à mesure que la salle se vidait. De même, la question tactique de savoir si l'AG appelait à la grève reconductible dès la rentrée ou le 13 mars a été beaucoup trop longuement débattue, alors qu'il était possible de la trancher rapidement après deux ou trois interventions plaidant pour l'une ou l'autre solution. La proposition d'appeler à une mobilisation le mardi 13 février n'a pas été soumise au vote que de manière confuse, mélangée avec celle de la grève reconductible dès le 9 février. Etc.

Encore une fois, il ne s'agit pas de faire ici le procès de la présidence d'AG, mais simplement de constater le problème pour essayer de le résoudre dès le 6 mars. En effet, **l'incapacité de l'AG à se dérouler de manière ordonnée et à déboucher sur des véritables prises de décision ne peut que faire le jeu des principales directions syndicales dont nous dénonçons tous l'attentisme et la capitulation.** Or, si nous (militants syndicaux et collègues mobilisés) voulons être crédibles auprès des travailleurs de l'Éducation, si nous voulons les entraîner dans la construction d'une mobilisation puissante, nous devons leur proposer une orientation alternative claire, dont ils puissent se saisir pour construire la mobilisation dans leurs établissements, entraîner les collègues hésitants et faire pression sur les directions syndicales à tous les niveaux.

De ce point de vue, nous devons prendre exemple sur les étudiants qui ont su l'an passé déborder les directions syndicales en menant une grève de deux mois et demi jusqu'au retrait du CPE. Certes, leur grève était massive, mais s'ils ont su s'organiser de manière efficace alors qu'ils se mobilisaient par dizaines de milliers (AG plusieurs fois par semaine dans chaque Université, coordinations nationales hebdomadaires des délégués de chaque AG), il est clair que nous pouvons nous aussi commencer à nous organiser de manière efficace alors que nous ne sommes encore que quelques centaines en région parisienne à nous battre pour la grève jusqu'au retrait...

C'est pourquoi **il est à la fois possible et nécessaire que nous nous donnions désormais des règles de fonctionnement claires et efficaces.** Nous proposons notamment de :

- Décider (par vote) un ordre de jour précis, avec une durée inextensible pour chaque point, par exemple (pour une AG de 3 heures) un quart d'heure pour le recensement des établissements présents, un quart d'heure pour la prise de parole des syndicats présents, deux heures pour la discussion, une

demi-heure pour les votes et l'adoption du texte de l'AG ;

- Limiter équitablement le temps de parole de chaque intervenant sur chaque point de l'ordre du jour, en prévoyant le cas échéant deux tours de parole, avec à chaque fois une liste d'inscrits close définitivement après la première intervention sur ce point ;
- Élire une tribune de deux ou trois collègues qui n'aient pas le droit d'intervenir dans la discussion, mais qui soient chargés exclusivement de faire respecter l'ordre du jour et le temps de parole des intervenants, refusant toute prise de parole sauvage et soumettant au vote TOUTES les propositions NÉCESSAIREMENT ÉCRITES faites par les intervenants (avec naturellement un vote contradictoire quand les propositions sont incompatibles) ;
- Désigner des collègues chargés de compter les voix pour chaque vote (avec par exemple un « compteur » par tranche de 50 personnes participant à l'AG, si l'on veut que les votes se déroulent rapidement).

L'adoption de ces règles de fonctionnement permettrait à nos AG de se constituer en un véritable **pôle organisateur de la lutte, reconnu par les collègues mobilisés**. C'est la condition pour qu'elles impulsent une véritable orientation alternative à celle des principales directions syndicales qui refusent aujourd'hui de construire la grève jusqu'au retrait. C'est la condition pour que les propositions tactiques avancées par nos AG pour parvenir à cet objectif fondamental puissent être reprises massivement par nos collègues, pour que la mobilisation se construise et se donne toutes les chances d'être victorieuse.

Fraternellement,
Ludovic, militant SNES 92 et CILCA
Stéphane, militant SNES 77 et CILCA
Sylvain, militant SN-FO-LC 93

NON À LA PRÉTENDUE « SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE » !

Déclaration de janvier 2007

Les présupposés fallacieux communs à tous les projets de SSP

Plusieurs explications du niveau élevé du chômage en France sont mises en avant par les économistes de la bourgeoisie. Ces arguments théoriques, pourtant contestables voire contredits par les statistiques, font largement consensus dans le patronat et parmi les hommes politiques de droite comme de gauche, et font l'objet d'un matraquage médiatique constant. On peut les ranger dans deux grandes catégories.

La première catégorie concerne les "rigidités du marché de l'emploi". En effet, les "institutions du marché du travail", censées indemniser les chômeurs (les allocations chômage) ou protéger les salariés (le SMIC, le contrat de travail à durée indéterminée, les conventions collectives...), sont considérées comme entraves à la fluidité du "marché du travail" et donc comme responsables du chômage. De plus, dans une période où les entreprises doivent faire face aux constantes mutations technologiques et à la concurrence internationale accrue, il faudrait leur donner les moyens d'agir, c'est-à-dire d'embaucher et surtout de licencier quand bon leur semble.

Or de récents travaux jettent un doute sur la relation présentée comme évidente entre le montant des allocations chômage et le taux de chômage². Ces travaux montrent aussi que les "rigidités" du marché de l'emploi ne peuvent expliquer ni le succès des pays comme l'Irlande, les Pays-Bas, les pays scandinaves etc., ni l'échec des "quatre grands" de l'Europe continentale (France, Allemagne, Italie, Espagne) en matière d'emploi. Même l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement

2 David Howell et al., "Are Protective Labor Market Institutions Really at the Root of Unemployment? A Critical Perspective on the Statistical Evidence", Center for Economic Policy Analysis, New School, 2006.

Économiques), institution libérale par excellence, doit reconnaître que “ l’effet net de la législation protectrice de l’emploi sur le chômage est ambigu ” et que “ les nombreuses “ évaluations auxquelles cette question a donné lieu conduisent à des résultats mitigés, parfois contradictoires et dont la robustesse n’est pas toujours assurée ”³.

La deuxième catégorie d’arguments met en cause le désajustement entre demandes et offres d’emploi, désajustement dont l’origine serait l’inadéquation de la formation. En réalité, les effets structurels de l’inadéquation de la formation sont largement surdéterminés par les facteurs macroéconomiques comme la croissance et par l’effort permanent des patrons visant à accroître la durée et l’intensification du travail aux dépens de la masse salariale⁴.

Les différentes versions de SSP, malgré leur apparente diversité, ont fondamentalement pour objectif de résoudre cette double difficulté patronale (“ rigidité du marché de l’emploi – inadéquation de la formation ”) par la double solution “ flexibilité pour les entreprises – “ sécurité ” et formation pour les salariés ”. Cette “ solution ” devrait être réalisée par un double mouvement : d’un côté, le *transfert de la responsabilité du licenciement de l’entreprise vers la collectivité*, de l’autre, *la création d’un “ statut ” du salarié hors de l’emploi*, statut qui combinerait rémunération et droit à la formation.

Les versions libérales de la SSP : faire payer les salariés pour le droit des patrons à les licencier

Dans les versions libérales de la SSP, le transfert de la responsabilité du licenciement s’opère par l’instauration d’une “ taxe sur les licenciements ”, comme préconisé par le rapport Cahuc-Kramarz⁵. Cette taxe serait utilisée ensuite pour rémunérer pendant un certain temps les salariés licenciés et pour leur payer une formation – le deuxième volet du projet. Bien entendu, l’instauration de cette taxe ne se ferait pas sans contrepartie, qui consisterait précisément en l’introduction d’un nouveau contrat de travail unique flexible. Dans une interview consacrée à la SSP, Sarkozy s’est exprimé ainsi : “ [...] *Introduisons davantage de flexibilité dans l’emploi et dans l’organisation du travail, afin de libérer les embauches [...], protégeons tous les salariés de manière à la fois plus juste et plus effective, à travers l’institution d’un contrat de travail unique à durée indéterminée qui permettrait de réunifier notre droit du travail.* ”⁶ Un peu avant, il s’était plaint que “ *la réglementation stricte et complexe du licenciement dans notre pays a pour effet que nous avons un peu moins de licenciements que les autres, mais nous avons surtout beaucoup moins de créations d’emplois* ”.

Le deal proposé par les patrons serait le suivant : “ Nous sommes prêts à payer une taxe et, en échange, vous nous accordez une liberté absolue de licencier. ” Dans le contexte actuel où tous les efforts du patronat et du gouvernement vont vers l’abaissement du coût du travail (allègements fiscaux, exonération des cotisations patronales, gel des salaires...), il va de soi que le niveau d’une telle taxe serait modéré. Ainsi l’essentiel des coûts (rémunération et formation) serait supporté soit par l’État – donc en dernière analyse par les salariés via leurs impôts –, soit par une caisse constituée par les salariés, à la manière de la Sécurité sociale classique (d’où le nom de “ sécurité sociale professionnelle ”). C’est pourquoi nous disons que *ce serait aux salariés de payer pour le droit des patrons à les licencier*.

C’est cette logique qui est en train d’être mise en place dans la pratique par... Ségolène Royal. Au sujet d’une entreprise de la région Poitou-Charente qui s’apprête à licencier massivement, la candidate PS a déclaré : “ *Il faut l’accord de l’entreprise qui va maintenir le contrat de travail même lorsque le salarié quitte l’entreprise, la région qui maintient le droit à la formation professionnelle, et l’État qui apporte des financements complémentaires. Et donc [concernant] cette expérimentation qui est la première en France, dans la région Poitou-Charente, de la mise en place de la Sécurité Sociale Professionnelle, nous débloquons cinq millions d’euros pour réussir cette ambition.* ”⁷

Il faut dès lors comprendre ces projets de SSP comme s’inscrivant dans une vaste opération patronale et gouvernementale de démolition de la législation du travail. Car, pour fallacieux que soient les arguments contre les “ rigidités du marché du travail ”, ils reflètent le besoin impérieux des patrons français, aidés en cela par les gouvernements successifs de droite comme de gauche, à en finir avec ce qui

3 OCDE, Perspectives de l’Emploi, 2004, page 67.

4 Michel Husson, “ Sécurité sociale professionnelle : les contours d’un projet ”, *Nouveaux Regards* n°34, juillet-septembre 2006.

5 Pierre Cahuc et Francis Kramarz. “ De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle ”, rapport au Ministre de l’Économie et au Ministre de l’Emploi, 2004.

6 *La Tribune* du 12 décembre 2005.

7 Interview de S. Royal dans l’émission “ Place publique ”, sur France 3 Poitou-Charentes, 11 juin 2006. Nous soulignons.

reste de la protection de l'emploi et des aides au chômeurs. En témoignent le CNE, la tentative d'instauration du CPE, les réductions des allocations chômage, le flicage toujours plus intense des chômeurs,...

La version de la CGT est-elle plus progressiste ?

Présentation du projet

L'idée de SSP version CGT a été exposée par Maryse Dumas de la façon suivante : *“ Nous proposons une sécurité sociale professionnelle, c'est-à-dire des droits à une carrière, à la formation professionnelle, à la progression des salaires, au maintien du contrat de travail et du salaire en cas de suppression d'emploi. Ces droits seraient attachés à la personne du salarié, et progresseraient avec lui. Ils seraient garantis au plan interprofessionnel afin que chaque employeur soit tenu de les prendre en compte et de les respecter chaque fois que le salarié change d'emploi. ”*⁸

On peut retrouver la traduction de cette idée sous forme de propositions concrètes dans un document produit par J.-C. Le Duigou en 2005 et intitulé *“ La sécurité sociale professionnelle, une utopie réaliste ”*⁹. Les principes de ce projet sont présentés ainsi :

- Protection des salariés dans toutes les situations de rupture de son intégration professionnelle. Cela passe par le transfert des droits liés à l'exercice d'un emploi précis (*“ droit à la formation, reconnaissance des qualifications et des compétences, ainsi que certains avantages sociaux et les comptes épargne-temps ”*) vers des droits liés au salarié, indépendamment de son emploi ou du fait qu'il soit employé ou non.
- *“ La rupture du contrat de travail doit être exceptionnelle. Le salarié doit maintenir le plus longtemps possible le lien avec son entreprise si possible jusqu'à ce qu'il ait retrouvé un autre travail équivalent. Bien entendu, la rémunération ne serait plus à la charge de l'employeur, mais celui-ci devrait continuer à aider le salarié à retrouver un emploi. ”* (Nous soulignons.)
- *“ L'accès à la formation a besoin d'être facilité, ce qui suppose un regroupement dans le cadre d'un service public de type nouveau, dans lequel les organisations syndicales et les organisations professionnelles seraient associées à la gestion de l'ensemble des outils actuels de formation continue. Ce système permettrait une large mutualisation des coûts correspondant à l'objectif de formation, de mobilité et d'intégration dans l'emploi. ”*
- *“ La réforme du mode de contribution sociale des entreprises est indispensable pour sortir d'une pure logique d'assurance qui permet aux employeurs les moins vertueux de reporter sur les autres les coûts liés à leur comportement. La Cgt propose de transformer la contribution patronale aux institutions sociales (Sécurité sociale et Unedic) sur la base d'une double modulation des cotisations permettant notamment de tenir compte de leur gestion de l'emploi et du travail. ”*
- *“ Suivi individualisé des employeurs et salariés, alliant des formes de soutien efficace à des contrôles et sanctions pour ceux qui n'accepteraient pas de respecter les règles. ”*

À première vue, ce projet peut sembler progressiste dans la mesure où il propose un véritable statut lié au salarié et non plus à son emploi, ce qui lui permet d'être rémunéré même lorsqu'il n'a pas de travail, de bénéficier des formations, de faire reconnaître ses compétences... Dans le contexte actuel où un licenciement est souvent synonyme de catastrophe pour un salarié, ces garanties semblent très précieuses.

Quel statut ?

Cependant, ce n'est là qu'une apparence. Tout d'abord, rien n'est dit sur le montant de la rémunération, ni sur la durée et les conditions auxquelles elle serait perçue. Le maintien de *l'intégralité de la rémunération* lors du licenciement n'est pas du tout évoqué, et dans les rangs de la CGT, on parle plutôt du chiffre de 80%. D'autre part, le point (e) ci-dessus promet des *“ contrôles et des sanctions contre ceux qui ne respecteraient pas les règles ”*. En quoi peuvent consister ces règles ? Que le *“ chômeur en période de formation ”* doit se soumettre régulièrement aux contrôles ? Qu'il ne doit pas refuser plus d'un certain nombre d'offres d'emploi sous peine d'être radié ? En tout cas, on n'est pas loin ici du discours habituel du patronat et du gouvernement stigmatisant les chômeurs, accusés de ne pas faire d'efforts pour chercher du travail et de profiter du système. Il est ainsi bien difficile de croire qu'un *“ travailleur ayant un emploi ”* et un

⁸ *Le Monde*, 25 octobre 2004.

⁹ *Analyses et documents économiques*, (revue de la CGT) n°98, février 2005.

“ chômeur en période de formation ” seront, dans la pratique, logés à la même enseigne.

Pourtant, proposer qu'un unique “ statut ” couvre les deux catégories de personnes, c'est précisément, en théorie, les mettre sur un pied d'égalité. C'est, en conséquence et à termes, renoncer à organiser la lutte contre les licenciements à chaque fois que des emplois sont menacés, puisqu'avec un travail ou non, on aurait officiellement le même “ statut ”. De ce point de vue, il est symptomatique que le mot “ lutte ” n'apparaisse qu'une seule fois dans le texte de six pages de Le Duigou, et encore, à propos d'une vague “ exigence de la lutte pour l'emploi ” (page 6). En revanche, la nécessité de licencier pour les entreprises est bien reconnue : “ *Il n'est pas question d'ignorer la contrainte de compétitivité des entreprises. L'idée "d'interdiction des licenciements" n'est de ce point de vue ni réaliste, ni utopique* ”. Dans ce contexte, les précisions telles que “ *la rupture du contrat de travail doit être exceptionnelle* ” s'apparentent à des vœux pieux.

Dans le cadre du système capitaliste, l'amélioration graduelle de la condition des travailleurs a été obtenue à travers des luttes collectives pour imposer au patronat des garanties collectives : droit du travail, conventions collectives,... Historiquement, le mouvement syndical a précisément eu pour but d'organiser ces luttes collectives en surmontant l'atomisation a priori des travailleurs. Or ce projet de SSP opère dans le sens inverse : il prétend dépasser les garanties collectives en donnant au salarié des droits individuels et variables, droits que le salarié va faire valoir individuellement devant ses employeurs successifs. Une telle *individualisation* est nécessairement un frein à la lutte collective et affaiblit par conséquent les travailleurs dans leur ensemble face au patronat.

Quelle formation ?

Revenons à présent à la formation, l'autre point central du projet de SSP. En théorie, la *formation initiale* et la *formation continue* sont prises en charge par l'État et visent à transmettre des *savoirs* et des *savoir-faire*. Les savoirs sont des connaissances sur la nature et les activités humaines. Les savoir-faire sont des pratiques sur le monde extérieur. Les savoirs et savoir-faire sont acquis *en dehors de la production*, au sein de l'institution scolaire. Les savoirs et savoir-faire sont les fondements de toute activité de transformation de la matière visant à satisfaire des besoins humains. Leur acquisition définit une qualification – sanctionnée par un diplôme non professionnalisé – reconnue sur le marché du travail *via* les conventions collectives.

Une fois le travailleur embauché, sur la base de sa qualification, l'entreprise prend en charge sa *formation professionnelle*, c'est à dire la transmission de *savoirs professionnels* (connaissances liées à un poste de travail) et l'inculcation du *savoir-être* (attitudes exigées pour la mise en valeur du travail subordonné). Ces “ savoirs ” constituent les *compétences* que les patrons jugent nécessaires pour que le salarié soit “ opérationnel ” sur son poste de travail.

Or que propose Le Duigou ? Que la formation soit toujours à la charge de l'État, dans le cadre d'un “ *service public de type nouveau* ”, mais qu'elle prenne davantage en compte les besoins des entreprises à travers la présence de représentants du patronat dans le système de formation : “ [...] *les organisations professionnelles seraient associées à la gestion de l'ensemble des outils actuels de la formation continue* ”. Il faut dès lors comprendre que, sous prétexte “ *de mobilité et d'intégration dans l'emploi* ” du travailleur, la formation dispensée sera *de plus en plus professionnalisée* : elle ne visera pas à l'épanouissement des travailleurs à travers la transmission de nouvelles connaissances, mais à les rendre immédiatement disponibles pour les besoins du patronat, et le tout aux frais de l'État¹⁰.

Quel financement ?

Un autre point fondamental est le financement de la SSP proposée par la CGT. Pour la rémunération dans la période de “ chômage-formation ”, il est précisé — voir le point (b) ci-dessus — qu'elle ne serait “ *bien entendu pas à la charge de l'employeur* ”. En revanche, le point (d) propose de “ *transform[er] la contribution patronale aux institutions sociales (Sécurité sociale et Unedic) sur la base d'une double modulation des cotisations permettant notamment de tenir compte de [la] gestion de l'emploi et du travail* ”. Le Duigou reprend ici le discours selon lequel le problème du chômage et de la précarité serait dû aux patrons vicieux, et que la solution serait de les punir et de récompenser les patrons “ vertueux ”. Ce discours est dangereux car il masque la responsabilité du *patronat en tant que classe sociale*. Par là-même, il permet d'évacuer la revendication d'un *financement intégral* de la rémunération des “ chômeurs en période de formation ” par le patronat, revendication naïvement mise en avant par certains apologistes de la

10 Ce processus n'est pas limité à la formation continue : la professionnalisation des études universitaires est également un chantier important du gouvernement et du patronat. On peut se référer à l'analyse du rapport Hetzel contre l'Université élaborée par le syndicat Oxygène-FSE.

SSP version CGT¹¹. Ainsi, le dispositif de financement proposé par la CGT n'est pas *qualitativement* différent de celui proposé par les libéraux.

Quelle méthode ?

Enfin se pose la question de la méthode par laquelle la direction de la CGT entend faire adopter ce projet. À ce propos, Le Duigou s'est exprimé ainsi : " *Le rapport de force n'est guère favorable aujourd'hui. Aussi convient-il de ne pas se replier sur une seule stratégie de défense de l'existant et de poursuivre au contraire notre effort de propositions et d'initiatives.* " ¹² La méthode est ainsi bien révélatrice du contenu : pas question d'organiser la lutte pour imposer des revendications, mais de faire des " *propositions* " au patronat et au gouvernement. Avec une telle méthode, comment peut-on penser que le mouvement ouvrier puisse obtenir de réelles avancées, face au patronat et au gouvernement qui mènent une offensive toujours plus violente contre les acquis des travailleurs ? L'Histoire a amplement montré que l'amélioration des conditions des travailleurs ne peut être obtenue que par la lutte de classe la plus résolue.

Conclusion sur le projet CGT de SSP

En dernière analyse, le projet de SSP proposé par la direction de la CGT n'est pas fondamentalement différent de ceux préconisés par les chantres du libéralisme. Il s'agit dans les deux cas de donner aux patrons une plus grande liberté pour licencier et aux travailleurs licenciés une prétendue " formation " et une rémunération financée en majeure partie par les travailleurs eux-mêmes ! La situation des chômeurs et des précaires ne sera pas améliorée puisqu'ils alterneront périodes de formation où ils seront toujours plus fliqués et périodes de travail toujours plus précaires. Les salariés ayant un emploi paieront aussi le prix de la flexibilité : les menaces de licenciement et corrélativement la pression patronale seront d'autant plus fortes. Ce que ce gouvernement n'a pas pu réaliser avec le CPE et le contrat unique qui aurait dû s'ensuivre, le prochain le pourra peut-être avec la SSP.

Que signifie cette initiative dans le cours actuel de la CGT ?

Pour mieux comprendre les causes et les enjeux de cette initiative, il faut la replacer dans le cours actuel de la direction confédérale. On assiste en effet à un processus continu de transformation de la CGT en un " *syndicat de proposition* " *intégré dans le système capitaliste* sous l'impulsion de ses dirigeants.

Cette évolution est d'abord perceptible dans son action lors des grands mouvements qui ont opposé le patronat et le gouvernement à la classe ouvrière comme, pour ne citer que les plus récents, le conflit sur les retraites en 2003, la réforme de l'assurance maladie et le changement de statut d'EDF-GDF en 2004, la privatisation de la SNCM en 2005, etc. À chaque fois, la direction confédérale s'est associée au " diagnostic partagé " avec le patronat et le gouvernement qui visent à faire admettre la nécessité des contre-réformes. Ensuite, au nom du " syndicalisme rassemblé ", elle a convoqué avec les autres centrales syndicales des " journées d'action " dispersées et sans perspectives qui aboutissent systématiquement à l'essoufflement et à la défaite, au lieu d'engager l'épreuve de force décisive pour gagner, de préparer et de construire la grève générale, seule solution pour faire reculer le gouvernement¹³.

Cette évolution est ensuite confirmée à chaque congrès, où la direction sortante se donne un satisfecit complet sur son action et franchit des étapes supplémentaires, au fur et à mesure qu'elle s'intègre davantage dans la CES et maintenant dans la CSI¹⁴.

Dans ce contexte marqué par le refus de la lutte de classe de la part de la direction confédérale, son projet de SSP prend tout son sens. Il s'agit bien d'une nouvelle proposition pour adapter davantage le travail au fonctionnement du système capitaliste. Son application accélérerait la transformation de la CGT en un pur et simple rouage de ce système.

11 Michel Husson, " Sécurité sociale professionnelle : les contours d'un projet ", à paraître dans *Nouveaux Regards* (revue de l'Institut de recherches de la FSU).

12 Cité par Karine Gantin dans " Sécurité sociale professionnelle, un concept est né ", *Regards* (magazine du PCF), mars 2006. Nous soulignons.

13 Cf. les textes du CILCA " Contre rapport d'activité en vue du 48e congrès de la CGT " et " La régression sociale ne se négocie pas " sur notre site Internet <http://courantintersyndical.free.fr>

14 Sur la CSI, cf. le texte du CILCA sur notre site.

Démasquer la SSP, organiser la résistance

Devant les dangers que représentent les différentes versions de SSP, les travailleurs, et plus particulièrement les militants syndicalistes qui se réclament de la lutte de classe, doivent organiser la résistance. L'enjeu est double : d'une part, empêcher que ces projets de SSP puissent être adoptés et d'autre part, mettre un coup d'arrêt au processus de liquidation de la CGT en tant que syndicat de lutte de classe.

Il faut donc mener un travail de discussion patient avec tous les travailleurs et les syndiqués pour leur démontrer les dangers que représentent ces projets de SSP, et plus particulièrement celui proposé par la CGT. Il faut associer ce travail indispensable de conviction individuelle et collective à un *travail d'organisation* comme faire prendre position contre les projets de SSP dans les structures syndicales, à tous les niveaux : syndicat de base, union départementale, fédération... Ces prises de positions devraient ensuite être diffusées le plus largement possible, afin que d'autres militants puissent s'y appuyer pour faire prendre position dans leurs propres structures. Par exemple, elles pourraient être envoyées au CILCA qui les relaiera avec tous les moyens dont il dispose.

Parallèlement, il faut opposer à tous les projets de SSP une véritable orientation de lutte de classe, qui seule peut permettre aux travailleurs et aux chômeurs de préserver leurs acquis et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie, de lutter contre les licenciements, la précarité et la flexibilité, aussi bien à l'échelle des entreprises qu'à un niveau général. Il faut se battre pour :

- **Défense du CDI ! Abrogation du CNE ! Interdiction des contrats précaires dans le public et dans le privé !**
- **Faire échec aux plans de licenciement par les méthodes de la lutte de classe : grèves, manifestations, solidarité matérielle avec les grévistes, occupation des entreprises, contrôle des comptes de l'entreprise par les salariés !**
- **Diminution générale du temps de travail sans baisse des salaires et sans flexibilité, pour permettre l'embauche des chômeurs, la disparition de la précarité et du temps partiel imposé !**
- **Augmentation de tous les bas et moyens salaires : 300 euros pour tous ! Le SMIC à 1500 euros nets tout de suite !**
- **Droit aux indemnités de chômage jusqu'à la reprise du travail pour tous les chômeurs ! Augmentation de leur montant jusqu'à 100% du salaire ! Non au flicage des chômeurs ! Création de la branche chômage de la Sécurité Sociale entièrement financée par les patrons et entièrement gérée par les travailleurs !**
- **Retour aux 37,5 annuités pour une retraite à taux plein pour tous !**
- **Défense des diplômes nationaux et de l'instruction publique ! Droit à la formation continue prise en charge par l'Éducation nationale, aux frais du patronat !**

Cependant, pour fallacieux que soient les projets de SSP, l'attrait qu'ils peuvent représenter vis-à-vis de certains travailleurs est compréhensible. Qui en effet n'aspire pas à un travail stable, à être protégé contre les aléas de la perte d'emploi, à s'épanouir en acquérant des nouvelles connaissances tout au long de sa vie ? Mais à l'intérieur de ce système capitaliste où ce sont les patrons qui sont possesseurs des moyens de production et donc qui décident d'embaucher ou de licencier en fonction de la nécessité du profit, il n'est pas possible de garantir un emploi stable et bien rémunéré pour tous. Par conséquent, *l'interdiction totale des licenciements* et *un vrai droit à la formation* auxquels aspirent les travailleurs ne pourront être obtenus qu'en abolissant le système capitaliste par la collectivisation démocratique des moyens de production. C'est pourquoi cet objectif historique du syndicalisme de lutte de classe doit être clairement affiché, popularisé et défendu contre l'idéologie capitaliste sous toutes ses formes.

NON À LA CSI (CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL)

Janvier 2007

1) QU'EST CE QUE LA CSI ?

Son congrès de fondation s'est tenu le 1^{er} novembre 2006 à Vienne (Autriche). 170 pays y étaient représentés à travers 300 organisations revendiquant 190 millions de membres. GUY RIDER (ancien secrétaire général de la CISL) en a été élu secrétaire.

Le processus d'unification qui a abouti à sa proclamation avait été lancé en juin 2004. Pour ce faire, 2

confédérations internationales s'étaient dissoutes :

- La CMT (Confédération Mondiale du Travail) : 90 organisations
- La CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) : 211 organisations

À ces confédérations se sont jointes 8 autres organisations.

On constate donc que, dans la nouvelle confédération, l'ex - CISL (confédération réformiste étroitement liée aux États impérialistes) est majoritaire en nombre d'organisations, l'autre confédération étant d'origine chrétienne (CMT) donc jaune. Ce congrès a été salué par le président de la république d'Autriche, Heinz Fisher (SPÖ – Parti Socialiste d'Autriche) présent au congrès.

2) SES BASES ET SON PROGRAMME D' ACTION

Le projet de résolution programmatique, « approuvé par applaudissement », précise : la CSI s'engage « à changer fondamentalement la mondialisation afin qu'elle fonctionne en faveur des travailleurs et des travailleuses, des sans emplois et des pauvres ».

Il se prononce pour une **réforme** fondamentale du FMI et de la Banque Mondiale « qui mettent en œuvre des programmes hostiles aux travailleurs » et pour « une réglementation internationale des multinationales ».

Or, la création de la Banque mondiale et du FMI est liée aux accords de Bretton Woods (1944) qui instituaient :

- Le dollar comme unité de compte mondiale (convertible en or)
- La création de la Banque Mondiale avec un président désigné par le président des USA.
- La création du FMI dont la direction fut confiée aux gouvernements impérialistes européens alliés des USA.

En 1990, lorsque l'Union Soviétique s'écroula, Reagan et Thatcher élaborèrent le « Consensus de Washington » qui s'applique toujours aujourd'hui et comprend 10 clauses dont les plus remarquables sont :

- Réduire le déficit budgétaire
- Réformer le système des impôts en élargissant l'assiette des contributions et en réduisant les taux les plus élevés
- Libéraliser les marchés financiers
- Privatiser les entreprises détenues par l'état
- Favoriser la déréglementation et la concurrence dans les secteurs de l'économie
- Garantir le droit de propriété et des brevets

Face à cette situation, la CSI réclame « une gouvernance effective et démocratique de l'économie mondialisée, par la réforme du FMI, de la Banque Mondiale et de l' OMC ».

Les fondements mêmes de la CSI sont donc ceux d'un syndicalisme d'accompagnement de la mondialisation capitaliste par le syndicalisme international.

Ceux-ci ne posent pas comme base du syndicalisme l'existence de 2 classes antagonistes aux intérêts irréconciliables et n'indiquent aucune méthode de lutte pour défendre les droits spécifiques des salariés.

Dans le 17° chapitre, le projet de résolution programmatique affirme, au contraire, que les entreprises multinationales « sont un moteur essentiel de la mondialisation, ce qui rend de plus en plus nécessaire et urgente la coopération intergouvernementale sur la réglementation internationale des entreprises »

Où est le rôle autonome de la classe ouvrière dans cette position fondatrice ?

Tout ce qui précède permet de conclure que la CSI , telle qu'elle vient d'être fondée, est loin d'être un cadre permettant l'expression et la défense des intérêts des exploités au niveau de la planète. Elle est une structure interclassiste d'accompagnement des contre réformes et de collaboration de classe. En témoigne la déclaration d'Emilio Gabaglio, ancien secrétaire général de la CES, responsable actif de la CSI, qui déclare « Il faut faire du syndicalisme la première ONG de la planète ». Or, dans les ONG, se côtoient salariés, commerçants et patrons...

3) QUE FAIRE ?

L'adhésion de la CGT à la CSI s'est faite en force sans vraie discussion parmi la masse des militants.

Il est clair que les militants syndicalistes lutte de classe ne peuvent que s'opposer à la mise en place de la

CSI telle qu'elle vient d'être fondée. Celle-ci participe de l'offensive généralisée de la classe capitaliste et de ses complices, les appareils bureaucratiques, pour détruire le syndicalisme de classe et l'intégrer à la politique de l'impérialisme, tant au niveau national qu'international.

Il reste que la stratégie pour combattre dans le sens de la construction d'une véritable confédération syndicale internationale des travailleurs reste à définir.

Christian Faucomprez

**TECHNOCENTRE RENAULT :
POUR 6 % DE MARGE OPÉRATIONNELLE EN 2009, COMBIEN DE SUICIDES
EN PLUS, M. GHOSN ? RETRAIT DU « PLAN 2009 » !
EMBAUCHES MASSIVES ! NON A LA SUREXPLOITATION !**

Mars 2007

22 janvier 2007 : Un technicien de 34 ans se donne la mort aux abords du site de Guyancourt.

30 janvier 2007 : 800 salariés du Technocentre défilent jusqu'au lieu du suicide.

16 février 2007 : Un technicien se suicide à son domicile laissant une lettre où il explique que « le travail est trop dur à supporter ».

23 février 2007 : Plus de 3000 salariés se rassemblent au Technocentre pour rendre hommage à leur collègue et témoigner de leur colère.

EN 4 MOIS, 3 SALARIÉS SE SONT DONNÉ LA MORT ! ASSEZ !

Assez de cynisme M. Ghosn, vous qui osez affirmer : « Le but des actions à mener n'est pas de garantir qu'un nouveau drame ne se reproduise, car personne n'a de prise sur de tels événements. »

Assez d'exploitation M. Ghosn, vous qui, avec votre « Plan 2009 », voulez imposer le doublement de la productivité au Technocentre : 26 nouveaux modèles conçus pour 2009, dont 19 à Guyancourt, avec les mêmes moyens et les mêmes effectifs qu'auparavant.

Assez de harcèlement des salariés M. Ghosn, avec votre « management par le stress », votre « partage des bureaux », vos réunions de travail la nuit et les week-ends, vos « enquêtes engagement ».

Où avez-vous vu, M. Ghosn, que le rôle des syndicats était de vous aider à trouver des solutions « pour que le personnel gère son stress », c'est-à-dire supporte l'exploitation sans réagir ?

Le rôle des syndicats, c'est de la combattre !

Le personnel vient de montrer, à deux reprises, qu'il était prêt à se mobiliser.

La CGT et SUD ont raison d'exiger une expertise indépendante des risques psychosociaux dans l'entreprise. La CGT a raison de se porter partie civile devant les tribunaux.

**MAIS CARLOS GHOSN A DÉCLARÉ QU'IL N'ÉTAIT PAS QUESTION DE REMETTRE EN
CAUSE, D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE, LE « PLAN 2009 » ! TANT QUE CE PLAN SERA
MAINTENU, LA SITUATION NE POURRA QU'EMPIRER !**

Or les directions de la CGT-Renault et de SUD-Renault ne demandent pas le retrait pur et simple du « Plan 2009 ».

Pour faire céder Carlos Ghosn, il faut construire **un mouvement d'ensemble des travailleurs du Technocentre et de tous les travailleurs de Renault**, sinon d'autres drames risquent d'avoir lieu.

Les travailleurs du Technocentre sont en colère, ils sont prêts à se mobiliser, dans l'unité, avec leurs organisations syndicales. C'est ainsi que les travailleurs du Mans se sont mis en grève contre le plan Ghosn lui-même. C'est ainsi que les travailleurs roumains de Renault-Dacia ont montré la voie : ils ont imposé 20 % d'augmentation des salaires par la grève, alors que la direction proposait 5 % !

Les directions syndicales doivent maintenant appeler à combattre le « Plan 2009 » au niveau national.

Il est clair que, depuis la privatisation de la régie, la situation des salariés de Renault s'est gravement dégradée. La logique du profit s'applique sans limites aujourd'hui : les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 300 % entre 2000 et 2006 (de 30 % entre 2005 et 2006). Les privatisations aboutissent partout à des licenciements massifs et à la remise en cause des acquis.

Pour l'embauche massive et l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés, il faut imposer la

RE-NATIONALISATION DE RENAULT, SANS INDEMNITÉS NI RACHAT, SOUS LE CONTRÔLE DES TRAVAILLEURS.

Le CILCA est constitué de militants de différents syndicats et de sensibilités diverses qui combattent pour l'unité dans les luttes, pour la défense des intérêts des travailleurs contre le MEDEF, l'État et les patrons. Il s'oppose au « syndicalisme d'accompagnement », au morcellement des luttes, et défend un syndicalisme de lutte de classe exclusivement au service des salariés.

POUR LE RETRAIT DE POWER 8 ! NON AU « DIALOGUE SOCIAL » ET AU « DIAGNOSTIC PARTAGÉ » ! GRÈVE GÉNÉRALE À AIRBUS ET EADS !

Mars 2007

Depuis des décennies, la bourgeoisie, relayée par l'Union Européenne et les gouvernements successifs, mène une grande offensive contre les travailleurs : destruction des acquis sociaux, privatisations, licenciements, précarisation du travail et des conditions de vie, démantèlement de pans entiers de l'industrie et des services publics... La classe ouvrière, tous secteurs confondus, est entrée en résistance depuis 1995 et manifeste de plus en plus sa contestation généralisée des effets du capitalisme.

La crise que traverse Airbus-EADS fait partie d'une longue série de plans de suppressions d'emplois et de restructurations (Alcatel Lucent, Michelin, Renault, PSA...), mais aussi de luttes.

En décidant une telle hécatombe humaine, les gouvernements ont envoyé un message fort au capitalisme. Le plan Power 8 concocté par l'éphémère Streiff, dévoilé le 28 février, entre dans cette stratégie. Dès lors, que le gouvernement Jospin-Gayssot avait privatisé Aérospatiale, transformant Airbus en société privée EADS, il permettait aux investisseurs privés (Lagardère, Demler, Casa...) de détenir la part du lion, laissant les États nationaux (France et Allemagne) volontairement minoritaires. Tout était en place pour aller plus loin afin de faire baisser encore le coût du travail, surexploiter les travailleurs.

Ce plan, aujourd'hui piloté par L. Gallois, le fossoyeur de la SNCF, prévoit donc la suppression de 10 000 emplois (4 300 en France dont 1 100 à Toulouse) 3 700 en Allemagne, 1 600 en Grande-Bretagne, 400 en Espagne et 3 abandons (Saint-Nazaire) ou cessions (Méaulte) et une réorganisation industrielle européenne à court terme qui verrait sans aucun doute une nouvelle hémorragie d'emplois.

Alors que le chiffre d'affaires 2006 atteint 39,04 milliards d'euros, soit plus 15 % par rapport à 2005, alors que le carnet de commandes est plein, cette annonce a été le détonateur qui a fait passer l'inquiétude du mois de septembre (Streiff) à la colère et aujourd'hui à la lutte.

Sitôt officialisé, le plan a jeté dans la lutte le 6 mars la quasi-totalité des travailleurs des diverses unités tant françaises qu'européennes, prêts à en découdre avec leur exploiteur.

IMPOSER LE RETRAIT DU PLAN POWER 8 PAR LA GRÈVE GÉNÉRALE

Face à cette mobilisation, à cette combativité, gouvernement, patronat et présidentiables sont montés aux créneaux :

- Gallois pour dire que « les grèves pénaliseraient Airbus et la relation avec les clients » et que, « pour restaurer la confiance des actionnaires, il faut augmenter la productivité » ;
- Villepin pour prôner le dialogue avec les « partenaires sociaux », tout en confirmant que « le plan était nécessaire et indispensable » ;
- Ségolène Royal pour faire croire qu'elle reviendrait une fois élue sur Power 8 et que, pour sauver Airbus, il faudrait faire entrer les régions dans le capital d'Airbus à hauteur de 150 à 200 millions d'euros. Belle façon de démobiliser les travailleurs et de pérenniser le capital !
- M.-G. Buffet pour demander un moratoire sur les plans de suppressions d'emplois, d'abandons de sites ou de cessions, mais sans bien sûr le moindre appel à la grève générale malgré l'importance des enjeux ;

- Sarkozy pour dire qu'il faut encore aller plus loin dans la libéralisation.

Tous s'entendent pour laisser seuls les travailleurs face à un capitalisme des plus arrogants. Quant aux directions syndicales, nous assistons à une resucée des politiques suivies dans les années 2003-2006 : une fois de plus, elles se sont acharnées à détourner la résistance de son objectif majeur, **la suppression des emplois et la fermeture des sites**,

- en faisant du plan Power une querelle nationaliste sur le partage équitable du prix à payer au capitalisme ;
- en revendiquant une nouvelle recapitalisation, « *seule voie efficace et durable* » selon la CGT.

L'intersyndicale est même allée jusqu'à dire aux travailleurs « *qu'elle était rassurée après [sa] rencontre avec les présidentiables et qu'elle avait le soutien ferme de Buffet et Royal* ».

Une fois de plus, les directions syndicales, et plus particulièrement celle de la CGT, engagées dans une voie réformiste d'accompagnement et de « syndicalisme rassemblé », s'en sont tenues à la démonstration de force du 6 mars. Il a fallu attendre le 16 mars pour que les travailleurs d'Airbus soient appelés à une nouvelle journée d'action, cette fois européenne, certes nécessaire, mais qui n'est qu'une fuite en avant. Cette pseudo-mobilisation est déconcertante, décourageante et, ce baroud d'honneur accompli, les directions pourront reprendre la voie du dialogue entre « acteurs responsables », pour restructurer en masquant que les intérêts des actionnaires d'Airbus et des travailleurs sont antagonistes.

Laisseront-elles la jeunesse, les travailleurs seuls face à leurs exploiters, n'ayant de choix qu'entre esclavage ou chômage ? À qui fera-t-on croire que ces ripostes sont à la hauteur des enjeux et qu'elles feront plier gouvernements et patronat ?

Cette stratégie de journées d'action sans lendemain et sans perspective est vouée à l'échec : l'expérience syndicale du mouvement ouvrier l'a démontré. Sans perspective d'extension de leur lutte, les travailleurs d'Airbus sont contraints à ne compter que sur eux-mêmes face à un ennemi qui, lui, est prêt à aller jusqu'au bout de sa politique : exploiter, surexploiter.

Ne pas répondre aux aspirations des travailleurs, de la jeunesse, à leur volonté de résistance et de luttes, c'est laisser le champ libre à ces gouvernements anti-sociaux, à ces actionnaires repus, croulant sous les dividendes. **C'est pourquoi il faut mobiliser, appeler à la grève totale des travailleurs d'Airbus et ce, jusqu'à l'annulation des licenciements, des suppressions d'emplois et des fermetures de site.** C'est du domaine du possible pour peu que les centrales en aient le courage politique. Ne pas le faire, c'est conduire les travailleurs dans une impasse, c'est porter une lourde responsabilité dans un échec ainsi programmé.

LA NATIONALISATION D'AIRBUS S'IMPOSE : SANS INDEMNITÉS, NI RACHAT

Les luttes contre les licenciements, contre les privatisations, pour les salaires entrent en conflit avec la bourgeoisie et son État. Elles posent la question du pouvoir économique et politique donc du contrôle et du pouvoir des travailleurs. Toute autre position n'est qu'illusoire. Pour cela, il faut construire le rapport de force qui sera en capacité d'exproprier le capitalisme industriel aéronautique sans indemnités ni rachat.

60^E ANNIVERSAIRE DE L'UNION EUROPEENNE : LA CLASSE OUVRIERE N'A PAS LES MEMES VALEURS

Par Jean Viard, avril 2007

Alors que flotte sur toutes les capitales européennes la bannière mariale étoilée, que « l'hymne à la joie » est entonné comme un cantique, que sous les ors des châteaux et des palais tous les valets du capitalisme européen essaient de nous faire passer un message subliminal: « Il faut continuer, l'U.E doit se doter d'une constitution garante d'une Europe sociale. » (Baroso, Merkel). Dans leur bouche quel doux euphémisme!!! Et ce, avant 2009 (Ultimatum). C'est donc sous couvert « d'une Europe sociale » qu'ils veulent faire aboutir leur funeste projet (par la voie parlementaire cette fois, c'est plus sûr). Toute la classe politique étant au diapason, ils peuvent donc aller vite et plus loin.

Colporté par toutes les officines médiatiques et politiques, ce message sonne comme une intention, une

injonction divine que l'intégriste Benoît XVI trouve un peu trop païenne puisqu'elle ne fait pas référence aux valeurs de l'église, autant dire que le lobbying catholique va faire pression pour que ces notions d'un autre âge soient intégrées. Gageons qu'il va trouver de nombreux soutiens pour cette opération reléguant la laïcité au rang des archaïsmes et l'obscurantisme à celui d'universalité.

Décortiquer ce vrai faux truisme relève d'un travail politiquement incorrect puisque l'ensemble de la classe politique et syndicale à l'exception de quelques révisions à la marge est d'accord. Pourtant nous sommes bien en présence d'une arnaque intellectuelle et politique, d'un rideau de fumée sur la réalité des choses qui participent au maintien de cette union européenne impérialiste bien loin des besoins et aspirations de la classe ouvrière.

50 ans d'agressions...

Les capitalismes nationaux trop à l'étroit dans leur cadre respectif se sont donc dotés de cette institution, seule capable selon eux, de mettre les classes ouvrières à genoux et de tenter de rivaliser avec l'impérialisme américain.

C'est ainsi que de Rome au TCE en passant par Maastricht l'U.E leur a permis une longue suite d'agressions et de régressions sociales avec l'aval des gouvernements nationaux et l'assentiment conscient ou tacite des organisations politiques et des directions syndicales cautionnant souvent de véritables contre-réformes.

Hormis la période des « trente glorieuses » où les capitalismes nationaux ont été obligés de répondre à quelques exigences de la classe ouvrière en raison d'un rapport de force favorable, cette dernière n'a jamais souscrit à cette union perçue plus comme celle du fric et des patrons, de la misère et des guerres que d'un outil au service du progrès et du changement.

La preuve de cette opposition de fond de la classe ouvrière a été administrée par le NON au TCE. Cependant, muselée par les directions syndicales réformistes, elle est embarquée dans leur sillage « de renoncement, d'accompagnement » ne permettant pas l'expression et l'explosion de son mécontentement, de sa résistance à cette U.E pouvant déboucher sur une remise en cause du capitalisme.

Mais aussi 50 ans de luttes...

Il serait long d'énumérer tous les combats menés par la classe ouvrière pour refuser d'accepter la barbarie du capitalisme, dans la conscience que ce dernier n'est pas amendable et pour affirmer qu'il faut le combattre et le détruire contrairement à ce qui constitue la démarche fondamentale de ses directions syndicales et politiques.

Non, la combativité de la classe ouvrière n'est pas une vue de l'esprit quoiqu'en dise la CGT par exemple. C'est une réalité bien vivante qui ne demande qu'à s'exprimer pour peu qu'elle ne soit pas annihilée par les réformistes de tout poil.

Les luttes qui se sont déroulées au cours de ce mois de mars 2007 en fournissent une ample illustration . La liste qui suit n'est pas exhaustive mais les exemples indiqués ont un caractère symbolique démontrant que la classe ouvrière n'est pas résignée et qu'elle refuse cette Europe d'exploitation et d'aliénation.

Depuis le début du mois, ce sont des dizaines de conflits qui ont eu lieu parfois longs, durs, parfois victorieux mais souvent acculés à l'échec par les comportements anti-ouvriers des directions syndicales.

Pour autant toutes ces luttes témoignent si besoin était que les travailleurs :

- refusent d'être la variable d'ajustement permettant aux prédateurs capitalistes d'avoir des taux de rentabilité à deux chiffres.
- refusent la dégradation de ses conditions de vie et de travail.
- refusent que notre tissu économique et social soit bradé au gré des besoins du capital.
- refusent que le pouvoir économique et politique leur soit interdit et soit accaparé par une poignée d'exploiteurs.

Que ce soit dans le privé ou le public les directions syndicales ont envoyé au « casse-pipe » les travailleurs avec des journées d'action sans lendemain et sans espoir

La lutte des travailleurs du PAM, en grève depuis le 13 mars s'inscrit dans l'inquiétude des agents de voir l'outil portuaire privatisé. Il en va de même pour Alcatel en grève le 22 mars contre les suppressions d'emplois, pour l'imprimerie Siavic le 15 mars, pour PSA, pour les enseignants en grève le 20 mars pour « la troisième journée d'action » en trois mois, d'AEDS (voir les analyses et tracts du Cilca sur le site: courantintersyndical.free.fr. ADP le 8 mars contre la filialisation des activités d'assistance en escale. ANPE contre le transfert annoncé à des filiales d'activités transformées en service payant, une grève franche et massive jamais vue depuis 17 ans. La Fonction Publique le 29 mars avec France Télécom (après le 08/12) pour le pouvoir d'emploi et l'emploi, la Poste contre l'ouverture à la concurrence non faussée, la SS contre le regroupement et la fermeture de centres, contre la suppression d'emploi, etc.

Dans la majorité des cas, après une énième journée d'action sans lendemain et sans succès, les travailleurs faute d'appels syndicaux forts et motivés à la grève générale sont rentrés dans leurs boîtes, dépités certes mais pas vaincus. La démonstration est faite, une nouvelle fois que les directions syndicales fidèles à leur tactique de journée d'action à répétition conduisent les travailleurs dans l'impasse. En refusant de fédérer les luttes, de travailler à les étendre jusqu'à la grève générale, d'appeler à la solidarité, de créer à l'échelle de l'Europe, compte tenu des délocalisations, de l'externalisation des sites industriels, ce dont les travailleurs ont besoin est un syndicat de classe, pas d'une CES pur produit du capitalisme européen conduisant les syndicats qui y souscrivent à sa gestion et sa pérennisation, pas d'une CSI, pur produit de la CSIL, réactionnaire et anticomuniste mais d'une structure syndicale nationale et internationale indépendante, anticapitaliste et antibureaucratique qui seule sera en mesure d'assumer sa tâche émancipatrice.....

Décidemment il est grand temps que la classe ouvrière se prenne en charge, qu'elle « ne laisse pas le monde des affaires s'occuper des affaires du monde » Malgré les déboires ou les freins mis par les directions syndicales l'espoir est pourtant dans son camp.